



Groupama
Grand Est

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015



GROUPAMA GRAND EST - CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
101 ROUTE DE HAUSBERGEN – CS 30014 SCHILTIGHEIM – 67012 STRASBOURG CEDEX
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES ET SOUMISE A L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration	2
1.2 Membres du Comité de Direction	3
1.3 Commissaires aux Comptes	4

2. RAPPORTS DE GESTION

2.1 Rapport de Gestion 2015	6
2.2 Rapport Responsabilité Sociétale et Environnementale 2015	25

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2015	73
--------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2015	113
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	117

5. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

5. Rapport sur le Contrôle Interne 2015 (rapport Art R.336 -1 du Code des Assurances).....	123
--	-----

6. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

6.1 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2016	184
6.2 Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2016	188

7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

7. Attestation du Responsable de l'Information.....	195
---	-----

1. INFORMATIONS GENERALES



1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Date d'élection au Conseil d'Administration	Date de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2015	2021
VICE-PRESIDENTS		
Monsieur Jean-Louis BARTHOD	2010	2017
Monsieur Joseph EHRHART	2015	2021
Monsieur Rémy LOSSER	2013	2019
Monsieur Jérôme MATHIEU	2010	2017
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Claude ABEL	2013	2019
Monsieur Patrick BOTTIN	2015	2019
Monsieur Alain CESAR	2013	2019
Monsieur Jean-Christian CHANE	2013	2019
Monsieur Jean DROUHARD	2015	2021
Madame Brigitte FLEURY	2011	2017
Monsieur Jean-Pierre GROS	2015	2021
Monsieur Dominique LUX	2010	2017
Monsieur Jean-Louis STEMART	2015	2021
Monsieur Gilles THEILMANN	2013	2019
Monsieur Pascal WITTMANN	2013	2019
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2015	2021
Monsieur Patrick CAVAGNI	2010	2017
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2015	2021
Monsieur Denis JELSCH	2014	2017
Monsieur Jean-Pierre JOST	2013	2017
Madame Lucette MICHEL	2014	2017
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2013	2019
Monsieur Philippe THIEBAUT	2010	2017
Monsieur Alain VERDOT	2015	2021
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Monsieur Denis MEYER	2015	2017
Monsieur Thierry PAYET	2015	2017

1.2 MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION



LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Olivier LARCHER	Directeur Général
Monsieur Francis BOURNIGAL	Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Denis BELIARD	Directeur Développement
Monsieur Franck GRELAUD	Directeur Ressources, Communication et Institutionnel
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Assurance
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Relations Clients
Madame Isabelle LARA	Responsable Pôle Institutionnel
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Audit, Gestion des risques et contrôle Interne
Madame Maryse SAINTOT	Directrice Entreprises, Collectivités et Courtage

1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit
Exco Socodec

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Yves André NICOLAS
Madame Isabelle MARCOU

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
24 rue Georges Magnoac 65000 TARBES

2. RAPPORTS DE GESTION



2.1 RAPPORT DE GESTION 2015



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 février 2016

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2015 clos le 31/12/2015

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. FORMATION DU RESULTAT

L'année 2015 est une année chargée en évolutions législatives concernant l'activité commerciale d'assurance. En effet, elle voit l'entrée en vigueur conjointement de la loi Hamon (au 1^{er} janvier) et de la réforme de l'Aide à la Complémentaire Santé (au 1^{er} juillet). Elle est également l'année charnière concernant la généralisation de la complémentaire santé (réforme ANI) à tous les salariés pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016. Le contexte économique s'améliore légèrement : le PIB augmenterait de plus de 1% en 2015 contre 0,2% en 2014. Le nombre d'immatriculation de véhicules neufs progresse d'un peu moins de 7%.

Dans ce contexte, l'activité commerciale de la caisse marque de réels succès (sur les marchés de particuliers) mais reste en retrait sur les métiers de professionnels et le courtage.

Même s'il reste négatif, le solde auto-tourisme, grâce à la hausse du nombre d'affaires nouvelles (+ 5 685 affaires nouvelles) s'améliore de 2,3 M€ à - 3,2 M€. Le métier Garanties Accidents de la Vie poursuit sa croissance avec un solde 2015 de 1,0 M€ (en hausse de plus de 80 %). Notre activité 2015 a été perturbée par l'entrée en vigueur

de la loi Hamon qui facilite la capacité de résiliation en cours d'année pour nos assurés. Ainsi sur le premier semestre 2015, nous enregistrons une hausse des résiliations concurrence de plus de 1 M€. Toutefois, en fin d'année, le volume de résiliation concurrence n'est en hausse que 0,6 M€ avec même un léger recul sur les contrats à échéance du premier janvier. Avec les actions EGE, les mesures de fidélisation et la dynamique commerciale, nous sommes donc en capacité à contenir nos résiliations, à tirer avantage de la rotation accélérée des portefeuilles et à renforcer la fidélisation de nos sociétaires. Sur les marchés des professionnels, l'activité commerciale stagne ou recule. Le solde sur le marché des collectivités reste positif à 1,0 M€ porté par l'Assurance du Personnel Communal (+ 1,2 M€ en 2015 avec le transfert de contrats de communes Groupama Grand Est assurées par Groupama Rhône Alpes Auvergne) mais est en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2014. Le solde du marché Courtage recule de - 3,0 M€ avec la baisse du développement en PNO. Les soldes des marchés Agricoles et Entreprises reculent et restent négatifs (respectivement - 3,3 M€ et - 2,4 M€). Le solde du marché ACPS reste négatif (- 2,4 M€) mais s'améliore par rapport à 2014 de 0,8 M€.

L'année 2015 présente un profil de sinistralité très différent de 2014. Ainsi la sinistralité climatique se dégrade à nouveau (essentiellement en Assurances récoltes) alors que la sinistralité excédentaire revient à un niveau moyen. La Caisse Régionale a été très touchée par la sécheresse cette année. La charge sur le métier récoltes est de 32,4 M€ (dont 29,4 M€ sur les garanties Autres Aléas) soit un ratio S/C de 130 %. Nous avons enregistré quelques événements Tempête dont l'événement du 16-17 septembre pour 3,8 M€. Nous avons été également concernés par les événements climatiques d'octobre dans le sud de la France via notre portefeuille courtage en PNO pour plus de 2 M€ sur le risque Catastrophes Naturelles. A contrario, notre sinistralité excédentaire revient à un niveau plus standard avec 4 sinistres contre 10 en 2014. Hors ces éléments graves ou climatiques, notre sinistralité reste à un niveau satisfaisant malgré une légère dégradation en 2015. Ainsi, sur les risques du 1^{er} groupe, notre ratio S/C écriéte remonte de 0,8 point.

L'année 2015 est la deuxième année de mise en œuvre du nouveau traité de réassurance avec GSA. Les profils de sinistralité des deux exercices 2014 et 2015 rendent difficiles les comparaisons. Globalement le solde de réassurance 2015 représente une charge de 31,0 M€ (contre 22,7 M€ en 2014) dans un contexte de stabilité des cotisations cédées et de baisse sensible des sinistres cédés en lien avec la baisse de la sinistralité excédentaire. Les bons résultats techniques 2015 ont permis de bénéficier de la clause de participations aux bénéfices assises sur les cessions proportionnelles pour 2,0 M€.

Les charges de gestion restent maîtrisées et la contribution des produits financiers rapportée au chiffre d'affaires atteint 2,8 %.

Le résultat après impôt s'établit à + 17,2 M€. Notre contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de 22,0 M€ (31,4 M€ en 2014).

1.1 - COTISATIONS

Le solde de développement tous marchés confondus s'est établi à - 21,3 M€, hors contrats groupe, assurances du personnel communal, construction en prime unique et risques climatiques sur récolte. En intégrant ces quatre lignes, le solde est de - 21,1 M€.

Les cotisations totales, y compris les acceptations de Groupama SA, atteignent 588,4 M€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 577,1 M€ contre

586,4 M€ en 2014 (soit un recul de - 1,6 %). Le chiffre d'affaires exercice pur recule de - 1,5 %.

Les principales évolutions concernent les risques suivants :

➤ **Assurance automobile :** Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'automobile de tourisme, les TMA, les Flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 155,2 M€ contre 161,6 M€ en 2014 affichant un recul de 3,9 % impacté par la sortie fin 2014 d'un contrat flotte pour 5,5 M€. En automobile de tourisme, l'année 2015 voit la poursuite du développement en nombre de véhicules (+ 5 685 affaires nouvelles) et un recul des résiliations (- 475). Ces éléments nous permettent de retrouver un solde de véhicules positif ; (+ 2 330 véhicules contre - 3 825 en 2014 et - 9 800 en 2013). Toutefois, et malgré un aliment tarifaire de + 3,2 %, la croissance du chiffre d'affaires est de - 1,2 % ; elle est pénalisée par une prime moyenne d'affaires nouvelles inférieure de 75€ à la prime moyenne des résiliations. Nous assurons fin décembre, hors contrats Flottes, 257 150 véhicules de - 3,5 T. Les TMA affichent une croissance de + 2,5 % avec des majorations tarifaires de l'exercice de + 3,9 %. Les flottes reculent de - 17,8 % malgré un aliment tarifaire de 3,5 % pénalisées par la sortie d'un contrat flotte pour - 5,5 M€ ; hors ce contrat, les flottes reculent de - 2,5 %.

➤ **Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique :** - 6,0 %. Les garanties responsabilité civile des particuliers et les assurances juridiques reculent respectivement de - 6,1 % et - 5,9 %. Le recul de la responsabilité civile est dû à un transfert de garantie sur le métier Association (particuliers vers professionnelles) pour environ 0,8 M€. Le recul de l'assurance juridique s'explique en grande partie par le rééquilibrage de garantie dans le nouveau produit auto 4AS.

➤ **Assurances de personnes (yc santé) :** Le chiffre d'affaires recule de - 0,2 % à 158,7 M€. Ce résultat comprend des situations contrastées selon les risques. Les assurances collectives reculent de 2,2 % à 13,9 M€ avec la poursuite de sorties de contrats importants et malgré un développement en croissance en nombre (plus de 900 affaires nouvelles soit +80 % en 2015). Les garanties individuelles quant à elles, sont stables. Le chiffre d'affaires santé individuelle recule de -1,5 % malgré un effet tarifaire de + 4,0 % avec un solde de développement net négatif et un nombre de contrats en portefeuille en recul de - 5,2 %. L'impact de la réforme ANI a été sur 2015 moindre que prévue avec des résiliations inférieures de 5,1 M€ au scénario Groupe retenu en P3. La réforme de l'ACS nous a conduit à externaliser en 2015 pour 1,2 M€ de portefeuille. Du fait de la gestion très particulière déléguée à APRIA, nous n'aurons une vision définitive de l'impact réel sur notre chiffre d'affaires que courant 2016. La prévoyance individuelle hors GAV recule de - 1,6 % malgré un effet tarifaire de + 4,1 %. Les garanties accidents de la vie continuent de progresser (+ 10,8 % et + 16,6 % en 2014), le chiffre d'affaires atteint 6,7 M€.

➤ **Responsabilité civile des professionnels :** le chiffre d'affaires progresse de + 2,0 % à 21,6 M€ avec le transfert des garanties du métier Association. Hors ce transfert, le chiffre d'affaires est en recul de -1,7% (dont - 0,9 % sur les risques agricoles) soit un niveau inférieur aux effets tarifaires (+ 2,2 % pour les risques agricoles et + 2,9 % pour les autres risques).

➤ **Domages aux biens :** + 0,8 %. Les risques agricoles stagnent à 30,4 M€. Les risques de particuliers progressent de 2,1 % (contre + 9,2 % en 2014 qui

bénéficiait du développement en PNO). Seuls les risques de professionnels non agricoles reculent (- 0,8 %) mais ce recul est moindre qu'en 2014 (- 2,4 %).

☛ **Risques atmosphériques :** -1,4 %. Le chiffre d'affaires des risques tempête recule de - 1,0 % à 25,4 M€. Les risques récoltes (grêle et autres aléas) reculent de - 3,1 % avec un portefeuille 2015 est de 26,2 M€ ; la baisse des capitaux est de - 7,5 % (avec des surfaces et des contrats en baisse de 4,8 %) et non compensée par la hausse des tarifs.

☛ **Risques divers :** - 1,3 %. L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 15,2 M€ et comprend principalement les risques construction pour 6,5 M€ et l'assistance pour 7,9 M€. Les cotisations des risques construction (responsabilités civiles décennales et dommages ouvrages) continuent de diminuer de - 6,5 % (- 7,8 % en 2014 et - 10,1 % en 2013).

Les cotisations sur exercices antérieurs s'établissent à 5,5 M€ en recul (- 0,9 M€) par rapport à 2014. Les cotisations dépendance représentent 5,0 M€ (en hausse de 4,0 %). Les acceptations du pool de rétrocession sont de 11,3 M€ (contre 11,1 M€ en 2014).

Le chiffre d'affaires Vie s'établit à 101,7 M€ en recul de 0,4 % par rapport à 2014. Le chiffre d'affaires Epargne/Retraite est de 93,4 M€ avec une part d'unités de compte en progression à 33,9 % en 2015 (contre 31 % en 2014). Le taux de collecte nette rapporté au chiffre d'affaires Epargne/Retraite est de - 39,3 % (- 46,6 % en 2014).

Enfin, concernant l'activité bancaire, nous avons réalisé 3 943 prêts Désirio (2 955 en 2014) et une collecte nette bancaire de 8,1 M€. Nous comptons, à fin 2015, 54 422 clients Banque (contre 55 982 fin 2014) soit un taux d'équipement de 15,2 % rapporté au nombre de client IARD. Celui-ci recule de 3 880 clients sur 2015 et est de 357 570.

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport S/C (sinistres à cotisations) avant réassurance de l'exercice s'améliore légèrement par rapport à l'an passé, il atteint 69,9 % contre 70,2 % en 2014 (75,8 % en 2013 et 81,4 % en 2012). L'exercice 2015 présente une sinistralité climatique médiocre avec une charge totale de 43,8 M€ (soit un ratio de 64,3 %) ; la charge climatique 2014 était de 24,1 M€ (soit un ratio S/C de 34,9 %) contre des charges 2013 et 2012 supérieures à 60 M€. La dégradation, bien que concernant l'ensemble des risques, est due à la sécheresse et son impact sur les garanties aléas climatiques. A contrario, nous ne subissons pas en 2015 une sinistralité excédentaire aussi dégradée qu'en 2014 (rappel : 10 sinistres pour une charge totale de 54,4 M€). La charge 2015 est de 21,4 M€ et concerne 4 sinistres dont deux sinistres auto RC (respectivement 12,8 M€ et 4,8 M€) et un sinistre garantie Accident de la Vie pour 2,1 M€. Le rapport S/C écrêté des branches du 1^{er} groupe se dégrade de 0,8 point à 66,4 %.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

☛ **Auto (rapport S/C 82,9 %) :** Nous comptabilisons en 2015 sur les garanties responsabilité civile automobile deux sinistres excédentaires pour 17,6 M€ (contre 9 sinistres en 2014 pour 52,4 M€) qui représentent 28 points de ratio S/C (contre 75 points en 2014). Le rapport S/C origine s'améliore donc à 96,3 % contre 135,5 % en 2014. En vision écrêtée, le ratio s'améliore également, mais dans une moindre mesure, de 6,5 points à 73,0 %. Les

garanties dommages automobiles se dégradent de 2,2 points à 73,9 % avec toutefois une baisse de la fréquence d'environ 2 points. Sur l'ensemble de la branche des risques automobile, le ratio S/C écriêté par la réassurance atteint 73,5 % en amélioration de 1,5 point.

☛ **Santé (rapport S/C 71,9 %) :** Les résultats techniques de cette branche de risques poursuivent leur amélioration avec un rapport S/C à 71,9 % soit 0,8 point de moins qu'en 2014 ; depuis 2012, l'amélioration est de 6,8 points. A noter en 2015, une légère dégradation du ratio en santé collective de 1,1 point à 81,7 %.

☛ **Les Assurances de la Personne hors santé (rapport S/C 71,9 %) :** elles présentent un résultat qui s'améliore de 2,6 points par rapport à 2014 avec une baisse importante en Garanties Accident de la Vie. Ce risque s'améliore de plus de 20 points à 72,3 % malgré un sinistre excédentaire de 2,1 M€. Les autres AP individuelles se dégradent par contre d'un peu moins de 4 points avec le poids croissant des garanties APC (S/C stable à environ 89%) et avec une charge ProvAp en hausse de 650 K€ (soit 2,5 points de ratio S/C). Les garanties collectives s'améliorent avec un ratio qui passe de 109 % à 92,3 %.

☛ **Incendie (rapport S/C 83,1 %) :** Le ratio se dégrade de 4,7 points en 2015 du fait des incendies professionnels non agricoles dont le ratio S/C passe de 49,1 % à 91,8 %. Cette dégradation concerne l'ensemble des métiers (Dommages Collectivités, Dommages Entreprises, Professionnels TNS) avec une hausse du coût moyen sur les petits sinistres et une hausse de la fréquence sur les sinistres importants avec 6 sinistres supérieurs à 1 M€ pour un total de 8,6 M€. Avec la hausse des seuils d'excédents (2 M€ depuis 2014), aucun sinistre 2014 et 2015 ne donne lieu à écriêtement. Les résultats de l'incendie agricole s'améliorent ; le ratio S/C 2015 est de 80,7 % en baisse de 12,9 points par rapport à 2014 (déjà en amélioration de 7 points par rapport à 2013). Le gain de sinistralité provient essentiellement des sinistres inférieurs à 500K€. Les résultats des incendies de particuliers s'améliorent également de 5,8 points à 79,5 % également du fait principalement des sinistres inférieurs à 500 K€.

☛ **Autres dommages (rapport S/C 49,9 %) :** Les résultats se dégradent de 3,1 points par rapport à 2014 essentiellement du fait de la dégradation des métiers professionnels non agricoles (+ 9,5Vpoints à 54,3 %). Sur le périmètre total des garanties incendies et dommages, les résultats se dégradent de 4,1 points avec un ratio S/C origine à 71,0 %.

☛ **Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 29,8 %) :** en dégradation de 0,8 point par rapport à 2014. Nous n'enregistrons pas de sinistre excédentaire RC ni en 2014 ni en 2015 et le ratio 2015 s'améliore de plus de 6 points. A contrario, nous enregistrons une dégradation de 4,4 points en Assurance Juridique impactée par la baisse des cotisations (rééquilibrage 4AS).

☛ **Responsabilités Civiles Professionnelles (rapport S/C 36,7V%) :** en dégradation de 3,5 points par rapport à 2014 avec la survenance d'un sinistre excédentaire (1,6 M€).

☛ **Grêle et Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 130,4 %) :** l'année 2015 affiche une sinistralité à nouveau en forte hausse à 32,4 M€ avec un impact important de la sécheresse. Les règlements du début de l'année 2016 sur les dossiers encore provisionnés fin 2015 laisse toutefois augurer une baisse de la charge d'environ 2 M€. A fin 2015, la charge sur les grandes cultures est

de 23,8 M€ et la charge vigne est de 8,1 M€ La charge Grêle est en baisse (3 M€ contre 7,6 M€ en 2014). Le risque MRC est en hausse (29,4 M€ contre 11,7 M€ en 2014). Ce risque était cédé à 100% en 2014 mais, à compter de 2015, il est regroupé avec le risque grêle sur récolte et conservé à hauteur de 35 % par la Caisse Régionale.

☛ **Tempête (rapport S/C 37,1 %)** : après une bonne année 2014 en l'absence d'événements significatifs, l'année 2015 se dégrade nettement avec une charge en hausse de 5,0 M€. Cette hausse s'explique en grande partie par l'évènement Tempête du 16 au 17 septembre qui a touché principalement la Meuse et la Haute-Marne et qui représente 3,8 M€.

Catastrophes naturelles (rapport S/C 11,2 %) : la sinistralité est due aux événements climatiques du Sud de la France en octobre et leurs conséquences sur notre portefeuille Propriétaires Non Occupants.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Nous avons mis en œuvre pour l'évaluation des provisions pour sinistres les méthodes actuarielles définies par le Groupe. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques) de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés.

La variation totale de ces postes représente un boni pour la Caisse Régionale de 12,7 M€ contre 13,8 M€ en 2014. Comme en 2014, ces variations sont marquées par des mouvements très importants sur les dossiers excédentaires. Malgré des dégagements très importants sur des dossiers Auto RC (6,6 M€ et 5,6 M€ sur 2014, 4,9 M€ sur 2013), nous enregistrons globalement des rechargements pour 3 M€ sur les dossiers excédentaires. Sur les branches climatiques, nous enregistrons un dégagement de + 0,9VM€ en 2015 contre + 6,2 M€ en 2014. Les rechargements Dépendance représentent une charge de 3,1 M€ (contre 1,7 M€ en 2014).

1.4 – REASSURANCE

Groupama SA

Par rapport à 2014, le traité de réassurance évolue sur les risques récoltes avec désormais une réassurance commune Grêle/MRC cédés à 65 %.

Globalement, le solde 2014 s'établit à – 31,0 M€ soit 5,4 % des cotisations acquises supérieur de 1,5 point à 2015 (3,9V% qui était impacté par une sinistralité excédentaire exceptionnellement élevée). L'année 2015 est marquée par une sinistralité particulièrement dégradée du risque récoltes.

Les cessions de primes nettes de commissions représentent 180,3 M€ soit 31,2 % des cotisations (contre 31 % en 2014). Ce résultat est obtenu avec des cotisations de réassurance non proportionnelles en hausse de 5,6 M€ compensées par la baisse des cessions en réassurance en quote-part. Par risques, nous enregistrons des hausses sur les branches du premier groupe compensées par des baisses sur les risques climatiques.

Les cessions de sinistres sur l'exercice pur diminuent de 12,5 M€ à 140,3 M€. Sur la seule branche Auto RC Vie privée, la cession de sinistre est en baisse de 25,9 M€ en

lien avec le recul de la charge des sinistres excédentaires. Elle est compensée en partie par la cession sur les risques récoltes (+ 7,6 M€) et sur le risque tempête (+ 2,5 M€). Les variations sur exercices antérieurs cédées représentent un produit de 5,5 M€ (contre un produit de 0,3 M€ en 2014). Les bons résultats techniques permettent d'avoir un solde de cession quote-part positif et donc, dans le cadre du nouveau traité, d'obtenir une participation aux bénéfices pour un montant de 2,0 M€ (contre 2,8 M€ en 2014). Enfin, le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation entre caisses des risques (en particulier aléas climatiques) continue de s'améliorer et devient positif à + 1,1 M€ (contre - 1,1 M€ en 2014 et - 6,5 M€ en 2013).

Caisses locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 3,6 M€ contre 3,7 M€ en 2014. L'année 2014 était la première année de mise en œuvre du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales harmonisant ainsi les conditions de réassurance sur l'ensemble du territoire.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de provisions pour 0,2 M€ liée à la hausse des provisions mathématiques des rentes ;
- Provision pour risques croissants : dotation de 0,6 M€. La dotation à cette provision spécifique est liée au risque dépendance ;
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 0,8 M€ ;
- Provision pour risques en cours : dégagement de 0,6 M€ en lien avec la prise en compte de l'exercice 2015 ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : reprise de 1,5 M€.

Comme en 2014, la caisse a doté à la provision d'égalisation pour un montant de 5,5 M€ (5,9 M€ en 2014). Par risques les dotations sont les suivantes :

- Grêle pour 2,4 M€ ;
- Catastrophes Naturelles pour 1,7 M€ ;
- Atteinte à l'environnement pour 0,5 M€ ;
- Attentats pour 1,0 M€.

La variation totale des autres provisions représente une charge de 4,9 M€.

Résultats des rentes : l'année 2015 est marquée par une entrée exceptionnelle de capitaux constitutifs (15,4 M€ contre 4,1 M€ en 2014) et par la baisse des taux. Le résultat est de - 7,5 M€ en 2015 contre + 1,2 M€ en 2014 (rappel sortie d'une rente de 4,2 M€).

1.6 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

L'année 2015 a vu les marchés financiers concentrer leur attention sur la zone euro dans un premier temps puis sur les Etats-Unis et la Chine à la fin de l'été avec de nouveau une chute des prix pétroliers.

Le prix du pétrole a encore perdu 31 % après - 45 % en 2014, les causes étant une offre trop importante due au retour de l'Iran sur le marché prévu début 2016 et au pétrole américain qui peut dorénavant être exporté. En parallèle, le ralentissement de la croissance en Chine, en Russie et au Brésil diminue la demande ce qui pèse sur les prix. De plus, les pays de l'OPEP refusent de baisser leur production, ce qui amplifie la chute des prix.

En zone euro, l'inflation est négative depuis fin 2014, ce qui a décidé la Banque Centrale Européenne à intervenir directement sur les marchés financiers afin de faire baisser les taux d'intérêt et l'euro pour relancer la croissance et l'inflation. La méthode mise en œuvre depuis mars 2015 consiste à créer de la monnaie et à l'investir en obligations d'Etats de la zone euro. Cette création monétaire a été de 500 Mds € en 2015 et devrait culminer au moins à 1 400 Mds € en mars 2017. La BCE a également baissé ses taux courts en les portant pour la première fois en territoire négatif, avec un taux de dépôt de - 0,3 % (rémunération des dépôts des banques) et un taux de refinancement tout juste positif à + 0,05 % (taux payé par les banques pour emprunter de la liquidité).

Cette chute des taux courts et longs historique a abouti en avril à un taux d'intérêt 10 ans en France à 0,34 % et à 0,08 % en Allemagne, avant que ces taux ne remontent un peu ensuite pour être sous les 1 % en France et vers 0,7 % en Allemagne.

Les investisseurs en recherche de rendement se sont portés massivement sur les actifs risqués avec des marchés actions qui ont bondi de 23 % entre janvier et avril 2015 et des obligations à haut rendement qui ont atteint des taux historiquement bas de 4,5 % en juin. Ces marchés se sont retournés à la baisse pendant l'été pour finir avec une hausse de 7,5 % en 2015 pour les actions françaises.

Aux Etats-Unis, le marché de l'emploi est resté dynamique avec plus de 220 000 créations d'emplois par mois en moyenne, ce qui a fait baisser le taux de chômage à 5 % soit une réduction de 0,6 point en un an.

La croissance économique devrait rester stable à + 2,5 % en 2015 contre + 2,4 % en 2014 mais avec une fin d'année en ralentissement. Dans ce contexte, la Réserve Fédérale américaine a effectué sa première hausse des taux courts depuis 2006 en portant son taux de refinancement minimal de 0 à 0,25 % en décembre, sans entraîner pour l'instant de hausse des taux longs.

En Chine, les autorités ont décidé de dévaluer leur monnaie en août car celle-ci s'était beaucoup trop appréciée par rapport aux devises des autres pays émergents et attirait trop d'investissements. Cette dévaluation a eu pour effet d'amplifier la chute des cours des actions qui avait débuté en juillet en Chine à cause du ralentissement de la croissance.

Ces deux baisses ont continué en fin d'année, aucune donnée économique n'incitant à l'optimisme.

Gestion immobilière

En 2015, le maillage agences a débuté en Côte d'Or, en Haute-Marne et dans le Bas Rhin avec la fermeture des agences de Nolay, Seurre, Fontaine-Française, Precy-sous-Thil, Saint-Seine l'Abbaye, Thiaucourt, Drulingen et Schiltigheim Centre.

Parmi toutes les agences fermées, seules restent à vendre en 2016 les immeubles d'Orgelet, Clairvaux les Lacs, Seurre et Arinthod.

La SA SIRAM, société à vocation immobilière, a été vendue à Groupama Rhône-Alpes Auvergne. La plus-value réalisée a été de 163 K€.

Le taux de vacance des immeubles de placement a augmenté à 16 % fin 2015 contre 13 % fin 2014. Les causes en sont le départ du locataire des entrepôts d'Etupes et la vacance d'appartements à Dijon et La Wantzenau.

Un plan triennal d'investissement de 12 M€ sera à mettre en œuvre en 2016 afin de renforcer le parc immobilier et de diversifier le risque locatif.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 2,9 M€.

Gestion financière

La conjoncture très favorable des marchés actions en début d'année a permis de céder deux OPCVM actions dont la gestion ne donnait plus satisfaction, pour 9,3 M€ dont 3 M€ de plus-values et 1,22 M€ de reprises de provisions IFRS. Les investissements actions ont débuté à partir de fin août jusqu'en octobre pour 5 M€ contre 12 M€ prévus dans le programme d'investissement. Des fonds déjà en portefeuille ont été renforcés pour 2,5 M€ et deux nouveaux OPCVM ont été souscrits pour 2,5 M€ : 1,5 M€ sur un fonds « petites et moyennes valeurs de la zone euro » géré par Groupama AM et 1 M€ sur un fonds européen de conviction géré par Lombard Odier. Faute de baisse suffisante des marchés actions pour investir davantage, les investissements prévus n'ont pas pu être effectués en totalité. En conséquence, le portefeuille actions a diminué de 1,3 M€ en valeur comptable sur l'exercice 2015 et est stable en valeur de marché (les plus-values réalisées sont compensées par la hausse des plus-values latentes sur les positions en portefeuille).

En produits de taux, les cessions ont principalement porté sur des produits présentant peu de rendement ou trop de risque, à hauteur de 2,56 M€ avec 52 K€ de plus-values réalisées avant dotation à la réserve de capitalisation. Des remboursements d'obligations structurées actions ont été perçus pour 18 M€, conséquence de la remontée des marchés actions.

Parallèlement, des investissements ont eu lieu en obligations d'entreprises de notation au minimum A- pour 14 M€ et en obligations structurées à sous-jacent actions pour 39,5 M€. Aucun investissement n'a eu lieu en obligations d'Etats étant donné la faiblesse des rendements de ce marché.

Dans l'attente de marchés obligataires plus favorables, des dépôts à terme ont été souscrits pour 35 M€ sur des durées de 5 ans pour 20 M€ à un taux actuariel de 2,05 % et de 3 ans pour 15 M€ à un taux actuariel de 1,05 %.

Des investissements en OPCVM d'obligations convertibles ont été effectués sur un fonds géré par Groupama AM pour 2 M€.

Un fonds de dette à haut rendement zone euro a été souscrit pour 1,5 M€ avec une stratégie de portage jusqu'en 2021.

Le fonds FCP Grand Est a fait l'objet d'un vendu-acheté pour 5,25 M€ permettant de réaliser 235 K€ de plus-values.

La part de liquidités en portefeuille se situe à 92 M€ et pèse 11,6 % des actifs totaux en fin d'année, contre 10 % en 2014. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur 6 contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 0,68 %.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de 33,3 M€ en 2014 à 28,5 M€ fin 2015 conséquence de la légère hausse des taux sur l'exercice et de l'augmentation des primes de risque sur les obligations d'entreprises.

Les revenus des placements (hors immobilier) totalisent 15,6 M€ (contre un équivalent de 14,5 M€ en 2014) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et OPCVM obligataires : 12,3 M€ contre 13,4 M€ en 2013 ;
- revenus des actions et OPCVM actions : 3,3 M€ contre 1,1 M€ en 2014.

Les charges de gestion des placements atteignent 0,93 M€ en augmentation de 30 K€ par rapport à 2014.

La rémunération des fonds propres remontés par les caisses locales à la Caisse Régionale en 2014 représente une charge de 827 K€.

Des compléments de provision pour dépréciation durable ont été dotés pour 982 K€ et 7 K€ sur des participations dont les résultats se sont dégradés. Le stock de provisions de ces participations atteint respectivement 5,6 M€ et 33 K€.

L'ensemble des plus-values latentes diminue de 3,5 M€. Cette évolution provient des obligations (- 4,8 M€), de l'immobilier (- 2,9 M€), des participations régionales (- 0,5 M€) compensée par une hausse des actions (+ 2,2 M€) et des participations Groupe (+ 2,5 M€). Le stock de plus-values latentes est de 99 M€.

Les PDD sur les participations Groupe n'ont pas subi de modification.

Au total, la gestion des placements se traduit par un produit de 16 M€, soit 2,8 % des cotisations contre 3 % en 2014.

1.7 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 134,4 M€ contre 135,0 M€ en 2014 affichant une baisse de 0,45 %. Avec un recul des primes acquises de - 1,6 %, le ratio de frais généraux nets se dégrade de 0,3 point et s'établit à 23,3 %.

Le total des charges brutes recule de 1,5 M€ (- 1 %) essentiellement du fait du très bon niveau de résultat de l'exercice 2014. En effet, celui-ci avait permis de déclencher une participation des salariés à hauteur de 3,95 M€ à laquelle s'ajoutait un montant d'intéressement de 1,8 M€. En 2015, en l'absence de participation, le montant de l'intéressement est de 4,0 M€ soit un recul de 1,8 M€ par rapport à 2014. Hors participation, intéressement et abondement, les charges brutes sont quasi stable (baisse de 0,2 M€). Les évolutions significatives sont :

- la hausse de 3,3 % (+ 3,2 M€) des charges de personnel avant CICE qui s'explique en grande partie par la hausse des primes variables commerciales versées en 2015 (+ 2,2 M€), à laquelle s'ajoute une hausse des salaires fixes (+ 0,8 M€) dans un contexte de stabilité des effectifs ;
- la baisse de la facture informatique de 11,2 % (- 1,4 M€) avec essentiellement le recul des amortissements tant internes que G2S (- 0,8 M€). Les prestations informatiques engagées directement par la Caisse Régionale reculent également de 0,4 M€ ;

- la baisse des frais de gestion CMC avec le passage de Noémie 3 à Noémie 1 (- 0,8 M€);
- la baisse des prestations extérieures (- 0,9 M€) du fait de charges exceptionnelles engagées en 2014 (honoraires liés aux travaux PMR et à la révision de nos bases locatives).

Les commissions reçues se montent à 15,2 M€ :

- la rémunération Vie atteint 11,0 M€ en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2014. Malgré un maintien des taux de chargements sur les contrats vendus, et la bonne performance sur la collecte en unité de compte, la rémunération baisse du fait d'un résultat technique en recul sur la prévoyance décès ;
- la rémunération Groupama Banque est de 2,2 M€ en progression de 82 K€ ;
- les autres rémunérations, principalement des allocations CMU, s'établissent à 2,1 M€ en très léger recul de 31 K€.

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 97,2 % (en hausse de 2,6 points par rapport à 2014).

1.8 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant un produit de 0,68 M€, le résultat avant impôts de l'exercice 2015 est bénéficiaire pour un montant de 26,65 M€ contre 61,03 M€ en 2014.

Il convient de rappeler que l'exercice 2014 avait été marqué par l'opération de consolidation des fonds propres des Caisses Locales, qui consistait, après acceptation individuelle de chaque Caisse Locale, à remonter les fonds propres lorsqu'ils dépassaient un certain seuil et à recapitaliser les Caisses n'atteignant pas un montant minimum de fonds propres. Les remontées de fonds avaient représenté 24,12 M€ et les recapitalisations 0,56 M€, soit un produit net pour la Caisse Régionale de 23,56 M€. Cette opération s'est poursuivie en 2015 pour 2 caisses locales qui ont remonté 0,074 M€.

Hors cette opération, le résultat avant impôt serait un bénéfice de 26,58 M€, à comparer au 37,47 M€ de 2014. Il représente 4,5 % du chiffre d'affaires.

1.9 - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 9,4 M€.

Le taux d'imposition net la Caisse Régionale est de 35,4 % pour un taux normal de 38 %. Ce bénéfice correspond :

- d'une part à une charge sur l'avance d'impôt sur les plus-values latentes de l'exercice pour 0,9 M€ ;
- d'autre part, à la récupération de l'avance faite en 2014 sur la participation légale des salariés pour 1,5 M€, ce dernier poste n'étant déductible que l'année de son versement (2015).

1.10 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice de 17,2 M€ contre 43,7 M€ en 2014.

Il convient cependant de retraiter l'opération exceptionnelle de consolidation des fonds propres des caisses locales de 2014 qui ramène le résultat opérationnel économique réel de la Caisse Régionale à un bénéfice de 20,1 M€.

1.11 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, notre contribution aux résultats consolidés du groupe est de 22,0 M€.

L'écart avec le résultat social est représenté principalement par le retraitement des provisions pour égalisation des risques nettes de l'impôt.

2. BILAN AU 31.12.2015

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 417,0 M€, en augmentation de 17,2 M€, soit 72,3 % des cotisations (68,7 % en 2014).

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 456,0 M€ en 2015 contre 453,7 M€ en 2014, en augmentation de 2,3 M€. Elles représentent 79,1 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 715,4 M€ au bilan et représentent 811,9 M€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 96,5 M€. Ils se décomposent comme suit :

<i>Répartition Groupe 2014</i>	<i>Valeur bilan</i>		<i>Valeur de réalisation</i>	<i>+/- values latentes</i>
Immobilier 9,7 %	50,2 M€	7 %	96,8 M€	+ 46,6 M€
Obligations 45,7 %	406,9 M€	57 %	432,9 M€	+ 26,0 M€
Actions 8,7 %	35,1 M€	5 %	49,5 M€	+ 14,4 M€
Participations 35,0%	221,6 M€	31 %	231,1 M€	+ 9,5 M€
Prêts 0,9 %	1,6 M€	0 %	1,6 M€	-
TOTAL	715,4 M€		811,9 M€	+ 96,5 M€

2.4 – REPRESENTATION DES ENGAGEMENTS PRIVILEGES

Le montant des engagements réglementés s'élève à 880,1 M€. Le taux de couverture par les placements réglementés et autres actifs assimilés atteint 105,1 % (104,6 % en 2014).

2.5 - MARGE DE SOLVABILITE

En solvabilité 1, le montant minimum réglementaire s'élève à 65,6 M€.

Les éléments constitutifs de la marge atteignent 411,6 M€ soit 6,7 fois la marge minimum (6,0 fois en 2014).

3. COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 - Marge technique :

L'année 2015 est la deuxième année de mise en place du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales, qui a subi une légère évolution en incluant une participation mutualisée sur les aléas climatiques, suivant en cela la réassurance de la Caisse Régionale vis-à-vis de Groupama SA.

La marge technique atteint 3,6 M€ soit 46,5 % des cotisations conservées, en diminution par rapport à 2014 (49,4 %), reflétant une année technique moins favorable qu'en 2014 qui reste un exercice exceptionnel.

Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 63,2 % en 2014 à 64,6 % en 2015, le rapport sinistres à cotisations conservé étant de 53,5 % en incluant l'allocation contre 50,6 % en 2014.

3.2 - Frais de fonctionnement :

Ils atteignent un montant de 3,18 M€, en augmentation de 0,14 M€ par rapport à 2014. Ils représentent 41,1 % des cotisations conservées (40,5 % en 2014), très largement inférieurs au ratio cible moyen de 49 %. Les frais d'Assemblée Générale représentent la masse la plus importante avec 1,51 M€ suivis des actions de prévention pour 0,61 M€.

3.3 - Produits financiers :

Du fait de la consolidation des fonds propres des Caisses Locales en 2014 qui avait entraîné la réalisation de plus-values, la comparaison avec 2015 n'est pas significative.

Les produits financiers 2015 sont de 1,55 M€ et représentent 20,0 % des cotisations conservées. Ils comprennent principalement la rémunération versée par la Caisse Régionale sur les fonds propres consolidés pour 0,83 M€ contre 0,63 M€ en 2014.

3.5 - Impôt sur les sociétés :

Il est globalement de 0,79 M€. Le taux d'imposition réel des caisses locales est de 41,1 % pour un taux normal de 38,0 %. L'écart provient principalement de la taxation des plus-values latentes enregistrées dans l'exercice sur les placements dans le FCP GRAND EST.

3.6 - Résultat net :

Il se traduit par un bénéfice de 1,13 M€. En 2014, retraité de l'opération de consolidation des fonds propres, le résultat opérationnel réel des Caisses Locales était un bénéfice de 1,3 M€.

3.7 - Bilan au 31.12.2015 :

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2015, représentent 19,59 M€, soit 253,2 % des cotisations conservées. Ils sont en progression de 3,59 M€ par rapport à 2014 mais comprennent l'opération exceptionnelle de fusion de la caisse locale de « La Mars » qui représente un apport de 1,68 M€.

Ces fonds sont placés à près de 65,3 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP GROUPAMA GRAND EST géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 17,33 M€ pour une valeur comptable de 15,14 M€, soit une plus-value latente de 2,18 M€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dans le cadre de l'optimisation de la solvabilité du Groupe, une augmentation de capital des holdings a été initiée à échéance du 22 février 2016. La participation de GROUPAMA GRAND EST est de 49,78 M€ sur GROUPAMA HOLDING 1 et de 2,52 M€ sur GROUPAMA HOLDING 2.

La forte dégradation des marchés actions depuis le début de l'année 2016 s'est traduite par une baisse des plus-values latentes de la poche. Aucune provision pour dépréciation n'est cependant à constituer à ce niveau de marché sur les actifs en portefeuille.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les résiliations attendues en fin d'année dans le cadre de la réforme de l'ANI n'ont pas été au niveau du scénario groupe retenu en PSO. Toutefois, sur le mois de janvier, nous observons une hausse de 0,4 M€ par rapport à janvier 2015. Nous avons à revoir notre trajectoire mais celle-ci doit être plus favorable que dans les scénarios initiaux. Avec la poursuite du développement initié en 2015 en assurances collectives, nous devons également maintenir et accentuer notre démarche commerciale en santé individuelle vers les cibles comme les retraités ou les autres salariés. Concernant la loi Hamon, les efforts engagés sur la qualité de services avec le projet Esprit Grand Est, la refonte de la gamme produits de particuliers et la nouvelle réorganisation commerciale doivent nous permettre comme en 2015 de tirer avantage de la rotation accélérée des portefeuilles et de renforcer la fidélisation de nos sociétaires.

Le déploiement de la Gestion Electronique des Documents (GED) qui a débuté fin 2015 va se poursuivre au cours de l'année 2016 et concourra à l'amélioration de la qualité de service en favorisant l'efficacité opérationnelle des équipes de gestion.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance est le suivant :

En K€

Exercice	Echus	à 30 jours	à 60 jours	à 90 jours et +
2014	- 10,0	604,3	5,6	0,9
2015	- 2,7	3 244,9	5,3	1,0

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015, soit 17 213 680,09 euros :

- par dotation :
 - à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 17 des statuts), soit 1 721 368,00 euros ;
 - à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 17 des statuts), soit 860 684,00 euros ;
 - au compte de report à nouveau pour 14 646 747,09 euros ;
- par prélèvement sur le Fonds de secours des caisses locales pour 15 119,00 €, montant correspondant aux subventions et aides accordées à certaines caisses locale par décision du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2015.

D'autre part, en application du décret du 7 mai 2015 supprimant à effet du 1^{er} janvier 2016 la réserve de capitalisation des entreprises d'assurance non vie, il est proposé de transférer le solde de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2015, soit 15 230 354,82 €, au compte de réserves financières.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'Administrateur n'arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2016. Il n'y a donc pas de renouvellement ou remplacement à prévoir au cours de cette Assemblée.

Aucun administrateur ne se trouve atteint, au cours de l'exercice 2016, par la limite d'âge fixée par l'article 20 des statuts.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- 2016 pour la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA représentée par Madame Christine BILLY ;
- 2020 pour la société EXCO SOCODEC représentée par Monsieur Olivier PERROUD.

Il doit être procédé au renouvellement ou remplacement de la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA. Le nouveau mandat court pour une durée de six années et s'achève lors de l'Assemblée Générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

4. ANNEXES

4.1 – Sinistralité exercice pur

En K€	2014					2015				
	Cot ex pur	charge ex.	S/C ex.	RGR		Cot ex pur	charge ex.	S/C ex.	RGR	
				Charge	S/C				Charge	S/C
RISQUES	Acquises	origine	origine	écrêtée	écrêtée	Acquises	origine	origine	écrêtée	écrêtée
Auto rc	69 587	94 272	135,5%	55 338	79,5%	62 598	60 279	96,3%	45 697	73,0%
Auto dom. mt	92 029	65 982	71,7%	65 982	71,7%	92 644	68 448	73,9%	68 448	73,9%
AJ & PJ	22 801	6 556	28,8%	6 556	28,8%	21 453	7 102	33,1%	7 102	33,1%
RC particuliers	11 041	3 248	29,4%	3 248	29,4%	10 368	2 365	22,8%	2 365	22,8%
ss total AUTO RC vie privée	195 457	170 058	87,0%	131 124	67,1%	187 063	138 194	73,9%	123 612	66,1%
Autres AP individuel	23 869	15 367	64,4%	15 367	64,4%	25 006	17 085	68,3%	17 085	68,3%
Autres AP collectives	3 222	3 513	109,0%	3 513	109,0%	4 189	3 864	92,3%	3 864	92,3%
Garantie Acc. Vie	6 066	5 821	96,0%	5 318	87,7%	6 718	4 860	72,3%	4 240	63,1%
ss total AP hors SANTE	33 156	24 702	74,5%	24 199	73,0%	35 913	25 809	71,9%	25 189	70,1%
R.C. agri.	6 621	2 684	40,5%	2 684	40,5%	6 554	2 231	34,0%	2 231	34,0%
R.C. des Professionnels non agri.	12 501	4 252	34,0%	4 252	34,0%	12 967	5 559	42,9%	5 453	42,1%
Rc atteinte à l'environnement	2 012	80	4,0%	80	4,0%	2 030	116	5,7%	116	5,7%
S/Total R.C. des Professionnels	21 133	7 016	33,2%	7 016	33,2%	21 552	7 906	36,7%	7 800	36,2%
Incendie / PE agri.	24 938	23 348	93,6%	23 348	93,6%	24 951	20 147	80,7%	20 147	80,7%
Incendie des Particuliers	31 044	26 501	85,4%	26 501	85,4%	32 081	25 513	79,5%	25 513	79,5%
Incendie des Professionnels non agri.	20 459	10 045	49,1%	10 045	49,1%	19 958	18 311	91,8%	18 311	91,8%
Dommages Agricoles	5 545	2 341	42,2%	2 341	42,2%	5 498	2 546	46,3%	2 546	46,3%
Dommages Particuliers	27 827	13 470	48,4%	13 470	48,4%	28 051	13 733	49,0%	13 733	49,0%
Dommages des Professionnels non agri.	10 261	4 605	44,9%	4 605	44,9%	10 526	5 720	54,3%	5 720	54,3%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	120 074	80 310	66,9%	80 310	66,9%	121 065	85 971	71,0%	85 971	71,0%
Branches du 1er Groupe hors santé	369 820	282 086	76,3%	242 648	65,6%	365 593	257 880	70,5%	242 573	66,4%
Santé simple	114 762	82 617	72,0%			113 024	80 352	71,1%		
Santé Groupe	10 974	8 850	80,6%			9 700	7 926	81,7%		
SS Total R. Santé	125 736	91 468	72,7%			122 725	88 279	71,9%		
Tempête	25 664	4 427	17,3%			25 404	9 421	37,1%		
Récoltes	17 136	7 592	44,3%			24 825	32 382	130,4%		
Autres Aléas contrats MRC	8 472	11 743	138,6%							
Catastrophes Naturelles	17 823	346	1,9%			17 880	2 004	11,2%		
SS Total risques Climatiques	69 094	24 109	34,9%			68 110	43 807	64,3%		
Construction	6 925	47	0,7%			6 474	67	1,0%		
Dépendance.	32	-	0,0%			14	46	332,2%		
Assistance	7 617	4 068	53,4%			7 919	4 486	56,6%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	0	1 327				0	1 215			
GAREAT	812	-	0,0%			752	-	0,0%		
Autres divers	9	-	0,0%			16	-	0,0%		
SS Total Autres risques	15 396	5 442	35,3%			15 175	5 814	38,3%		
TOTAL hors PSNEM	580 047	403 105	69,5%			571 601	395 781	69,2%		
dotation annuelle PSNM Construction		3 972					3 719			
EX. En COURS y c. PSNM	580 047	407 076	70,2%			571 601	399 500	69,9%		

4.2 Compte de résultat

En M€	2014	2015
COTISATIONS ACQUISES Hors acceptation : CA	586,4	577,1
Croissance CA en %	0,3%	-1,6%
SINISTRES (y compris PSNM de l'exercice)	-407,1	-399,5
Gestion des rentes	1,2	-7,5
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	0,0	0,0
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	13,7	12,7
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-392,1	-394,3
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-12,4	-4,9
GROUPAMA SA : solde de réassurance sur affaires directes	-22,7	-31,0
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	-1,1	1,1
GROUPAMA SA	-23,8	-29,9
Caisses Locales	-3,7	-3,6
SOLDE DE REASSURANCE	-27,5	-33,5
% Réassurance / CA	-4,7%	-5,8%
MARGE TECHNIQUE NETTE	154,4	144,4
% Marge technique / CA	26,3%	25,0%
PRODUITS FINANCIERS NETS	17,6	16,0
% Produits financiers / CA	3,0%	2,8%
FRAIS GENERAUX NETS	-135,0	-134,4
Ratio FGX / CA	-23,0%	-23,3%
Résultat exceptionnel	24,0	0,7
RESULTAT AVANT IMPOTS	61,0	26,6
IMPOTS SUR LES SOCIETE	-17,4	-9,4
RESULTAT NET SOCIAL	43,7	17,2

2.2 RAPPORT RSE 2015





Groupama

Grand Est

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE



Rapport 2015

- Mars 2016 -

Rapport RSE 2015



Sommaire

	Page
1. Groupama Grand Est, une entité régionale au sein d'un Groupe construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE	4
2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	4
2.1. Assureur responsable	
■ Offres assurances et banque	5
■ Prévention	7
■ Une gestion responsable des actifs	11
2.2. Action en faveur du développement des territoires et de la société civile	
■ Développement économique et initiative dans les territoires	13
■ Les engagements autour du « Vivre ensemble »	14
■ La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé	17
2.3. Employeur responsable	
■ Emploi	19
■ Organisation du travail	20
■ Relations sociales	20
■ Santé et sécurité	22
■ Formation	24
■ Egalité de traitement	24
■ Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	28
■ Charte éthique Groupe	28
2.4. Action en faveur de l'environnement	
■ Politique générale en matière d'environnement	29
■ Utilisation durable des ressources	33
■ Changement climatique	34
■ Pollution et gestion des déchets	37
■ Protection de la biodiversité	37
2.5. Relations avec les parties prenantes	
■ Sous-traitance et fournisseurs	37
■ Autres parties prenantes	38

2.6. Loyauté des pratiques	
■ Conformité	39
■ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)	40
3. Table de concordance et note méthodologique	41
3.1. Informations sociales	41
3.2. Informations environnementales	42
3.3. Informations sociétales	43
3.4. Note méthodologique	43
■ Collecte des données	43
■ Périmètre de reporting	44
■ Calculs des émissions de CO ₂	44
■ Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales	45

L'ensemble des informations de ce texte porte sur le périmètre de l'entreprise Groupama Grand Est, sauf mention contraire.

1. Groupama, un Groupe unique, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, ancré dans les territoires, le Groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance et financière – protection des vies et des biens, prévention, investissement responsable, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la durée de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins, ... Le Groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) participe pleinement à la performance de notre Groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés,...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables,...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication,...).

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. Un plan cadre triennal est défini au niveau Groupe – pour la période 2013-2015, puis pour les 3 prochaines années (2016-2018) –, dans lequel chaque entreprise inscrit ses actions et participe à l'échange de bonnes pratiques.

Une direction RSE, rattachée à la DRH Groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le Groupe. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités (caisses régionales, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Au sein de Groupama Grand Est, la RSE est rattachée et pilotée par le Secrétariat Général. Par ailleurs, un Comité de pilotage RSE est en cours de constitution et devrait voir le jour courant 2016.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Au cours de l'année 2012, le Groupe s'est doté pour la période 2013-2015 d'une première stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur des engagements – assureur proposant des offres responsables, action pour les territoires et la société civile (dont la lutte contre les maladies rares), employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, ce qui inclut ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques. Groupama

Grand Est participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale Groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication. Le Groupe se dotera pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan, qui démarrera début 2016. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du Groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service du programme stratégique du Groupe. Le nouveau plan d'actions a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'intégrer encore plus la RSE dans le quotidien du Groupe Groupama.

2.1. Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, le groupe Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, dépendance, assistance, adaptation aux changements climatiques. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services est un enjeu d'avenir. Aujourd'hui, Groupama Grand Est s'engage avec le Groupe à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, bancaires et dans la gestion d'actifs, ainsi qu'en développant une relation responsable avec ses sociétaires et clients, fondée sur le conseil et la prévention.

■ Offres assurances et banque

Offres répondant à des enjeux sociaux et sociétaux

L'accessibilité. Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le Groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ».

En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le Groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés via l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles.

Dans le même esprit, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » en assurance auto. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les Professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

La protection sociale durable. En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage : d'une part, il a été le premier assureur à adhérer au dispositif Optique solidaire (pour les assurés de 60 ans aux revenus modestes) ; il est aujourd'hui l'un des assureurs sélectionnés pour proposer des contrats aux bénéficiaires de l'aide à l'achat d'une complémentaire santé (ACS) ; d'autre part, il s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. En 2015, quasiment tous les contrats ont été transformés en « contrats responsables »

et pour ces assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire n'a pas été doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins (Sévéane), en optique notamment. A noter les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien « jeune maman », aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Une assurance dédiée aux seniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Une offre de téléassistance pour les seniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Offres à dimension environnementale

Via ses offres, le Groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement ou à se protéger des aléas climatiques. Quelques exemples dans nos principaux marchés peuvent être cités :

Les particuliers.

- Pour l'assurance auto, les offres de type « petit rouleur » sont liées à une utilisation plus restreinte de l'automobile et donc avec un effet positif sur la consommation et l'environnement. Par ailleurs, une offre « Pay How You Drive » a été lancée en test à Groupama Grand Est à partir de la fin de l'année 2015, afin d'encourager une conduite moins dangereuse et plus économe. Ce dispositif repose sur l'utilisation d'un boîtier électronique installé dans la voiture et couplé à un smartphone. Ce capteur permet de recueillir des informations sur le style de conduite (virages, coups de freins, accélérations), l'usage et la fréquence d'utilisation du véhicule. Ces indicateurs entreront en compte dans le calcul de l'éventuelle réduction tarifaire accordée.

L'engagement environnemental du Groupe intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse. Le Groupe a poursuivi sa politique de réparation en lieu et place du remplacement des pièces automobiles endommagées, ce qui permet de réduire encore nos émissions de CO₂ et notre production de déchets.

Ainsi, pour Groupama Grand Est, 53,9 % des pare-chocs et boucliers ont pu être réparés en 2015.

- En assurance habitation, de nouvelles offres répondent aux enjeux écologiques avec l'inclusion dans les contrats multirisques de la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé dès 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique. Ces contrats encouragent ainsi nos sociétaires et clients à adapter leur logement aux défis environnementaux de notre société. L'arrivée de la « maison connectée » ouvre également des perspectives intéressantes dans le domaine de la gestion de la température ou de l'énergie.

L'agricole.

Assureur engagé, organisme professionnel agricole, le Groupe Groupama est un acteur majeur de l'assurance agricole (65% du marché agricole français) et de la recherche de



nouvelles solutions, notamment dans la gestion des risques liés à l'environnement. Citons d'une part l'offre multirisques qui propose un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs, avec notamment des garanties de prise en charge de dommages environnementaux ainsi que d'assurances spécifiques dédiées aux énergies renouvelables (comme la méthanisation). D'autre part, Groupama a lancé dès 2005 l'offre « multirisques climatiques (MRC) sur récoltes » qui permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Le Groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont Groupama a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, sur toutes les productions (y compris prairies), la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité.

Les entreprises et collectivités.

Le Groupe développe de nombreuses solutions en multirisques et en responsabilité civile en matière d'environnement, qui font l'objet d'études préalables de risques. Sont prises en compte ainsi dans l'analyse du risque le développement des nouvelles technologies énergétiques. Par ailleurs, le Groupe a lancé en 2015 en pilote pour les entreprises, un système de gestion des flottes à partir des modes de conduite, grâce à la télématique embarquée, qui permettra notamment de favoriser la conduite économe. Pour les collectivités, le Groupe a proposé à l'ensemble de ses assurées le service « Predict » face aux aléas climatiques (voir ci-dessous Prévention).

Assureur responsable, au-delà des offres stricto sensu, le Groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité – du suivi des besoins jusqu'à la gestion des situations de sinistre –, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients (voir 2.5, Relations avec les parties prenantes).

■ Prévention

La politique prévention du Groupe Groupama se traduit depuis 60 ans par un engagement concret dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité économique, sociale et environnementale : la protection des biens et des personnes mais aussi la pérennisation des entreprises et la préservation de l'environnement. Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes et des salariés, elle privilégie anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.

Les actions de prévention menées par les équipes du Groupe sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme,...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé,...).

La prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, sur l'ensemble des risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité : intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, centres Centaure,...), partenariats d'excellence (Predict, Météo France, la Gendarmerie nationale, les sociétés d'autoroute,...) et actions de proximité grâce à un maillage exceptionnel du territoire.

Groupama développe et développera de plus en plus des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment via l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, seniors, professionnels dont les agriculteurs, entreprises,...).

Nos actions de prévention se regroupent aujourd'hui dans 5 grands domaines : la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités.



Le site Internet « www.vivons-prevention.com » dédié à l'ensemble des actions de prévention, que le Groupe réalise au service de ses parties prenantes dans ces cinq grands domaines d'intervention, est en ligne depuis 2011.

De son côté, Groupama Grand Est s'efforce de traduire la politique de prévention du Groupe au niveau local, selon les actions détaillées ci-après.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, le Groupe Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention – en prenant en charge de nombreux actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire - et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.

L'offre Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins non remboursés par la Sécurité sociale, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, le sevrage tabagique, la prise en charge de médicaments antipaludéens en cas de voyage, etc. De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Les conseils de prévention de Groupama auprès des clients et non clients sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, l'élimination des facteurs de risques comme le tabac ou l'alcool, etc.) et par le biais du site www.groupama.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Le site internet www.bienmangerpourmieuxvivre.fr apporte des conseils pour mieux se nourrir. Des rubriques spécifiques sont dédiées aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes et aux sportifs. Groupama et Gan soutiennent ce site internet édité par « Saveurs et vie », spécialiste du portage de repas personnalisés à domicile et de la prise en charge nutritionnelle. Des rubriques pratiques (le panier de saison, par exemple) et ludiques sont exclusivement réservées aux assurés Groupama.

Sécurité de la route

La politique de Groupama en matière de prévention routière, développée depuis plusieurs décennies, s'est étendue à tous les publics et âges de la vie. Des plus jeunes dès l'école aux seniors, les entreprises du Groupe ont mis en place toute une panoplie d'actions.

Les onze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière grâce à la reconstitution des accidents « en situation réelle », et incluant en outre un module d'éco-conduite.

En novembre 2013, la Direction de la Sécurité routière, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Groupama Grand Est est partenaire de 2 centres Centaure sur son périmètre, dont les infrastructures uniques sont entièrement dédiées à la prévention du risque routier :

- le site de Phalsbourg a ouvert ses portes fin 2006. Il est implanté au centre du triangle Metz-Nancy-Strasbourg,
- le site Centaure Bourgogne de Gevrey-Chambertin est implanté au Sud de Dijon au cœur de la Bourgogne Franche-Comté. Ouvert en 1992, ce centre accueille chaque année plus de 3 000 stagiaires.

Leurs bâtiments pédagogiques disposent chacun de 450 m², de 3 plateaux d'exercices de 200 mètres et d'un linéaire de 1,2 km sur plusieurs hectares. Les sites disposent de tous les



équipements pédagogiques : plaque tournante, revêtements basse adhérence, atelier de diagnostic automobile, tests de vue, salle de cours entièrement équipées, hall d'accueil panoramique. Le parc de 14 véhicules neufs permet de multiples mises en situation avec des validations des acquis réalisées à bord des véhicules des stagiaires (entreprises et particuliers).

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2014	2015
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	4 805	3 962
Collaborateurs Groupama Grand Est	28	33

Au sein de Groupama Grand Est, nous développons diverses pistes et actions envers des publics variés :

- Dix de Conduite Jeune dans les collèges à l'attention des classes de troisième. Il s'agit d'une sensibilisation à la sécurité routière et aux avantages de la conduite accompagnée. En 2015, l'action a eu lieu sur 8 semaines et a concerné 1 220 élèves.
- « Il n'y a pas d'âge pour bien conduire » (opération en partenariat avec Générations mouvement)
- Toutes les opérations de sensibilisation/information, distribution de gilets jaunes, etc.
- Code de la route et réglementation de la circulation : 10 actions en 2015
- Règloscope : 2 actions en 2015
- Réunion vol et code de la route : 1 action en 2015
- Soirée Centaure : 1 action en 2015
- « Education routière » (dans les départements 67/68) du 09/03 au 18/06/2015 : 403 classes de CM1/CM2, soit 9 337 élèves, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la prévention routière.

Risques domestiques

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à encourager les comportements préventifs et de secours. De nombreuses actions sont menées localement, comme des réunions d'information sur les « accidents de la vie », sur les risques incendie et sur l'utilisation des extincteurs et des défibrillateurs, ou des opérations du type « la maison de tous les dangers ». Groupama publie également des fiches thématiques sur les risques du quotidien, comme la sécurisation des piscines privées et des aires de jeu, ou le décryptage des pictogrammes de danger. Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé), Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux...

A Groupama Grand Est, les pistes suivantes ont été développées au cours de l'année 2015 :

- Accident de la vie : 1 action
- Conférence Vol : 4 actions
- Manipulation des extincteurs : 1 action
- Ramonage : 1 action
- Réunion sensibilisation aux feux : 1 action
- Risques électriques : 1 action
- Vérification des extincteurs : 347 actions

Prévention agricole

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de Groupama qui célèbre en 2015 ses « 60 ans de prévention ».

Au niveau de Groupama Grand Est, les actions se sont focalisées sur les thématiques suivantes :

- Dix de Conduite Rurale dans les établissements agricole pour faire découvrir aux élèves la conduite d'engins agricole dont ils seront amenés à se servir dans leur travail. L'objectif essentiel est d'anticiper les risques, réduire le nombre d'accidents. Cette action s'est déroulée sur 10 semaines et a concerné 875 élèves,
- Accidents du travail & maladie professionnelle : 1 action
- Opération sondes à fourrage : 3 actions
- Réglementation Tracteurs et Machines Agricoles (TMA) : 3 actions
- Sécurité en forêt : 1 action

Agricole	2014	2015
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	3 693	3 318

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ». Ainsi, en partenariat avec Predict, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Le dispositif équipe aujourd'hui plus de 18 000 communes – Groupama est le 1^{er} assureur des communes de France – et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application *Groupama-Predict* vient d'être élaborée ; elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde,...

Le système d'alerte Predict a été étendu en 2015 aux particuliers et aux entreprises.

Entreprises et Collectivités	2014	2015
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	310	400

Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du Groupe

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs des entreprises du Groupe. Le tableau ci-dessous reprend pour Groupama Grand Est les données concernant les thématiques de la sécurité incendie et du secourisme (SST) :

Intitulé de la formation	CHAUMONT		DIJON		METZ		SCHILTIGHEIM	
	(Nbre de pers)		(Nbre de pers)		(Nbre de pers)		(Nbre de pers)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<u>Incendie</u> Chargés d'évacuation	18	14	66	62	4	/	42	40
<u>Incendie</u> Formation pratique en camion à la manipulation des extincteurs	14	/	70	53	8	/	64	66
<u>Secourisme</u> Formation initiale et session de maintien et actualisation des compétences	8	7	17	7	2	/	12	10
<u>Incendie</u> Formation théorique à l'utilisation des extincteurs (e-learning)	756 participants Formation déployée de septembre à novembre 2015 à l'ensemble des collaborateurs GGE							

■ Une gestion responsable des actifs

Le Groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)* à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

* La politique d'intégration des critères ESG à la gestion financière des actifs du groupe s'applique progressivement à l'univers des actifs moyen-long terme européens (obligations crédit et actions). Dans un premier temps, cette intégration a été mise en œuvre pour la gestion actions Euro/Europe au sein des PCVM ouverts ou dédiés uniquement gérés par Groupama Asset Management, détenus par les entités du groupe Groupama et/ou diffusés auprès de la clientèle externe. A partir de 2010, cette intégration a été progressivement élargie à la gestion des obligations crédit (entreprises) et dettes souveraines (Etats) européennes. Le périmètre des encours intégrant une approche ESG (encours IR) porte ainsi sur la totalité des valeurs mobilières de placement et des fonds monétaires détenus directement ou indirectement.

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du Groupe atteint au **31/12/2015 20,7** milliards d'euros, soit **23 %** du total des encours gérés (16 % hors clientèle externe). Les encours gérés, dont l'IR, sont stables d'une année sur l'autre.

	2014	Dont clientèle externe	2015	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12 (en millions d'euros)	21 694	6 995	<u>20 725</u>	<u>6 577</u>
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	24%	7,7%	<u>23%</u>	<u>7.2%</u>

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- Univers d'actifs européens (actions et obligations crédit) ;
- Actifs moyen long terme et actifs monétaires ;
- Actifs des OPCVM ouverts ou dédiés ;

Encours ISR et IR détenus directement ou indirectement via d'autres OPCVM.

Il s'applique à l'ensemble des actifs gérés pour le Groupe, dont l'International, ainsi que les actifs de la clientèle externe (gestion confiée en direct par des investisseurs institutionnels, des entreprises et des distributeurs) et ceux détenus par les OPC (Organisme de Placement Collectif) de Groupama Asset Management. Ce changement de périmètre explique l'écart important vis-à-vis du montant communiqué pour le reporting RSE 2014.

Novethic a renouvelé en 2015 son label ISR pour Euro Capital Durable et Groupama Crédit Euro ISR, fonds de Groupama Asset Management.

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du Groupe se positionne également dans une démarche RSE, pour son offre de produits proposée aux salariés du Groupe Groupama et aux salariés des 13 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES).

Par ailleurs, le groupe a investi en novembre 2015 pour 50 millions d'euros dans le fonds Tera Neva (Green Bonds) et mène un important programme d'investissements en fonds de prêts en soutien de l'économie, visant notamment à financer des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des infrastructures en France.

2.2 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile

40,5 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2014*.

Le montant de la CET pour Groupama Grand Est en 2015 représente **2 573 600 €**.

* Année N-1. Donnée 2015 disponible au printemps 2016

En 2015, **8 858*** millions d'euros de prestations ont été payées (hors frais de gestion de sinistres) en France à nos assurés leur permettant de préserver leur activité économique et leur vie familiale. La structure décentralisée du Groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions.

Pour l'emploi, le Groupe Groupama organise notamment depuis 5 ans des Jobmeetings dans toute la France (**13** meetings en 2015).

Chaque année, Groupama Grand Est est présent sur le salon MoovyJob de Strasbourg dont l'édition 2015 s'est tenue le 18 septembre.

La quasi-totalité des entreprises du groupe mène des actions/partenariats sociétaux de proximité. Des entreprises privilégient certains thèmes : l'entrepreneuriat pour Gan Assurances, l'intégration à la vie locale de Montreuil pour Groupama Banque, les actions en faveur du handicap pour Groupama Asset Management, la solidarité, la culture et l'environnement pour Groupama Assicurazioni, le cinéma, la prévention et le soutien au Comité Olympique pour Groupama Asigurari.

A Groupama Grand Est, les chargés d'emploi Compétences sont intervenus au Lycée Agricole d'Obernai pour présenter l'entreprise et les métiers de l'assurance.

Les entreprises du Groupe sont présentes sur trois grandes thématiques d'engagements, liées à notre ancrage et à la proximité relationnelle.

■ Développement économique et initiative dans les territoires

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du Groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de Groupama, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- Dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social -lié à la santé notamment-, promotion des métiers de l'agriculture -dont partenariats avec des lycées agricoles-... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA (Jeunes Agriculteurs) départementaux et FDSEA (Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles). Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT (Directions Départementales des Territoires) et des Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).
- Dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du Groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les experts-comptables, les CCI, les CGPME territoriales, les chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB ; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plate-forme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre, ...).

* 6 651 millions d'euros de prestations payées en France pour le périmètre consolidé. En intégrant les filiales internationales : 10 713 millions d'euros de prestations payées en 2015 pour le périmètre combiné ; 8 506 millions d'euros pour le périmètre consolidé.

- Autour des projets solidaires et de l'initiative économique locale, comme
 - favoriser le commerce de proximité grâce au digital avec la création en 2013 d'un premier réseau de proximité qui met en relation les particuliers avec les sociétaires-entrepreneurs locaux (Granvillage) ;
 - soutenir des plateformes de crowdfunding qui permettent le financement de divers projets ;
 - créer des partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi ; aider des associations au service de l'emploi ou de l'insertion... Groupama a signé en 2015 la charte Entreprises & Quartiers, en faveur des quartiers prioritaires ; Groupama Paris Val de Loire est la caisse pilote : elle déclinera des actions dans ses départements.

A ce titre, Groupama Grand Est reste un acteur régional particulièrement ancré dans les organismes agricoles et poursuit le renforcement de ses liens avec les organismes professionnels tels que les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et des Chambres de commerce et d'Industrie (CCI). C'est dans le cadre du partenariat global entre GGE et la CCI Alsace que l'entreprise reste également le partenaire exclusif des Trophées de l'accueil pour l'édition 2015 de l'événement. L'objectif des Trophées de l'accueil est d'apporter aux commerçants et prestataires de services une démarche et des outils visant à améliorer la qualité de l'accueil et renforcer ainsi l'attractivité du commerce de proximité.

Les partenariats concernent aussi les artisans commerçants concentrés sur 4 grands corps de métiers :

- les cafés, hôtels, restaurants,
- les boulangers, pâtisseries,
- les coiffeurs,
- les fleuristes.

Par ailleurs, Groupama Grand Est participe au réseau de Grandvillage et poursuit sa politique de communication sur ce réseau à travers sa promotion dans les agences commerciales où les flyers et affiches sont toujours présents.

- Etre partenaire de l'ADIE – Depuis 2007, Groupama accompagne l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) dans son action de diffusion du microcrédit. Groupama Banque met ainsi à disposition de l'ADIE une ligne de crédit, dont l'encours est au 31.12.2015 de **1 000 000** euros.

■ Les engagements autour du « Vivre ensemble »

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général, ...) autour de 3 thèmes principaux :

Santé (hors maladies rares) et handicap

A l'instar du Groupe, Groupama Grand Est s'implique de manière significative dans la lutte contre le cancer et la santé au travail d'une manière générale à travers les actions suivantes :

- Courses pour la lutte contre le cancer du sein : Groupama Grand Est s'est engagé depuis 10 ans dans la lutte contre le cancer du sein avec pour objectifs de participer au financement de la recherche dans ce domaine mais aussi de sensibiliser les collaborateurs.
 - *La Parisienne* : 8 collaboratrices ont participé avec l'équipe de Groupama SA.
 - *Odyssée à Dijon* : Groupama Grand Est est partenaire de cet événement et participe à hauteur de 8 000 euros pour l'organisation de cette manifestation.

140 personnes (collaborateurs et famille) ont participé à cette course/marche. Les inscriptions sont financées par notre Caisse régionale.

- *La Strasbourgeoise* : Groupama Grand Est est partenaire de cette manifestation pour 8 000 euros TTC et fournit également des rubans de balisage. 204 personnes (collaborateurs et famille) ont participé à cette course/marche. Les inscriptions sont financées par notre Caisse régionale.
- Au boulot à vélo : 6^{ème} challenge inter-entreprises au Boulot à Vélo dont l'objectif est de développer le déplacement des collaborateurs en vélo à Dijon et Strasbourg. Du 15 au 28 juin 2015, 41 collaborateurs ont participé à ce challenge. Des articles sur le sujet ont été publiés dans l'intranet de l'entreprise, un protège selle a été offert à chaque participant et un tirage au sort a été organisé pour permettre à 3 participants de gagner des objets publicitaires « spécial vélo ».
- Soutien à l'association Groupama Sports pour promouvoir le sport auprès des collaborateurs pour un budget de 4 000 euros. Un espace dédié a été ouvert sur l'intranet pour relayer la communication des différentes sections.

Concernant le handicap, Groupama Grand Est poursuit sa politique de sensibilisation des collaborateurs à l'intégration des handicapés dans le monde professionnel et aux avantages à être déclaré comme travailleur handicapé.

Ainsi, l'entreprise a participé à la Semaine de Handicap par la publication de 5 articles sur l'intranet dont un quiz : pour chaque bonne réponse, Groupama Grand Est devait verser 0,50 euros (avec un don maximum de 500 euros) à l'association « Handi'chien », soutenue par le Groupe. Un chèque de 500 euros a été adressé à l'association.

L'entreprise a aussi lancé un concours interne pour la réalisation d'une affiche pour la semaine du Handicap.

Par ailleurs, Groupama Grand Est a poursuivi une action initiée en 2014 et appelée « Les rendez-vous de l'Ambassadeur » en partenariat avec Made-in-TH, société de services spécialisée dans le domaine du Handicap en Emploi.

Mécénat culturel

Quelques thématiques prioritaires :

- Des engagements autour de la « culture des terroirs » : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements plus traditionnels : sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.) ;
- Le cinéma, un engagement transversal au groupe : notamment via la Fondation Gan pour le cinéma qui soutient depuis plus de 25 ans le 7^{ème} art. En 2015, la Fondation Gan a poursuivi son action sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion, avec un budget de 500.000 euros. Par ailleurs, la Fondation, via un engagement du Groupe pris depuis 2010, est Grand Mécène de la Cinémathèque française, avec un soutien de 150.000 € alloués cette année. S'ajoutent des actions de proximité en France, et des engagements à l'international : Groupama Seguros au Portugal soutient la Fête du cinéma français à hauteur de 6.150 euros, et la filiale roumaine Groupama Asigurari apporte son soutien à différentes manifestations autour du cinéma comme l'International Animation Film Festival ou Les Films de Cannes à Bucarest (14.250 euros de dons au total) ;
- Groupama Immobilier soutient des artistes vivants en acquérant leurs œuvres ; cet engagement s'élevant à 50 000 euros sur 3 ans (2014-2016).

En 2015, Groupama Grand Est a décidé de cibler le mécénat culturel et cherche à l'appréhender dans toute sa diversité.

Ainsi, Groupama Grand Est a été mécène de trois grands événements.

Le projet SaxOpen

Il s'agit à la fois d'un congrès et d'un festival du saxophone qui a lieu tous les trois ans dans un pays du monde et qui réunit professionnels et amateurs pour des centaines de concerts. L'ouverture à tous les publics (avec plusieurs actions dédiées à la jeunesse) et à tous les styles a été le fil conducteur de cette grande manifestation qui s'est tenu à Strasbourg du 9 au 14 juillet 2015. Précisons ici que le dernier congrès en France a eu lieu en 1974 à Bordeaux ! Il s'agissait donc d'une occasion unique pour Groupama Grand Est d'agir en faveur de la promotion de la musique.

Pour l'occasion, l'entreprise a organisé une soirée privée avec cocktail à la Cathédrale de Strasbourg et le soutien financier accordé à l'événement s'est élevé à 10 000 euros.

Le Musée Unterlinden

Ce Musée situé à Colmar, qui a ouvert ses portes pour la première fois le 3 avril 1853, est dédié tant à l'art ancien qu'à l'art moderne.

Groupama Grand Est a la qualité de Membre associé du Cercle des Mécènes et le soutien apporté en 2015 au Musée s'est élevé à 25 000 euros.

L'Association Connaissance de la Meuse

Cette association organise chaque année un spectacle son et lumière intitulé « Des flammes à la Lumière », qui retrace les différentes étapes de la Bataille de Verdun.

Groupama Grand Est apporte un soutien financier annuel à cette association qui s'est élevé en 2015 à 9 000 euros.

Solidarité

L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, collecte de livres auprès des collaborateurs, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives, ...) ; des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique : par exemple, dans le cadre du rallye Aïcha des Gazelles, Gan Assurances soutient des missions d'aide à l'enfance en versant 10 000 euros en 2015 à l'association Cœur de Gazelles. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, depuis 20 ans, en partenariat notamment avec Générations mouvement ; 37 projets sont en cours en 2015 (dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture). Groupama Phoenix (Grèce) a soutenu l'association SOS Children Village à hauteur de 25 000 euros en 2015.

Des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

Groupama Grand Est soutient l'association VOZAMA qui promeut l'alphabétisation à Madagascar. VOZAMA est une ONG fondée en 1996, abréviation malgache de VOnjeo ny ZAza MALagasy (Sauvons l'enfant malgache).

A la vue des milliers d'enfants non scolarisés et des conséquences tragiques que cela entraîne pour le développement du pays, est née chez le Père André Boltz (Jésuite), l'idée d'installer dans les villages demandeurs, des postes d'alphabétisation.

Aujourd'hui, 11 000 enfants ont déjà intégré les structures scolaires publiques ou privées. Environ 15 000 familles bénéficient d'une formation sur une durée d'au moins six ans.

Par ailleurs, elle permet à 750 personnes, moniteurs et inspecteurs, d'exercer un métier dans l'enseignement et d'être formés.

En plus de son programme d'alphabétisation, VOZAMA continue à soutenir les familles qui n'ont pas les moyens de pourvoir aux frais de scolarisation, afin que tous les enfants du VOZAMA aient la possibilité réelle de poursuivre leur cursus scolaire.

Ce soutien prend la forme d'aides scolaires.

VOZAMA s'engage à utiliser l'aide financière consentie par Groupama Grand Est, afin de pourvoir aux frais de scolarisation par l'octroi d'aides scolaires.

VOZAMA est une ONG malgache reconnue par le Ministère de la Population (n°127/2000 MPCCFE du 21 mars 2000).

Permettre la mise en œuvre des actions convenues avec VOZAMA dans le cadre des actions de parrainage définies chaque année en octroyant sous la forme d'un mécénat une participation financière annuelle de 4 500 euros net versée le 15 mai 2015.

	2014	2015
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	54 844	48 500

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses régionales ou filiales et les établissements de leurs régions ou bassins d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

Groupama est partenaire depuis 2015 avec l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques pour former les skippers de demain.

De son côté, Groupama Grand Est intègre régulièrement des stagiaires et des alternants provenant d'établissements d'enseignements locaux et participe à des jurys tels qu'à l'IFPASS.

En outre, des interventions sont régulièrement réalisées au Lycée Agricole d'Obernai pour présenter les métiers de l'entreprise, simuler des entretiens d'embauche, etc.

■ La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

L'engagement du Groupe dans les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Plus de 550 projets d'associations, 29 chercheurs et près de 160 associations partenaires ont été soutenus depuis 2000.

Avoir osé s'engager dans la lutte contre les maladies rares alors que personne n'en parlait et avoir maintenu cet engagement depuis maintenant plus de 15 ans est sans conteste une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 patients. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20.

Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015 ont été : de maintenir à un niveau important le soutien à la recherche, d'accroître la sensibilisation des collaborateurs à la cause des maladies rares et de développer des actions de proximité avec les élus vers les associations et les chercheurs sur les territoires.

Les trois missions de la Fondation

- Encourager la recherche avec notamment l'attribution, chaque année, d'une « bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.
- Favoriser le diagnostic par la diffusion des connaissances sur les maladies. Pour ce faire, la Fondation aide notamment les associations à communiquer sur ces maladies au travers de supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies Rares, collectif de plus de 200 associations, tous deux partenaires historiques de la Fondation.
- Faciliter le quotidien des patients et de leurs familles en soutenant leurs associations et les projets portés par celles-ci (aide à la scolarisation en milieu hospitalier, actions pour favoriser l'autonomie des malades, des rencontres familles/médecins,...) et par la remise tous les ans d'un prix de « L'innovation sociale » doté de 20 000 euros. Son objectif : soutenir des actions innovantes marquant une avancée significative ou une rupture et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles. Ce faisant, contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social ou aider au développement de l'éducation thérapeutique pour les enfants ou les adultes isolés par la maladie.

Bilan des actions réalisées au niveau groupe	2014	2015
Nombre d'associations de patients soutenues	60	66
Nombre de projets encouragés	62	84
Nombre de chercheurs parrainés	3	3
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225 €	386 225 €

Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain

Depuis 2013, des « balades solidaires » ont lieu chaque année dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses régionales Groupama, Groupama SA et les entités franciliennes du Groupe participent à l'événement. En 2015, la troisième édition des « balades solidaires », organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni plus de 15 000 marcheurs et permis de récolter près de 190 000 euros.

Au niveau de Groupama Grand Est, les élus organisent le 1^{er} dimanche du mois de juin des Balades solidaires en faveur de projets d'associations de patients atteints par une maladie rare.

Bilan des Balades solidaires réalisées au niveau Groupama Grand Est	2014	2015
Nombre d'associations de patients soutenues	11	11
Nombre de projets encouragés	11	11
Montant des dons récoltés de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	29 501 €	36 597€

La « Semaine de la Fondation » qui s'est tenue du 12 au 16 octobre 2015 s'illustre d'une part avec la « soirée de la Fondation », au cours de laquelle est émise la Bourse de l'Espoir (voir ci-dessus) et le Prix de l'innovation sociale (en 2015, un projet de développement d'une appli destinée à mesurer en temps réel l'activité de maladies auto-inflammatoires) ; d'autre part, via l'opération « Bougeons-nous contre les maladies rares », qui aura mobilisé les collaborateurs du groupe (environ 6 millions de pas enregistrés) et permis de remettre un chèque de 6 000 euros à l'Association Maladies Foie Enfants).

2.3 Employeur responsable

Forts de leurs valeurs, le Groupe Groupama et ses entreprises conduisent des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, le Groupe a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

■ **Emploi**

L'effectif du périmètre consolidé de Groupama Grand Est au 31 décembre 2015 s'établit à 1 453 salariés (CDI). Les données 2015 font apparaître 122 embauches (CDI) et 106 départs CDI dont 14 licenciements.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 67% de femmes et 33% d'hommes,
- 13% des salariés ont moins de 30 ans, 60% ont entre 30 et 49 ans et 27% ont 50 ans et plus.

La répartition géographique des salariés :

Départements	Nombre de salariés CDI
Côte-d'Or	394
Doubs	68
Jura	44
Haute Marne	98
Meurthe-et-Moselle	51
Meuse	27
Moselle	81

Bas-Rhin	540
Haut-Rhin	76
Haute Saône	34
Vosges	35
Territoire de Belfort	5
Total général	1 453

L'effectif se situe en augmentation de 1,40% par rapport au 31 décembre 2014 (1 433 salariés).

Concernant la masse salariale, elle s'établit à 58 707 237 euros en 2015, contre 57 098 144 euros en 2014.

■ **Organisation du travail**

La durée théorique du travail à Groupama Grand Est est de 35 heures par semaine sans modification sensible par rapport à 2014.

204 personnes travaillent à temps partiel dans l'entreprise.

L'absentéisme pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'établit à 32 075 jours (dont 74,07% des absences liées à la maladie et 16,49% à la maternité/paternité).

■ **Relations sociales**

Organisation du dialogue social

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le Groupe, le dialogue social au sein de Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, Groupe en France, périmètre mutualiste (UDSG) et périmètre des filiales (UES).

Au sein de Groupama Grand Est, il y a eu 52 réunions des instances représentatives du personnel en 2015 réparties comme suit :

- 10 réunions de comité d'entreprise,
- 19 réunions de délégations du personnel (DP) (deux instances ont été mises en place Dijon/Chaumont et Schiltigheim/Metz),
- 16 réunions de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) : Groupama Grand Est a mis en place trois CHSCT (Dijon, Chaumont, Schiltigheim, Metz et réseau commercial),
- 7 réunions de négociation, étant précisé qu'il y a quatre organisations syndicales représentatives présentes dans l'entreprise (CFDT, CFE-CGC, CGT et UNSA 2A).

Bilan des accords collectifs :

48 accords collectifs ont été conclus en 2015 sur l'ensemble des entreprises du périmètre consolidé (**dont 42** dans les entreprises françaises).

Thématiques des accords collectifs conclus au niveau Groupe (ou interentreprises) et dans les différentes entités du Groupe en 2015 (en France et à l'International) :

Dialogue social / représentation du personnel	Accord relatif au dialogue social Election des administrateurs salariés au CA Vote par internet pour l'élection Droit syndical et fonctionnement IRP Prolongation de participation aux négociations GAG Prorogation des mandats des membres du CHSCT
Rémunération et avantages sociaux	NAO Intéressement Participation Plan épargne congés Prévoyance et contrat de génération Congés spéciaux Prise en charge des frais de transport Régime de frais de soins et prévoyance lourde Rémunération Contrat santé CET Aide au logement
Conditions de travail	Avenant accord temps de travail Accompagnement départ retraite
Diversité/Egalité des chances	Egalité Homme/Femme Egalité professionnelle
Emploi et organisation des entreprises	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Contrat crèche, conciergerie

Groupama Grand Est a conclu 3 accords d'entreprise sur les thématiques suivantes :

- Accord sur le dialogue social,
- Complémentaire Frais de Soins (CFS),
- Négociation Annuelle Obligatoire 2016,

Par ailleurs, Groupama Grand Est applique l'ensemble des dispositifs en vigueur dans le Groupe.

D'autres accords sont applicables dans l'entreprise, notamment :

- socle 3 (déclinaison de l'Accord National Groupama),
- accord sur l'aménagement du temps de travail (+ 3 avenants),
- accord sur le compte épargne temps,
- accord sur les mesures transitoires et compensatoires (+ 4 avenants),
- accord sur la gestion professionnelle de l'emploi et des compétences,

- accord sur l'égalité professionnelle,
- accord sur le plan épargne entreprise,
- accord sur la prévoyance,
- accord de participation,
- accord d'intéressement.

Comité d'entreprise

En plus de ses missions en tant qu'instance représentative du personnel, le comité d'entreprise de Groupama Grand Est œuvre pour le bien-être des salariés en mettant en place de nombreuses actions et activités de manière indépendante.

Afin de lui permettre de financer ces actions et activités, Groupama Grand Est verse une dotation au comité d'entreprise qui s'élève pour l'année 2015 à 598 894 euros.

■ **Santé et sécurité**

Un accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du Groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

Les dispositions Groupe traitent des axes suivants :

1. Consolider au niveau du Groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
2. Mettre en place des actions de prévention collective :
 - pour former aux risques psychosociaux (RPS) les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs,
 - sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail,
 - mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public, favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle, encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
3. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
4. Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du Groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux,
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés,
 - élaborer une procédure « gestion de crise »,

- accompagner les salariés lors des changements importants.
5. Création d'une Commission Qualité de Vie au Travail Groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de Groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

En 2015, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois. Ses travaux ont portés sur le thème des technologies de l'information et de la communication. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

En 2015, 26 entreprises du Groupe en France ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité ou en interne. 20 d'entre elles ont engagé un plan d'actions et les autres sont en cours, soit 67% des entreprises du Groupe en France.

En 2015, on recense au niveau de Groupama Grand Est, 11 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 5,01 et le taux de gravité est de 0,10. Sur ce même périmètre, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la sécurité sociale ou à la MSA en 2015.

	2014	2015
Accidents du travail ayant entraîné un arrêt	15	11
Taux de fréquence	6,78	5,01
Taux de gravité	0,41	0,10

Groupama Grand Est a engagé de nombreuses actions sur la qualité de vie au travail dès 2011 en concertation avec les CHSCT et en déclinaison de l'accord Groupe.

La Commission HSCT, composée de membres des différents CHSCT, a ainsi sollicité l'intervention d'un cabinet spécialisé pour identifier les sources de risques psychosociaux existantes dans l'entreprise dans le cadre de la fusion. Le diagnostic réalisé a permis de déterminer un plan d'action Qualité de Vie au Travail (QVT).

Dans ce cadre, un groupe de travail, composé de membres de CHSCT, de collaborateurs de la DRH et de managers, a élaboré deux guides à destination des collaborateurs et des managers portant notamment sur les acteurs de la prévention, la prévention et la gestion des situations conflictuelles avec l'élaboration d'une procédure en cas d'agression, la détection des personnes en difficulté, procédure d'entretien de retour suite à absence.

Plus récemment, un plan de prévention des risques psychosociaux a été élaboré en octobre 2014 suite au diagnostic réalisé par un cabinet spécialisé et en concertation avec les CHSCT. Un comité de prévention RPS, composé actuellement de 9 membres, dont 3 membres des CHSCT, 3 managers, 1 représentant de la médecine du travail et 2 représentants des Ressources Humaines chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de prévention ainsi que du suivi de situations de mal-être au travail, a ainsi été constitué et se réunit régulièrement.

L'ensemble des managers a été formé en 2015 (plus d'une centaine a ainsi bénéficié de la formation).

Par ailleurs, Groupama Grand Est a désigné un référent RPS et QVT. Aucun autre accord en matière de santé ou de sécurité au travail n'a été signé en 2015.

■ **Formation**

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du Groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

La politique de formation de Groupama Grand Est en 2015 a porté sur les axes stratégiques suivants :

- renforcer les compétences managériales (formation des managers aux fondamentaux, à la conduite du changement, au management à distance, management transverse, etc.) ;
- continuer à renforcer la qualité de services et la satisfaction des clients (développer les compétences métier des collaborateurs et la participation des collaborateurs aux formations diplômantes) ;
- mettre en œuvre des actions en déclinaison du plan d'actions QVT (prévention et gestion des situations conflictuelles, communiquer par téléphone avec sérénité et la poursuite des formations) ;
- intégrer et professionnaliser les nouveaux embauchés (former les nouveaux entrants sur les savoirs et savoir-faire, techniques et commerciaux, pour faciliter leur prise de fonction).

En 2015, à Groupama Grand Est :

- 53 913 heures de formation au total ont été dispensées :
 - dont 4 566 heures en e-learning
 - dont 50 078 heures en présentiel
- 39 heures de formation en présentiel ont été dispensées en moyenne par salarié formé
- 488 sessions de formation dispensées

■ **Égalité de traitement**

Le Comité d'éthique Groupe, composé de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales, du Directeur Général, des deux Directeurs Généraux adjoints et de la Secrétaire générale de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet du bilan de performance annuel RSE du Groupe et sur les aspects sociaux. En 2015, il s'est réuni à ce sujet le 26 mars.

En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de promotion de la Diversité et de prévention contre les discriminations en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du Groupe à respecter les dix principes du Pacte. Le Groupe

Groupama publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies et y présente les actions du Groupe en France et le renouvellement de ses engagements.

- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du Groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du Groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le Groupe Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du Groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

Accord Groupe relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances

L'engagement du Groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'Accord Groupe relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

La politique diversité du Groupe est relayée par un correspondant Diversité Groupe et dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du Groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Cet accord, a été complété en 2011 et en 2015 par des avenants qui traitent des axes suivants :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

L'avenant du 24 juin 2015 vise particulièrement à :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du Groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés, notamment les familles monoparentales.

Depuis 2009, en application de l'accord relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances, la DRH Groupe a mis en place des actions de formation sur des thématiques liées à la diversité.

L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management. Il existe également une formation « accompagner une personne en situation de handicap ».

Les entreprises ont également développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Groupama Grand Est fait application des dispositions en vigueur au niveau du Groupe et de l'UDSG. Elle est par ailleurs couverte par un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Groupama Grand Est, conclu le 20 juin 2012.

Avec 67% de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2015, Groupama Grand Est considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'Accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Grand Est a mis en place un certain nombre d'actions, telles que prévues par l'accord précité, en particulier l'application générale du principe de l'égalité de traitement et notamment dans le cadre de sa politique d'embauche et/ou de formation professionnelle, la neutralisation du congé maternité ou d'adoption, une souplesse en matière de temps partiel, l'application d'une méthodologie de résorption des écarts de rémunération entre hommes et femmes.

Ces mesures ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2015, les femmes représentaient :

- 74,09% des non-cadres,
- 46,34% des cadres,
- 18,18% des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2015 : la famille de métiers « administrative » compte 68,60% de femmes et 63,74% dans la filière des métiers commerciaux.

Par ailleurs en 2015, 35,02% des femmes ont obtenu une promotion.

En 2015, 31 collaboratrices ont bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité ou d'adoption en application de l'accord précité.

De même, la situation de 349 salariées a été étudiée en 2015 et 339 collaboratrices ont bénéficié d'une augmentation de leur salaire.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque – Intranet du Groupe – (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public),

- renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), à laquelle le Groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son partenariat avec l'Agefiph, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.

Groupama Grand Est a mis en place un certain nombre d'actions pour l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, telles que :

- Participation à des salons de recrutement spécialisé dans l'emploi de personnes handicapées,
- Depuis 2014, mise en place d'une démarche d'accompagnement avec un organisme spécialisé dans l'accompagnement des entreprises sur le thème du handicap, avec pour objectifs notamment de :
 - Renforcer les actions dans la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail des personnes en situation de handicap,
 - Accompagner les collaborateurs sur les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
 - Accompagner l'entreprise dans la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation en vue de changer le regard des collaborateurs, managers, collègues, sur la situation du handicap, accélérer la levée des peurs liées au handicap,
 - Soutenir et encourager les collaborateurs porteurs d'un handicap à « s'afficher » pour devenir eux-mêmes « changeurs de regard » au sein de l'entreprise.
- Aménagement et adaptation de postes de travail,
- Participation à la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Au niveau de l'entreprise, en 2015, le taux moyen d'emploi de personnes en situation de handicap n'est pas une donnée connue.

Sur l'ensemble des effectifs au 31 décembre 2015, 43 salariés étaient en situation de handicap.

Maintien dans l'emploi des seniors

En 2015, les entreprises du Groupe ont poursuivi leurs engagements en matière de maintien dans l'emploi des seniors en menant les actions suivantes :

- Anticiper les évolutions professionnelles par rapport à la gestion des âges en maintenant un nombre équivalent de seniors : désignation de référents/tuteurs parmi les salariés seniors,
- Organiser la coopération intergénérationnelle : création de binôme d'échange entre des seniors et des jeunes de l'entreprise
- Développer les compétences et qualifications des seniors : actions de formation, entretien de seconde partie de carrière
- Aménager les fins de carrière et transition entre activité et retraite : formations de préparation à la retraite.

Ces engagements ont pour objectif de motiver les salariés tout au long de leur vie professionnelle, d'être au clair sur les compétences clés de l'entreprise et d'améliorer leurs conditions de travail.

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

L'accord relatif au contrat de génération de Groupama Grand Est prévoit un certain nombre d'engagements en faveur de l'emploi et de la formation des seniors, en matière notamment de recrutement et maintien de l'emploi des seniors ou d'aménagement des fins de carrière.

Groupama Grand Est compte 27% de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2015 dont :

- 64,05% de non-cadres,
- 34,18% de cadres,
- 1,77% de cadres de direction.

Parmi cette même population:

- 26,33% exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- 73,67% exercent une activité dans une famille de métiers « administrative ».

■ **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT**

Le Groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

■ **Charte éthique Groupe**

La Charte éthique du Groupe Groupama a été présentée en 2008 devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration de Groupama SA, la holding de tête du Groupe. Elle a été annexée au règlement intérieur des entreprises du Groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de Groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteurs du travail, greffes du conseil des Prud'hommes et affichage). Enfin, elle a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'Intranet du Groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires-mandataires de caisses régionales.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du Groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité. Elle définit les engagements du Groupe en matière d'éthique, tel que :

- agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients,
- favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs,
- affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an.

La Charte éthique a été révisée et présentée en Comité d'éthique en 2014, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et de son environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du groupe, y compris sur les réseaux sociaux,
- la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

La nouvelle version de la charte sera diffusée à l'ensemble des collaborateurs du groupe à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui s'est déroulé durant l'année 2015.

A Groupama Grand Est, cette charte révisée a été présentée lors de la réunion transverse des CHSCT et au Comité d'entreprise du 27 octobre 2015.

2.4 Action en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en matière d'impacts indirects, le Groupe Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR et de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons aussi améliorer nos impacts directs par la réduction de nos émissions de CO₂, de nos consommations de papier, etc. De ce fait, nous continuons nos efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine.

■ Politique générale en matière d'environnement

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs du Groupe Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO₂ et de nos déchets notamment DEEE, impulsée au niveau Groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S) et les entreprises du Groupe. Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients pour lesquels des offres à dimension environnementale ont été développées (voir le paragraphe 2.1 « Assureur responsable »).

Groupama Grand Est s'inscrit pleinement dans cette démarche en commercialisant les offres précitées et par la mise en place de mesures en faveur de l'environnement détaillées ci-après.

Par ailleurs, le Groupe Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

L'entreprise Groupama Grand Est a établi un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) fin mars 2013 après 11 mois d'études, bilan qui a mené à des actions concernant :

- le gaz, le fioul et l'électricité (choix de chaudière moins énergivore, économies d'énergie par extinction des lumières et des écrans d'ordinateur, limitation de la température des locaux, etc.),
- les bâtiments, les véhicules, le mobilier, l'informatique (révision de la durée de conservation des véhicules et de appareils),
- les déplacements en voiture, train, avion (sensibilisation à l'éco-conduite, utilisation de la visio-conférence),
- le papier (favorisation du papier recyclé, utilisation de l'impression recto-verso)

Afin d'illustrer plus précisément le propos, voici la grille interne à Groupama Grand Est qui recense pour l'année 2015 les mesures prises en faveur de l'environnement.

Informations environnementales	Descriptions à renseigner par l'entité
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	- Mise en place de détecteurs de présence pour piloter l'éclairage - Remplacement de 2 brûleurs de chaudières au fuel sur 3 existantes - Isolation de bâtiments par l'extérieur - Recommandation visant à éteindre les écrans des ordinateurs ainsi que les lumières lorsque l'on quitte le bureau en dernier - Déploiement progressif d'ampoules LED ou basse température dans les agences et au siège - Généralisation des horloges pour le pilotage des enseignes et l'éclairage des vitrines - Mise en place d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur climatisation plus chaufferie pour faire des économies d'énergie - Utilisation systématique du STOP & START pour les véhicules équipés - Sensibilisation des personnels sur l'utilisation de la climatisation à bord des véhicules
Mesures prises pour diminuer les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement	- Remplacement des brûleurs de 2 chaudières - Régulation des températures de chauffage et de climatisation des bâtiments (22° en hiver et -8° par rapport à la température extérieure au-delà de 30°) (idem GTC ci-dessus) - Choix de véhicules de la flotte Groupama labellisées Renault Eco2 (Clio, Mégane, Scénic répondent à 3 critères écologiques et économiques : fabrication, émissions de CO2 et recyclage des véhicules) - Valorisation des déplacements à vélo : mise à disposition d'abris à vélos, challenge « au boulot à vélo », marquage et contrôle technique gratuit des vélos pour les collaborateurs de Schiltigheim en partenariat avec Cadr67 - Incitation à utiliser les transports en commun lors des déplacements

	professionnels : BUS (BHNS), tram, et train (prise en charge de 50% de leur abonnement transport par l'employeur) - Développement de la visio-conférence afin de réduire les émissions de CO2 en limitant les déplacements en voiture tout en facilitant le travail collaboratif - Ajout de 2 salles visio conférence : une à Dijon, une à Schiltigheim, et équipement de 5 visios au poste de travail (dont une à Metz) - Sensibilisation à la pratique l'ECO conduite - Mise en place de solutions de déplacements collectifs (cars) lors des événements (vœux, séminaires...)
Mesures prises pour diminuer les déchets	- Mise en œuvre du tri sélectif - Mise en place de la gestion électronique des documents « GED » : déploiement progressif à toute l'entreprise afin de limiter au maximum l'usage du papier. - Prolongement de la durée de vie des multifonctions qui passent de 3 à 5 ans - Collecte de piles (80 kg) - Collecte de vêtements / mise en place d'un container sur le site de Schiltigheim (658 kg en 2015) - Gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. Il s'agit des déchets informatiques (clavier, ordinateur,...) + consommables informatiques (cartouches d'encre,...) - Mise à disposition de bennes papier sur certains sites pour les documents à détruire - Récupération des déchets verts sur le site de Schiltigheim - Remplacement de certains supports de communication (vers collaborateurs, élus, etc...) par des supports électroniques - Mise en place du tri sélectif sur la plupart des agences (en fonction des municipalités) - Recyclage des supports de communication (calendriers périmés, Kakémonos) - Réduction des impressions, avec systématisation des impressions recto-verso - Remplacement du mobilier de bureau auprès d'une entreprise régionale qui propose un système de récupération des emballages et une gestion éco-responsable des mobiliers en fin de vie - Récupération des eaux de pluie 50 000 L pour l'arrosage des massifs et jardinières - récupération des calendriers plateau qui sont recyclés par DOSCH (société alsacienne spécialisée dans les

	écoproduits) - cartes de vœux électroniques - récupération des bouchons en plastique - lors des événements internes, abandon des portions individuellement emballées - sensibilisation à l'utilisation de son propre mug dans le cadre de l'opération « prenez votre tasse » à la machine à café
Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	- Application de la Charte Eco Pass « événements durables »
Formation et information des salariés sur la protection de l'environnement	- Intranet GGE (portail unique d'information pour l'ensemble des collaborateurs) - Participation au challenge « au boulot à vélo » - Formation à l'ECO conduite des salariés utilisant constamment un véhicule d'entreprise - Articles Sésame (intranet) lors de la semaine du développement durable - Guide pour organiser des réunions virtuelles - Promotion du consommateur local (vente avec producteurs Granvillage à Strasbourg et Dijon) - Menus au resto d'entreprises : DD (Développement Durable)
Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	- Envoi des courriers par mail favorisé - Diffusion des conseils en matière d'éco-conduite dans le journal interne (DD attitude) - Poursuite du projet de mise en place d'un livret d'accueil comportant un volet RSE - Dématérialisation de certains documents et réduction des impressions - Recyclage des supports de communication (bâches publicitaires recyclées en sacs, kakémonos et calendriers périmés recyclés) - Collecte de piles usagées, téléphones portables et toners de cartouches usagés

En matière de protection de l'environnement, les salariés de Groupama Grand Est sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine européenne du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans le respect des impacts environnementaux.

Groupama Grand Est fait toujours appel à l'association Vetis pour la collecte de vêtements et d'accessoires vestimentaires usagés. Cette association a pour objet la gestion d'une structure d'insertion par l'activité économique. Son but est d'aider l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté ou en situation d'exclusion. Parmi ses moyens d'actions figure le travail de collecte, de tri, de revalorisation, de transformation et de vente de vêtements d'occasion et d'articles accessoires. En 2015, ce sont ainsi 658 kg de vêtements et d'accessoires qui ont été collectés par l'association auprès de notre entreprise.

■ **Utilisation durable des ressources**

Les activités du Groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités. En 2015, l'entreprise Groupama Grand Est a consommé 10 268 m³ d'eau, soit 6,90 m³ par ETP sachant qu'aucune contrainte locale d'approvisionnement ne s'applique à ce jour.

Par ailleurs, l'entreprise Groupama Grand Est possède un collecteur d'eau de pluie d'une capacité de 50 m³, eau utilisée pour l'arrosage tout au long de l'année.

La consommation de papier de bureau atteint 68 tonnes en 2015, elle est donc restée stable par rapport à 2014.

En 2015, la consommation d'énergie de l'entreprise Groupama Grand (électricité, gaz, fioul - chaleur et eau glacée non applicables-) atteint 11 153 755 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 7 496,31 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a donc baissé de 3,16% entre 2014 et 2015. La consommation totale d'énergie rapportée par ETP à elle diminué de 6,73%. Il est à préciser que Groupama Grand Est ne dispose pas d'équipements permettant le recours aux énergies renouvelables.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), le Groupe et donc l'entreprise Groupama Grand Est ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Détail des différentes consommations :

	2014	2015
Consommation d'eau (m ³)	18 350	10 268
<i>Consommation d'eau par personne (m³/ETP)</i>	<i>12,81</i>	<i>6,90</i>

	2014	2015
Consommation totale d'énergie (kWh)	11 517 919	11 153 755
<i>Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)</i>	<i>8 037,63</i>	<i>7 496,31</i>
Consommation d'électricité (kWh)	6 609 404	5 918 935
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	<i>4 612,29</i>	<i>3 978,05</i>
Consommation de gaz (kWh)	2 626 345	3 467 330
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	<i>1 832,76</i>	<i>2 330,35</i>
Consommation de fioul (kWh)	2 282 170	1 767 490
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	<i>1 592,58</i>	<i>1 187,91</i>

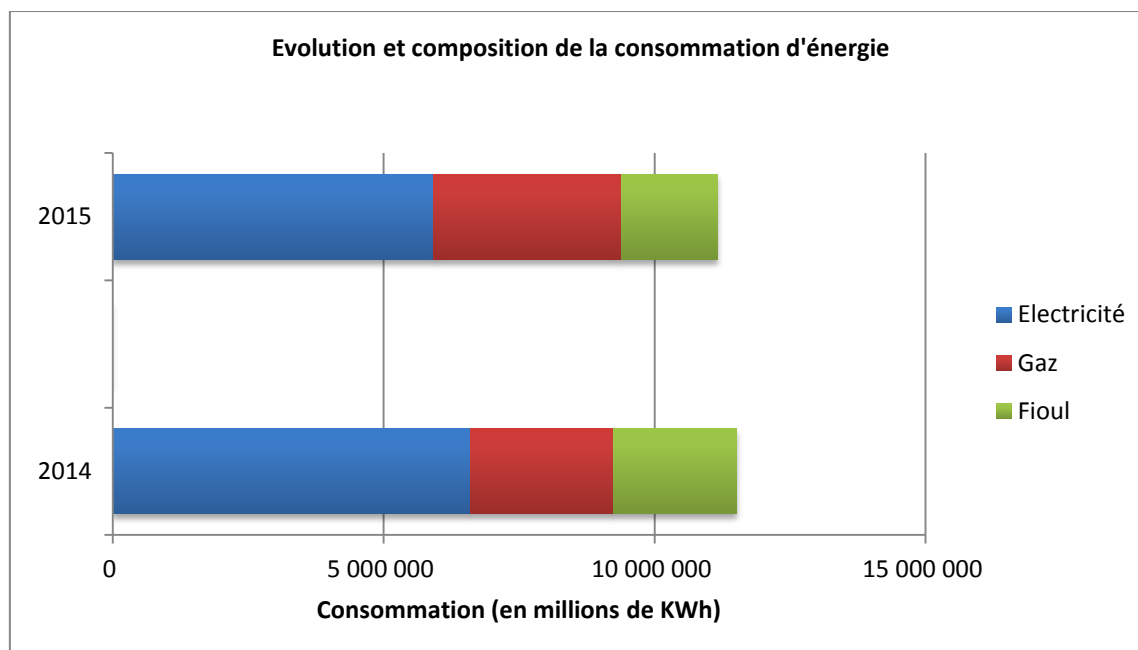
Au regard des chiffres ci-dessus, l'on constate une diminution de 44 % de la consommation d'eau par rapport à l'année 2014. Ce chiffre s'explique par la fermeture d'agences mais aussi

par l'absence de transmission des décomptes de la part de certains propriétaires des locaux des agences à la date de réalisation du présent rapport.

La fermeture d'agences est également la raison pour laquelle les consommations d'électricité et de fioul ont diminué respectivement de 10,45% et 22,55%.

Enfin, l'augmentation des consommations de gaz de 32 % ne reflète pas une réalité exacte de consommation dans la mesure où les données 2014 étaient estimatives car toutes les factures n'étaient pas en notre possession.

L'illustration graphique ci-dessous reprend ces chiffres.



Détail des consommations de papier :

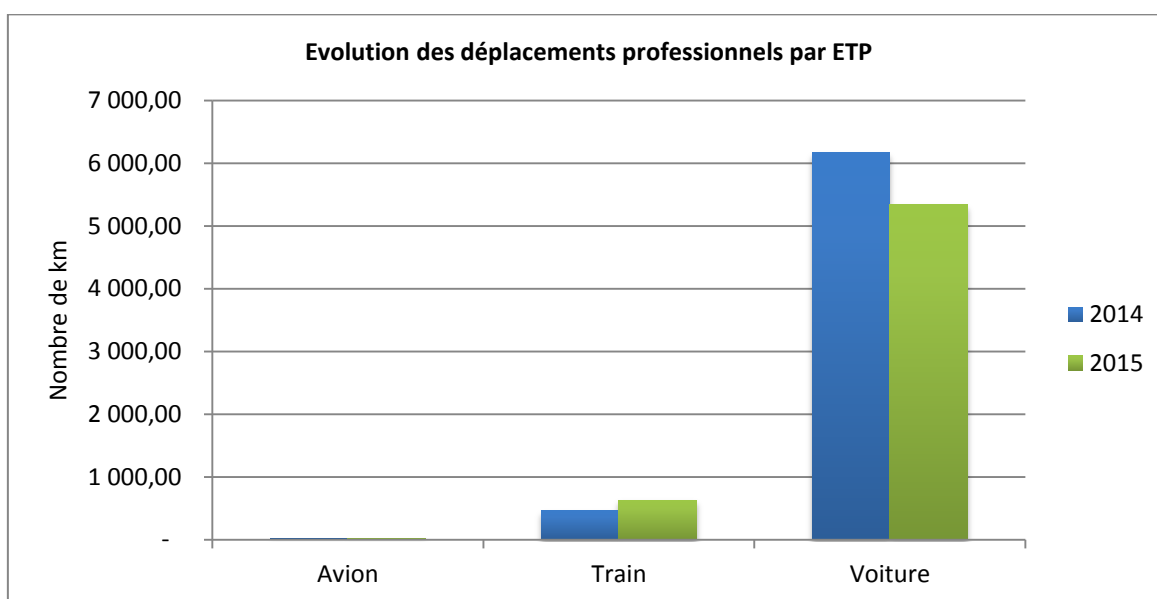
	2014	2015
Consommation de papier de bureau (tonnes)	68	68
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>	<i>0,05</i>	<i>0,05</i>
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	22	23
<i>Consommation de papier documents marketing et techniques par personnes (kg/ETP)</i>	<i>0,01</i>	<i>0,02</i>

■ **Changement climatique**

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour y parvenir portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail inter-entreprises du Groupe, mis en place fin 2013, pilote cet objectif et est chargé d'indiquer et de mettre en place de façon collaborative des voies d'actions.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2014	2015
Déplacements professionnels en avion (km)	18 972	25 626
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	13,23	17,22
Déplacements professionnels en train (km)	661 504	940 127
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	462,26	631,85
Déplacements professionnels en voiture (km)	8 821 447	7 949 656
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	6 164,53	5 342,87



Groupama Grand Est s'efforce de limiter les déplacements en avion au strict nécessaire et a privilégié le train en 2015, ce qui explique l'augmentation sur ce mode de transport et la diminution pour l'usage des véhicules.

En 2015, les émissions totales de CO₂ atteignent 2 840 tonnes équivalent CO₂, soit 1,91 tonnes équivalent CO₂ par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2015 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	486	638
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	0,33	0,43
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	559	470
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	0,39	0,32
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	1500	1328
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	1,05	0,89

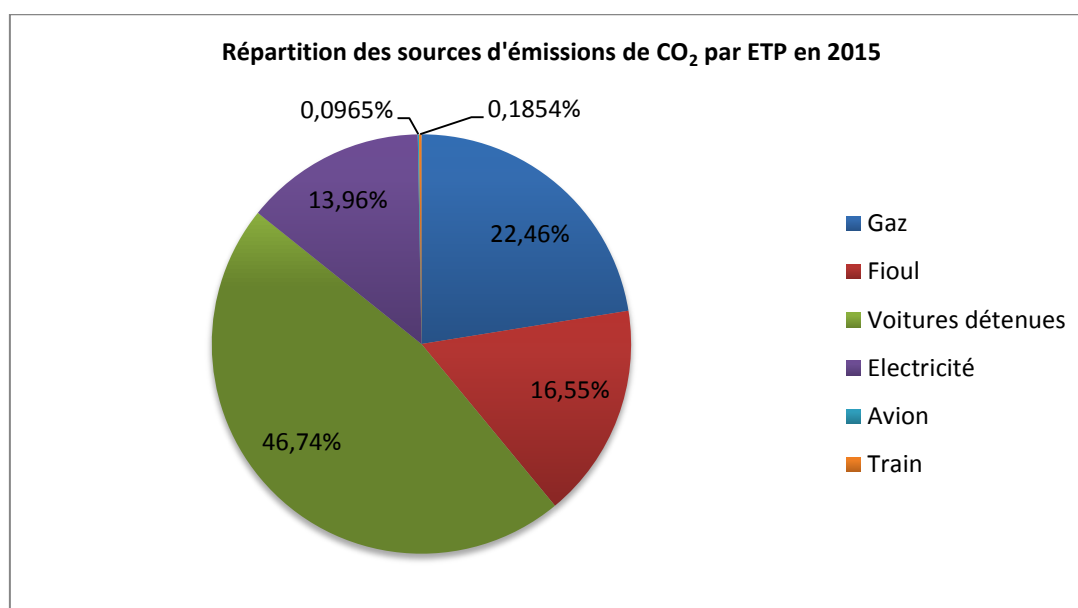
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	2 545	2 436
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	1,78	1,64

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	546	397
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	<i>0,38</i>	<i>0,27</i>
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	546	397
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0,38	0,27

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	Non disponible	Non disponible
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>		
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	3	3
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	4	5
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	7	8
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	0	0

Le total des émissions de CO₂ par ETP a baissé de 8,32 % entre 2014 et 2015.

Cette baisse reflète les diminutions des consommations d'électricité et de fioul expliquées plus haut.



■ **Pollution et gestion des déchets**

Les activités de service de Groupama Grand Est ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration. Par ailleurs, de par ses activités de services (assurances et banque), Groupama Grand Est n'est pas concernée par la problématique de nuisances sonores.

Au sein de l'entreprise, nous avons pris des mesures pour réduire la production des déchets, parmi lesquelles :

- collecte de piles et de bouchons plastiques,
- collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (dont téléphones portables obsolètes),
- mise à disposition de bennes papier pour les documents à détruire (notamment au siège),
- récupération des déchets verts,
- mise en place du tri sélectif sur tous les sites de gestion.

■ **Protection de la biodiversité**

Le Groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700 000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2016.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (28 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le Groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude* a permis de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO₂ de la France à hauteur de **322 493 téqCO₂**. Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la Société Forestière Groupama ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts.

* Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz

2.5 Relations avec les parties prenantes

■ **Sous-traitance et fournisseurs**

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet

de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand Groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du Groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre d'une charte « RSE », de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets). Une clause « RSE » est insérée dans les contrats.

Groupama Grand Est n'a recours à la sous-traitance que de manière limitée, essentiellement pour les prestations informatiques, ce qui représente 1,51% des frais généraux (hors G2S).

Une Charte RSE Fournisseurs a été déployée en 2015 pour l'ensemble des achats réalisés par le Groupe. Ces achats portent essentiellement sur 4 pôles :

- informatique et télécommunications,
- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages, etc.),
- moyens généraux (gestion des bâtiments dans leur ensemble : construction, service aux occupants, etc.),
- achats assurantiels.

Le service Achats applique la Charte telle que définie dans le règlement intérieur de Groupama Grand Est aux pages 17 et 19. Cette application se fait au niveau régional, mais nous adhérons aussi aux contrats cadre de la Direction Achats Groupe pour un certain nombre de dossiers.

■ **Autres parties prenantes**

Les sociétaires

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3 300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle.

D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le Groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international. Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.

Au sein de Groupama Grand Est, le projet d'entreprise Esprit Grand Est, en cohérence avec le programme Groupe ASC, se traduit par des engagements vis-à-vis des clients avec des propositions de suivis personnalisés sur des populations ciblées, un accompagnement

spécifique par téléphone en cas de sinistre lors de la déclaration et sur certaines étapes clés du dossier.

Les retours d'enquête clients comme les réclamations sont exploitées pour dégager des axes d'amélioration.

Un dispositif spécifique est prévu sur le risque événements climatiques avec une mobilisation des élus.

Ainsi, au niveau Groupe, l'Indice National de Recommandation (INR) a augmenté de 6 points en 2015, passant de -1 à +5 et le taux de satisfaction globale est passé de 85 à 88%.

Pour Groupama Grand Est, l'INR s'est apprécié de 3 points malgré un léger fléchissement de la satisfaction globale qui passe de 87 % à 86 %.

Les organisations professionnelles/participation au débat professionnel

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, le Groupe participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Club Finance de l'Orse. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « Asset Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), membre du bureau de la Commission ISR de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable), et membre exécutif de l'EUROSIF.

Les établissements d'enseignement

Groupama Grand Est entretient également des relations avec des établissements d'enseignement locaux, principalement avec le Lycée Agricole d'Obernai.

2.6 Loyauté des pratiques

■ Conformité

Le Groupe Groupama s'est doté d'une politique de Conformité Groupe, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA, afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du Groupe et dans le respect de son appétence aux risques ;
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux Groupe et des entreprises.

La politique de Conformité Groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le Groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du Groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la banque, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des

autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties. Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- la protection des données à caractère personnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne.

Les entreprises d'assurance du Groupe en France sont directement concernées par la publication fin 2014 d'un nouveau référentiel sectoriel, un « pack de conformité » adopté par la profession de l'assurance et la CNIL. Ce pack, comprenant cinq textes (deux normes et trois autorisations uniques), aura un impact par exemple sur les mentions informatives des contrats, la sécurité des systèmes, la conservation des informations, etc. Un plan de mise en conformité progressif a déjà été initié par l'équipe CIL du Groupe et se poursuit en 2015-2016.

Groupama Grand Est applique les directives du Groupe en la matière. A ce titre, la politique de conformité proposée par Groupama SA a été validée par la Caisse Régionale en septembre 2015 et les travaux de mise à jour initiés.

■ ***Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)***

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Cette organisation a été complétée depuis 2013 par la mise en place, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le Groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Groupama Grand Est a désigné un responsable LAB/FT, et applique les directives du Groupe en matière de LAB/FT. Différents travaux d'adaptation des documents de référence du Groupe sont en cours de réalisation.

Enfin, le Groupe Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des

traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL. L'équipe CIL du Groupe a un rôle de veille, d'expertise et de conseil pour l'ensemble des entreprises du Groupe.

Groupama Grand Est a désigné un Correspondant relais informatique et libertés, qui assure le lien avec le CIL du Groupe, mais garantit également la bonne application des directives de ce dernier.

Le Groupe Groupama adhère à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des Droits de l'Homme, aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la société Groupama Grand Est présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R.225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.3 Employeur responsable Emploi
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	2.3 Employeur responsable Organisation du travail
Absentéisme	
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.3 Employeur responsable Relations sociales
Le bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.3 Employeur responsable Santé et sécurité
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	2.3 Employeur responsable Formation
Le nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	2.3 Employeur responsable Egalité de traitement
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	

La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	<i>2.3 Employeur responsable Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT</i>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.4 Actions en faveur de l'environnement Politique générale en matière d'environnement
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.4 Actions en faveur de l'environnement Politique générale en matière d'environnement
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Non applicable
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	2.4 Actions en faveur de l'environnement Pollution et gestion des déchets
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	2.4 Actions en faveur de l'environnement Utilisation durable des ressources
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
L'utilisation des sols	
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	2.4 Actions en faveur de l'environnement Changement climatique
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	2.4 Actions en faveur de l'environnement Protection de la biodiversité

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	2.2 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile
Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	2.3 Employeur responsable 2.5 Relations avec les parties prenantes
Les actions de partenariat ou de mécénat	2.2 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile Engagements autour du « Vivre ensemble » Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la Santé
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	2.5 Relations avec les parties prenantes Sous-traitance et fournisseurs
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.6 Loyauté des pratiques
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	2.1 Assureur responsable Prévention
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.6 Loyauté des pratiques Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL

3.4. Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de reporting de l'entreprise Groupama Grand Est en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

■ Collecte des données

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Grand Est, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes principalement des services Ressources humaines pour les indicateurs sociaux, Gestion immobilière pour les indicateurs environnementaux et Communication pour les indicateurs sociétaux.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R.225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting Groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO₂ sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication Interne.

La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur les définitions du Référentiel de Reporting groupe mis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 dans le cas présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

■ **Périmètre de Reporting**

Les indicateurs collectés couvrent la totalité du périmètre de l'entreprise.

De plus, certaines informations publiées concernent le Groupe dans son ensemble, et à ce titre, la société Groupama Grand Est.

■ **Calculs des émissions de CO₂**

Les émissions de CO₂ sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- **scope 1**, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du Groupe ;
- **scope 2**, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- **scope 3**, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le Reporting 2015 à partir de la base ADEME.

■ **Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales**

- **Taux d'absentéisme en France** = nombre de jours d'absence (CDI&CDD en ouvrés) / [(effectif moyen mensuel CDI&CDD)*(nombre de jours ouvrés - 25 congés payés)]

- **Taux de fréquence des accidents** = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1 000 000 / heures théoriques travaillées annuelles

- **Taux de gravité des accidents** = jours perdus (ouvrés) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1 000 / heures théoriques travaillées annuelles

Pour ces deux indicateurs, les heures annuelles théoriques travaillées par entreprise = durée théorique hebdomadaire * 47 semaines * effectifs CDI&CDD au 31/12/2015



Groupama

Grand Est

**Siège social : 101 route de Hausbergen
CS 30014
67012 Strasbourg cedex
Tél. : 03.88.188.188
www.groupama.fr**

3. COMPTES ANNUELS 2015





ANNEXE 2015

N° 1082 04 06
Groupama Grand Est

Groupama Grand Est
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
Grand Est

Groupama Grand Est

Annexe

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 : Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	7
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	7
Note 4 : Actifs incorporels	13
Note 5 : Placements	14
Note 6 : Etat récapitulatif des placements	17
Note 7 : Tableau des filiales et participations	18
Note 8 : Créances	19
Note 9 : Créances envers le groupe	20
Note 10 : Compte de régularisation actif	21
Note 11 : Variations des capitaux propres	22
Note 12 : Provisions pour risques et charges	22
Note 13 : Dettes	23
Note 14 : Dettes envers le groupe	24
Note 15 : Compte de régularisation passif	25
Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés	25
Note 17 : Ventilations des primes	26
Note 18 : Ventilations des produits et charges de placements	27
Note 19 : Commission de l'assurance directe	28
Note 20 : Ventilation des charges de personnel	29
Note 21 : Charge fiscale	31
Note 22 : Consolidation	32
Note 23 : Résultat technique par catégorie ministère	33
Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres	37
Note 25 : Evolution des primes acquises et des sinistres	37
Note 26 : Personnel	38
Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers	38

Bilan – Actif

Du 1er janvier au 31 décembre 2015

K€

Actif		2015	2014
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2	Actifs incorporels :	5 378	5 374
3	Placements :	715 429	691 471
3a	Terrains et constructions	50 250	50 970
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	221 811	222 700
3c	Autres placements	443 368	417 801
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4	Placements des contrats en unités de compte		
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	405 879	386 768
5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	22 051	21 683
5b	Provisions d'assurance vie		
5c	Provisions pour sinistres (vie)		
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	307 251	303 447
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g	Provisions d'égalisation		
5h	Autres provisions techniques (Vie)		
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	76 577	61 638
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6	Créances :	116 968	112 301
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	52 628	54 260
6aa	Primes restant à émettre	1 843	5 525
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	50 785	48 735
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	6 578	2 763
6c	Autres créances :	57 762	55 278
6ca	Personnel	168	151
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 652	8 449
6cc	Débiteurs divers	48 942	46 678
6d	Capital appelé non versé		
7	Autres actifs :	107 294	124 730
7a	Actifs corporels d'exploitation	6 469	6 825
7b	Comptes courants et caisse	100 825	117 905
7c	Actions propres		
8	Comptes de régularisation - Actif :	15 429	14 512
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	5 429	4 877
8b	Frais d'acquisition reportés	7 716	7 215
8c	Autres comptes de régularisation	2 284	2 420
Total de l'actif		1 366 377	1 335 156

Bilan – Passif

Du 1er janvier au 31 décembre 2015

K€

Passif		2015	2014
1	Capitaux propres	416 997	399 742
1a	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	1 391	1 391
1b	Primes liées au capital social		
1c	Ecart de réévaluation		
1d	Autres réserves	156 759	149 704
1e	Report à nouveau	46 780	10 121
1f	Résultat de l'exercice	17 214	43 673
1g	Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95		
1h	Subventions d'investissement		
1i	Ecart de dévolution	194 853	194 853
2	Passifs subordonnés		
3	Provisions techniques brutes :	861 879	840 489
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	68 529	67 463
3b	Provisions d'assurance vie		
3c	Provisions pour sinistres (Vie)		
3d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	655 359	657 291
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g	Provisions pour égalisation	14 233	7 990
3h	Autres provisions techniques (Vie)		
3i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	123 758	107 745
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5	Provisions pour risques et charges	14 507	14 665
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7	Autres dettes :	69 311	76 941
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 995	1 767
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	3 490	6 658
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d	Dettes envers des établissements de crédit	14 969	15 101
7e	Autres dettes :	48 857	53 415
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	281	269
7ec	Personnel	12 515	13 729
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	21 668	20 638
7ee	Créances divers	14 393	18 779
8	Comptes de régularisation - Passif :	3 683	3 319
Total du passif		1 366 377	1 335 156

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2015

K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
1 Cotisations acquises	588 404	220 511	367 893	376 590
1a Cotisations	589 470	220 879	368 591	381 240
1b Variations des Cotisations non acquises	-1 066	-368	-698	-4 650
2 Produits des placements alloués	8 127		8 127	9 278
3 Autres produits techniques	12 828		12 828	13 675
4 Charges des sinistres :	-407 258	-135 191	-272 067	-272 059
4a Prestations et frais payés	-409 190	-131 387	-277 803	-259 331
4b Charges des provisions pour sinistres	1 932	-3 804	5 736	-12 728
5 Charges des autres provisions techniques	-16 013	-14 939	-1 074	-1 846
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-104 053	-35 777	-68 276	-63 306
7a Frais d'acquisition	-86 281		-86 281	-81 981
7b Frais d'administration	-17 772		-17 772	-18 014
7c Commissions reçues des réassureurs		-35 777	35 777	36 689
8 Autres charges techniques	-23 041		-23 041	-21 196
9 Variation de la provision pour égalisation	-6 243		-6 243	-6 765
Résultat Technique de l'assurance non vie	52 751	34 604	18 147	34 371

Compte de Résultat non technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2015

K€

Libellés des comptes		Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie	18 147	34 371
2	Résultat technique de l'assurance Vie		
3	Produits des placements :	24 501	26 337
3a	Revenus des placements	18 377	17 943
3b	Autres produits des placements	1 511	3 834
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	4 613	4 560
4	Produits des placements alloués		
5	Charges des placements	-8 394	-8 388
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 324	-2 077
5b	Autres charges des placements	-4 770	-3 706
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 300	-2 605
6	Produits des placements transférés	-8 127	-9 278
7	Autres produits non techniques	2 853	2 679
8	Autres charges non techniques	-2 836	-4 499
9	Résultat exceptionnel	528	23 630
9a	Produits exceptionnels	1 355	25 126
9b	Charges exceptionnelles	-827	-1 496
10	Participation des salariés		-3 951
11	Impôts sur les bénéfices	-9 458	-17 229
Résultat de l'exercice		17 214	43 672

Tableau des engagements reçus et donnés

		K€	
Libellés des comptes		2015	2014
1	Engagements reçus	86	82
2	Engagements donnés	-1 463	-1 548
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-306	-275
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		0
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d	Autres engagements donnés	-1 157	-1 273
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	172 106	170 587
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
Contrepartie des engagements		170 729	169 121

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2015

1. Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2015 a autorisé la souscription aux augmentations de capital de GROUPAMA HOLDING et de GROUPAMA HOLDING 2 pour des montants respectifs de 49.7 M€ et 2,5 M€. Cette augmentation de capital permettra à GH et à GH2 de souscrire à une augmentation de capital de Groupama SA, qui interviendra avant fin février 2016.
2. La poursuite de la baisse des taux obligataires a entraîné la chute du taux de référence servant au calcul des provisions mathématiques des rentes. Ce taux, moyenne du TME sur les 24 derniers mois, est passé de 2,07 % à fin 2014 à 1,25 % à fin 2015. Il en est résulté une augmentation des provisions mathématiques de 5,84 M€.
3. La résiliation à l'initiative de la Caisse Régionale d'un important contrat flotte a diminué le chiffre d'affaires 2015 à hauteur de 5,5 M€.
4. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a approuvé le transfert du portefeuille d'assurances de la Mutuelle MARS (Mutuelle d'Assurance des Risques Sportifs) au profit de la Caisse Locale La Mars. Cette opération s'est réalisée par transmission universelle du patrimoine le 31 décembre 2015 à 24 heures avec effet rétroactif aux plan comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015 0 heure. La Caisse Régionale n'est pas impactée par cette opération, le portefeuille d'assurances transféré étant auparavant réassuré sous les mêmes conditions par la Mutuelle MARS auprès de GROUPAMA GRAND EST.
La Caisse Régionale ne réassure plus de Sociétés d'Assurances Mutuelles.
5. La valorisation des titres de participation non cotés Groupama Holding et Groupama Holding 2, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95 % de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières). Ces titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation en 2012 pour respectivement 78 972 K€ et 9 767 K€ pour une valeur brute comptable initiale de 282 752 K€ et 20 374 K€.
La valorisation 2015 n'ayant pas varié de plus ou moins 5 %, aucune dotation ou reprise de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.
6. Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) a été calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6 %. Son montant est de 1,872 Million d'euros. Son utilisation est décrite dans la note 20-1 de la présente annexe.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'importante dégradation des marchés actions du début d'année 2016 s'est traduite par une baisse des plus-values latentes de la poche. Le niveau de marché atteint n'entraîne pas la dotation de provision sur les actifs en portefeuille.

La réalisation de l'augmentation de capital des HOLDING GROUPAMA a été réalisée en date du 20 février dans les conditions ci avant décrites.

Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Choix des méthodes utilisées

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon des segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des Assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne les contrats Dépendance, contrats à primes nivelées pour lesquels le risque est croissant avec l'âge. Calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés, elle est appréciée sur base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R331-6-6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision a fait l'objet d'un complément de dotation en 2015, à hauteur de 5,538 M€. Les risques dotés sont :

- la grêle sur récoltes pour 2,365 M€ ;
- les catastrophes naturelles pour 1,653 M€ ;
- l'aviation pour 0,007 M€ ;
- l'atteinte à l'environnement pour 0,506 M€ ;
- les attentats pour 1,007 M€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama SA.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à Groupama SA. Les titres du réassureur (*cessionnaire ou rétrocessionnaire*) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

2 Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composants, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est

rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond :

- ☞ pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ☞ pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- ☞ pour les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Depuis le 13 décembre 2013, en application du règlement ANC n°2013-03 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R332-20 que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

- ☞ titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- ☞ titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- ☞ titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2015, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- ☞ Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient,

- ☞ Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision représente la différence entre le Prix de Revient et la Valeur Boursière au 31 décembre 2015.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

Le montant du stock de Provisions pour dépréciation durable sur titres au 31 décembre 2015 est de 95,514 M€, après une dotation de 0,990 M€ et une reprise de 0,001 M€ dans l'exercice. Les reprises résultent de la liquidation des titres provisionnés.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Cette provision n'a pas été dotée en 2015.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées. Les mouvements de l'exercice 2015, nets d'impôt sur les sociétés, se sont traduits par une dotation à la réserve de capitalisation de 0,041 M€.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique.

3 Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (*coût historique*).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close) impacte les créances à hauteur de 33,818 Millions d'euros.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente un produit de 0,528 Million d'euros et est représenté par des opérations de gestion courante, par des dotations aux provisions pour charges exceptionnelles pour 0,1 Million d'euros et par la dotation (nette des reprises) aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,125 Million d'euros.

Les autres produits non techniques sont de 2,853 Millions d'euros et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 2,836 Millions d'euros et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation de l'offre bancaire, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs, ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont dotées en tant que de besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 14,507 M€, représentées par des :

- provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, prime d'ancienneté) pour 10,237 M€ ;
- amortissements dérogatoires pour 2,438 M€ ;
- provisions pour contentieux sociaux pour 1,307 M€ ;
- provisions pour contrôles fiscaux pour 0,354 M€ ;
- provisions pour charges futures pour 0,171 M€.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA SA à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de groupe.

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont :

- couverts par un contrat d'assurance à hauteur de 3,471 M€ ;
- provisionnés en risques et charges pour la partie non couverte par un contrat d'assurance à hauteur de 7,371 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- d'une inflation de 2,00 % ;
- d'un taux d'actualisation de 2,10 % ;
- d'une augmentation de salaire de 1,80 % ;
- et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut allant de 3,86% pour un cadre de – de 34 ans à 0,00 % pour les plus de 55 ans.

Les engagements pour « médailles du travail » ont fait l'objet d'un provisionnement dans le poste « Provisions pour risques et charges » à hauteur de 2,866M€, conformément à l'avis du CNC n° 2004-05.

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Ce compte personnel alimenté en heures de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF remplace le droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1^{er} janvier 2015.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	56 235	2 998	2 946	2 968	695	58 560
Total	56 235	2 998	2 946	2 968	695	58 560

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	49 402			2 875	695	51 582
Total	49 402			2 875	695	51 582

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 459			141		1 600
Total	1 459			141		1 600

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	50 861			3 016	695	53 182
Total	50 861			3 016	695	53 182

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	5 374	5 378
Total	5 374	5 378

Note 5-1 : Les placements – Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

							K€
Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	84 746	3 817	3 139	2 981	490	87 915
3a	Parts de sociétés	2 088	77	1 635		375	155
Total		86 834	3 894	4 774	2 981	865	88 070

Tableau des amortissements

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	35 725	178	247	2 349	324	37 681
3a	Parts de sociétés						
Total		35 725	178	247	2 349	324	37 681

Tableau des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	109					109
3a	Parts de sociétés	30					30
Total		139					139

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	35 834	178	247	2 349	324	37 790
3a	Parts de sociétés	30					30
Total		35 864	178	247	2 349	324	37 820

Tableau des montants nets

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3a	Immobilisations	48 912	50 125
3a	Parts de sociétés	2 058	125
Total		50 970	50 250

Note 5-2 : Les placements – Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b	Entreprises liées	303 126					303 126
3b	Entreprises avec lien de participation	14 067			186	93	14 160
	Total	317 193			186	93	317 286

Tableau des amortissements

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b	Entreprises liées						
3b	Entreprises avec lien de participation						
	Total						

Tableau des provisions

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b	Entreprises liées	88 740					88 740
3b	Entreprises avec lien de participation	5 753			983	1	6 735
	Total	94 493			983	1	95 475

Tableau des amortissements et des provisions

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b	Entreprises liées	88 740					88 740
3b	Entreprises avec lien de participation	5 753			983	1	6 735
	Total	94 493			983	1	95 475

Tableau des montants nets

	Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b	Entreprises liées	214 386	214 386
3b	Entreprises avec lien de participation	8 314	7 425
	Total	222 700	221 811

Note 5-3 : Les placements – Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	417 833	2 971	2 971	514 478	488 904	443 407
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	417 833	2 971	2 971	514 478	488 904	443 407

Tableau des amortissements

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers						
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total						

Tableau des provisions

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	32			7		39
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	32			7		39

Tableau des amortissements et des provisions

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	32			7		39
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	32			7		39

Tableau des montants nets

	Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3c	Placements financiers	417 801	443 368
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
	Total	417 801	443 368

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 – Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2015			2014		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	88 070	50 250	96 833	86 834	50 970	100 441
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	317 598	222 171	231 555	317 605	223 166	230 521
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	34 509	34 509	49 043	37 117	37 117	49 371
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	69 769	69 769	77 766	80 054	80 054	87 208
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	276 501	274 612	295 149	270 938	269 597	295 723
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 598	1 598	1 598	1 436	1 436	1 436
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	60 086	60 000	60 000	27 245	27 160	27 160
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	848 131	712 909	811 944	821 229	689 500	791 860

2 – Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	2015			2014		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) Récapitulatif par mode d'estimation	848 131	712 909	811 944	821 229	689 500	791 860
- Placements évalués selon l'article R 332-19	275 001	273 112	293 868	256 585	255 245	280 643
- Placements évalués selon l'article R 332-20	573 130	439 797	518 076	564 644	434 255	511 217
- Placements évalués selon l'article R 332-5						
b) Récapitulatif par mode d'affectation	848 131	712 909	811 944	821 215	689 485	791 860
Valeurs affectables à la représentation des prov. techniques	663 519	581 783	669 965	633 959	556 007	649 875
Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)						
Autres affectations ou sans affectation	184 612	131 126	141 979	187 256	133 478	141 985

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	317 086	221 611	200	404	4

K€

Filiales et participations détenues à plus de 10%

Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	7 075				-1 508	Chiffres 2015
SC du Château de Bligny	1 207	15,21%	183	183			71	58	Chiffres 2014
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149	200		1 382	56	Chiffres 2014
SEMAB	457	11,67%	53					-5	Chiffres 2014
SCI Terre et plume	320	58,14%	186	186			17	-8	Chiffres 2014
SCI Synergie Alsace	4 000	25,00%	1 000	700			476	132	Chiffres 2015

K€

Note 8-1 : Les Créances

K€

Libellés	2015				2014			
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
6a Créances nées d'opérations	41 900	6 709	4 019	52 628	42 820	6 055	5 385	54 260
6aa Cotisations acquises non émises	1 843			1 843	5 525			5 525
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	40 057	6 709	4 019	50 785	37 295	6 055	5 385	48 735
6b Créances nées d'opérations de réassurance	6 577			6 577	2 763			2 763
6ba Réassureurs	6 577			6 577	2 763			2 763
6bb Cédantes								
6c Autres créances	20 509	37 968	-714	57 763	18 171	37 738	-631	55 278
6ca Personnel	7	161		168	1	150		151
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	8 653			8 653	8 449			8 449
6cc Débiteurs divers	11 849	37 807	-714	48 942	9 721	37 588	-631	46 678
6d Capital appelé non versé								
Total	68 986	44 677	3 305	116 968	63 754	43 793	4 754	112 301

Note 8 - 2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

K€

Libellé		2015	2014
21	Assurés	50 785	48 735
22	Intermédiaires d'assurance		
23	Coassureurs		
24	Réassureurs	6 577	2 740
25	Cédantes		23
Total		57 362	51 498

Note 9 : Créances envers le groupe

K€

Libellé	2015			2014		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	214 386	7 425	221 811	214 386	8 314	222 700
Actions, autres titres à revenu variable	214 386	7 225	221 611	214 386	8 214	222 600
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts		200	200		100	100
Dépôts auprès des établs de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	405 879		405 879	386 769		386 769
Prov. Primes non acquises (Non vie)	22 051		22 051	21 683		21 683
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	307 251		307 251	303 447		303 447
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	76 577		76 577	61 639		61 639
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir	620		620	4 426		4 426
Sur les preneurs d'assurances	620		620	4 426		4 426
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	6 577		6 577	2 763		2 763
Débiteurs divers	7 559	279	7 838	4 268	484	4 752
Capital appelé non versé						
Comptes courants	16 325		16 325	8 869		8 869
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de récul - actif						
TOTAL	651 346	7 704	659 050	621 481	8 798	630 279

Note 10 : Compte de régularisation Actif

		K€	
Libellés		2015	2014
A	Actifs réserve de propriété		
B	Compte de régularisation actif	15 429	14 512
	Intérêts acquis non échus	5 429	4 877
	Loyers acquis non échus		
	Frais d'acquisition reportés Vie		
	Frais d'acquisition reportés Non-Vie	7 716	7 215
	Frais d'acquisition immeubles à répartir		
	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
	Différences sur prix de remboursement à percevoir	1 163	1 347
	Autres comptes de régularisation Actif	1 121	1 073
	Evaluations techniques de réassurance		
C	Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Note 11 : Variations des capitaux propres

K€

Libellés	2014	affectation résultat 2014	mouvement réserve de capitalisation	imputation dépréciation durable	variation 2015	2015
1a Fonds d'établissement	1 391					1 391
1d Autres réserves	344 557	7 014			41	351 612
Réserve statutaire	33 943	6 551				40 494
Réserve spéciale PVL 19%						
Réserve de capitalisation	15 189				41	15 230
Réserves diverses	295 425	463				295 888
1g Ecart changement de méthode						
1e Report à nouveau	10 121	-10 121			46 780	46 780
1f Résultat de l'exercice	43 672	-43 672			17 214	17 214
Total	399 742	-46 779			64 035	416 997

Note 12 : Provisions pour risques et charges

K€

Libellés	Dotations	Reprises	2015	Dotations	Reprises	2014
Amortissements dérogatoires	363	238	2 438	365		2 313
Provisions pour litiges	89	183	1 307	555	1 252	1 401
Provisions pour risques	123		352	68		229
Provisions pour impôts	3	34	173	82		204
Provisions pour pension	15	295	10 237	2 385	71	10 517
Total	593	750	14 507	3 455	1 323	14 664

Note 13 – 1 : Les dettes

		2015				2014			
Libellés		Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 995			1 995	1 767			1 767
	Assurés	1 995			1 995	1 767			1 767
	Intermédiaires d'assurances								
	Coassureurs								
	Autres tiers								
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	3 490			3 490	6 658			6 658
	Réassureurs	834			834	3 575			3 575
	Cédantes	2 656			2 656	3 083			3 083
	Autres intermédiaires								
7c	Emprunts obligataires (dont convertibles)								
7d	Dettes envers établissements de crédit	14 969			14 969	15 101			15 101
7e	Autres dettes	45 218	2 281	1 358	48 857	53 147	269		53 416
7ea	Titres de créances négociables par l'entreprise								
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		281		281		269		269
7ec	Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	12 515			12 515	13 729			13 729
7ed	Etat, sécurité sociale	21 668			21 668	20 638			20 638
7ee	Créanciers divers	11 035	2 000	1 358	14 393	18 780			18 780
Total		65 672	2 281	1 358	69 311	76 673	269		76 942

Note 13 – 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

		K€		K€	
Libellés		2015	2014	Provisions Factures non reçues	
21	Assurés	1 995	1 767	Fournisseurs	1 573
22	Intermédiaires d'assurances			Fournisseurs d'immo	40
23	Coassureurs			Salariés	72
24	Réassureurs	834	3 575	Administrateurs	42
25	Cédantes	2 656	3 083		1 687
Total		5 485	8 425		1 859

Note 13 – 3 : Dettes fournisseurs

					K€
Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +	
2014	-10,0	604,3	5,6	0,9	
2015	-2,7	3 244,9	5,3	1,0	

Note 14 : Dettes envers le groupe

K€

Libellés	2015			2014		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Passif subordonnés						
Provision techniques brutes						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opér. de réassurance	3 490		3 490	6 658		6 658
Emprunts Obligataires						
Dettes envers établis. de crédit	14 969		14 969	15 097		15 097
Autres dettes	4 459	2 000	6 459	8 615	162	8 777
Compte régularisation passif						
TOTAL	22 918	2 000	24 918	30 370	162	30 532

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2015	2014
B Compte de régularisation passif	3 683	3 319
Amortissements différés sur prix de remboursement	3 683	3 319
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard			Autres origines	Total
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
1 Engagements reçus		6		80	86
2 Engagements donnés		-98	-306	-1 059	-1 463
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			-306		-306
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-98		-1 059	-1 157
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		172 106			172 106
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		172 014	-306	-979	170 729

Note 17 – 1 : Ventilation des primes brutes émises

	K€	
Libellés des comptes	2015	2014
Primes brutes émises	578 047	590 462
Assurance directe en France	578 047	590 462
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 – 2 : Entrées et sorties de portefeuille

	K€	
Libellés des comptes	2015	2014
Entrées de portefeuille		
Primes		
Sinistres		
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

K€

Libellés		2015				2014			
		Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3	Produits des placements	12	4	24 485	24 501	15	12	26 310	26 337
5	Charges des placements	254	14	8 126	8 394	249	11	8 128	8 388
Total des placements		-242	-10	16 359	16 107	-234	1	18 182	17 949

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés		2015				2014			
		Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	254		2 070	2 324	249		1 828	2 077
5b	Autres Charges de placements		11	4 759	4 770		11	3 695	3 706
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements		3	1 297	1 300			2 605	2 605
Total charges de placements		254	14	8 126	8 394	249	11	8 128	8 388

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés		2015				2014			
		Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	12	4	18 361	18 377	15	12	17 916	17 943
3aa	Revenus des participations								
3ab	Revenus des placements	12		6 119	6 131	15	7	6 139	6 161
3ac	Revenus des autres placements		4	12 242	12 246		5	11 777	11 782
3ad	Autres revenus financiers								
3b	Autres produits des placements			1 511	1 511			3 834	3 834
3c	Profits provenant de la réalisation des placements			4 613	4 613			4 560	4 560
Total produits de placements		12	4	24 485	24 501	15	12	26 310	26 337

Note 19 : Commission de l'assurance directe

K€

Libellés	2015	2014
Commissions d'acquisition	8 657	8 140
Commissions d'administration	275	196
Commissions sur sinistres	377	1 475
Total	9 309	9 811

Note 20–1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

K€

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	51 897	10 497	13 869	10 345	1 711	499	88 818
Salaires	36 187	7 205	12 387	7 130	1 196	336	64 441
Pensions de retraite							
Charges sociales	16 248	3 315	5 629	3 157	538	157	29 044
Autres *	-538	-23	-4 147	58	-23	6	-4 667
Charges externes	15 706	3 800	4 725	6 152	600	103	31 086
Impôts et taxes	7 258	1 564	2 560	4 734	244	72	16 432
Autres charges de gestion courante	1	-17		516			500
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-151	-12	-42	-19	-6	-3	-233
Dotations aux amort. et prov.	2 450	703	884	1 313	105	5	5 460
Total général	77 161	16 535	21 996	23 041	2 654	676	142 063

* dont CICE

L'usage du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- de formation des collaborateurs.

Note 20–2 : Ventilation des charges de personnel

K€

Libellés	2015	2014
Salaires	64 441	59 568
Pensions de retraite		
Charges sociales	29 044	27 976
Autres	-4 667	-5 156
Total	88 818	82 388

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

€

Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	450	168	618
BARTHOD Jean-Louis	Vice-président	16 595	13 733	30 327
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	7 480	5 334	12 814
CAVAGNI Patrick	Administrateur	1 047	882	1 929
CESAR Alain	Membre du bureau	9 972	5 315	15 287
CHANE Jean- Christian	Membre du bureau	10 266	7 405	17 671
DROUHARD Jean	Membre du bureau	9 672	5 717	15 389
EHRHART Joseph	Vice-président	18 921	7 241	26 162
FAUDOT Jean-luc	Administrateur	1 341	1 479	2 820
FLEURY Brigitte	Membre du bureau	9 672	3 663	13 335
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	9 672	5 912	15 584
JELSCH Denis	Administrateur	1 341	1 058	2 399
JOST Jean-Pierre	Administrateur	1 197	155	1 352
LARCHER Oliver	Directeur Général	346 783	46 533	393 316
LOSSER Rémy	Vice-président	12 396	3 804	16 200
LUX Dominique	Membre du bureau			
MATHIEU Jérôme	Vice-président	13 896	6 015	19 911
MICHEL Lucette	Administrateur	3 447	2 254	5 701
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	1 491	154	1 645
SCHMITT François	Président	22 620	3 612	26 232
STEMART Jean-Louis	Membre du bureau	9 672	6 133	15 805
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	1 785	1 066	2 851
THIEBAUT Philippe	Administrateur	1 347	1 198	2 545
VERDOT Alain	Administrateur	1 797	1 614	3 411
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	1 470	1 036	2 506
Totaux		514 329	131 479	645 808
Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		146 063	1 331	147 394
BARTHOD Jean-Louis		7 838	2 777	10 615
EHRHART Joseph		1 788	37	1 825
LOSSER Rémy		37 350	3 003	40 353
Totaux généraux		707 368	138 627	845 995

Note 21-1 : Charge fiscale

K€

Libellés des comptes	2015	2014
Impôts exigible	-5	-12
Impôts différés		
Provision N	9 503	16 881
Provision N-1	-40	360
Charge d'impôts	9 458	17 229

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

K€

Libellés des comptes	2015	2014
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	2 582	5 048
Autres répartitions	-15	
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	14 647	38 624
Total	17 214	43 672

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

K€

Libellés des comptes	2015	2014
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	17 214	43 672
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	17 214	43 672

Note 22 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA SA	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 23 : Résultat technique 2015 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère		Dommages corporels		Automobile		
		Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1	Primes acquises	150 028	14 372	71 615	91 130	162 745
1a	Primes	149 908	14 235	71 648	91 798	163 446
1b	Variation des primes non acquises	-120	-137	33	668	701
2	Charges des prestations	107 953	12 984	63 587	69 893	133 480
2a	Prestations et frais payés	103 517	12 483	59 452	70 848	130 300
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	4 436	501	4 135	-955	3 180
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION		42 075	1 388	8 028	21 237	29 265
5	Frais d'acquisition	22 179	2 059	10 567	13 484	24 050
6	Autres charges de gestion nettes	7 005	645	3 348	4 292	7 641
B - CHARGES D'ACQUISITION		29 184	2 704	13 915	17 776	31 691
7	7 Produit net des placements	1 735	163	2 528	507	3 035
8	8 Participation aux résultats					
C - SOLDE FINANCIER		1 735	163	2 528	507	3 035
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	37 354	3 426	26 787	34 524	61 311
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	23 262	2 803	21 447	20 722	42 169
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	2 424	170	8 656	95	8 751
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13	Commissions reçues des réassureurs	5 463	454	4 161	6 058	10 219
D - SOLDE DE REASSURANCE		-6 205	1	7 477	-7 649	-172
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS-COMPTÉ		8 421	-1 152	4 118	-3 681	437
14	Provisions pour PNA et REC (clôture)	14 416	471	11 197	13 670	24 867
15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)	14 536	609	11 163	13 003	24 166
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	66 528	6 597	275 680	21 157	296 837
17	Prov. pour sinistres à payer (ouverture)	63 385	7 206	279 287	22 111	301 399
18	Autres provisions techniques (clôture)	66 308	4 998	44 930		44 930
19	Autres provisions techniques (ouverture)	65 015	3 888	37 189		37 189

Note 23 : Résultat technique 2015 par catégorie ministère

K€

Dommages aux biens				Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Rubrique ministère	
Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)			
81 857	49 057	72 800	203 714	17 815	1	Primes acquises
82 152	49 111	72 832	204 095	17 850	1a	Primes
295	54	32	381	35	1b	Variation des primes non acquises
53 531	23 072	69 577	146 180	3 723	2	Charges des prestations
48 265	27 763	55 472	131 500	1 123	2a	Prestations et frais payés
5 266	-4 691	14 105	14 680	2 600	2b	Charges des provisions pour prestations et diverses
28 326	25 985	3 223	57 535	14 092	A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	
12 103	7 239	10 858	30 199	2 636	5	Frais d'acquisition
3 850	2 293	3 420	9 563	835	6	Autres charges de gestion nettes
15 953	9 532	14 278	39 762	3 471	B - CHARGES D'ACQUISITION	
919	759	560	2 237	86	7	7 Produit net des placements
					8	8 Participation aux résultats
919	759	560	2 238	86	C - SOLDE FINANCIER	
32 854	19 333	39 184	91 370	12 458	9	Part des réassureurs dans les primes acquises
15 535	9 086	28 505	53 126	759	10	Part des réassureurs dans les prestations payées
4 227	-5 545	9 306	7 989	628	11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer
					12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats
5 903	3 683	7 273	16 857	680	13	Commissions reçues des réassureurs
-7 189	-12 109	5 900	-13 398	-10 391	D - SOLDE DE REASSURANCE	
6 103	5 103	-4 595	6 612	316	RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS-COMPTÉ	
16 228	6 403	361	22 992	2 302	14	Provisions pour PNA et REC (clôture)
15 933	6 349	328	22 611	2 268	15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)
89 425	51 526	46 991	187 942	2 273	16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)
84 216	56 954	35 441	176 612	1 327	17	Prov. pour sinistres à payer (ouverture)
902	1 144	8 001	10 047	3 717	18	Autres provisions techniques (clôture)
845	407	5 445	6 698	2 064	19	Autres provisions techniques (ouverture)

Note 23 : Résultat technique 2015 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère		Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)	Transports (Cat.34)	Construction	
							Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)
1	Primes acquises	2 369	10 096	7 911	140	1 432	422	6 059
1a	Primes	2 357	10 157	8 057	146	1 439	422	6 059
1b	Variation des primes non acquises	-12	61	146	6	7		
2	Charges des prestations	2 052	6 403	4 196	49	279	-2	3 966
2a	Prestations et frais payés	1 865	5 396	4 458	50	245	447	4 880
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	187	1 007	-262	-1	34	-449	-914
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION		317	3 693	3 715	91	1 153	424	2 093
5	Frais d'acquisition	298	1 495	1 173	21	212	100	897
6	Autres charges de gestion nettes	94	475	377	7	67	31	282
B - CHARGES D'ACQUISITION		392	1 970	1 550	28	279	131	1 179
7	7 Produit net des placements	35	146	2	1	4	70	613
8	8 Participation aux résultats							
C - SOLDE FINANCIER		35	146	2	1	4	70	613
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	938	3 833	7 149	46	551	135	1 940
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	1 300	1 616	4 242	15	73	199	1 823
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-502	290	-250		8	-21	-741
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13	Commissions reçues des réassureurs	258	588	791	8	84	22	351
D - SOLDE DE REASSURANCE		118	-1 339	-2 366	-23	-386	65	-507
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS-COMPTE		78	530	-199	41	492	428	1 020
14	Provisions pour PNA et REC (clôture)	331	1 335	1 582	37	196		
15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)	343	1 275	1 436	31	189		
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	3 200	9 663	1 884	42	88	4 632	45 044
17	Prov. pour sinistres à payer (ouverture)	10 092	8 655	2 146	42	61	5 081	45 957
18	Autres provisions techniques (clôture)	7 564				7		
19	Autres provisions techniques (ouverture)	484						

Note 23 : Résultat technique 2015 par catégorie ministère

		K€	
Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total	Rubrique ministère	
11 299	588 403	1	Primes acquises
11 299	589 469	1a	Primes
	1 066	1b	Variation des primes non acquises
8 251	429 514	2	Charges des prestations
12 928	409 190	2a	Prestations et frais payés
-4 677	20 324	2b	Charges des provisions pour prestations et diverses
3 048	158 889	A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	
963	86 281	5	Frais d'acquisition
962	27 985	6	Autres charges de gestion nettes
1 925	114 266	B - CHARGES D'ACQUISITION	
	8 127	7	7 Produit net des placements
		8	8 Participation aux résultats
0	8 127	C - SOLDE FINANCIER	
	220 510	9	Part des réassureurs dans les primes acquises
	131 387	10	Part des réassureurs dans les prestations payées
	18 743	11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer
		12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats
	35 777	13	Commissions reçues des réassureurs
0	-34 603	D - SOLDE DE REASSURANCE	
1 123	18 147	RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS-COMPTÉ	
	68 529	14	Provisions pour PNA et REC (clôture)
	67 463	15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)
30 630	655 359	16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)
35 329	657 291	17	Prov. pour sinistres à payer (ouverture)
420	137 991	18	Autres provisions techniques (clôture)
397	115 735	19	Autres provisions techniques (ouverture)

Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres

K€		
Libellés des comptes	2015	2014
Provisions pour risques en cours	2 034	2 597
Prévisions de recours à encaisser	34 520	37 657
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	657 291	625 738
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	194 705	196 323
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	444 026	412 327
BONI / MALI (=11-12-13)	18 560	17 088

Note 25 : Évolution des primes acquises et des sinistres

K€					
Libellés des comptes	2011	2012	2013	2014	2015
Exercice 2013					
Règlements	225 346	252 904	137 233		
Provisions	41 269	70 678	179 575		
Total des sinistres (S)	266 615	323 582	316 808		
Primes acquises (P)	389 918	407 694	418 213		
S/P	68,38 %	79,37 %	75,75 %		
Exercice 2014					
Règlements	232 401	268 926	236 558	109 293	
Provisions	31 925	44 602	76 366	182 615	
Total des sinistres (S)	264 326	313 528	312 924	291 908	
Primes acquises (P)	390 128	407 248	419 431	421 122	
S/P	67,75 %	76,99 %	74,61 %	69,32 %	
Exercice 2015					
Règlements	236 979	277 056	254 536	192 280	130 895
Provisions	26 446	38 236	51 385	85 951	153 952
Total des sinistres (S)	263 425	315 292	305 921	278 231	284 847
Primes acquises (P)	389 982	407 485	419 124	421 630	412 951
S/P	67,55 %	77,38 %	72,99 %	65,99 %	68,98 %

Note 26 : Personnel

		<i>nb</i>	
Libellés des comptes		2015	2014
Total personnel commercial		688	673
Direction		2	3
Cadres		137	130
Non cadres		549	540
Total autre personnel		827	832
Direction		9	10
Cadres		232	214
Non cadres		586	608
TOTAL DU PERSONNEL		1 515	1 505
Membres des organes d'administration		210	192
Rémunérations allouées exercice		210	192
Engagements de retraite			
Avances et crédits pendant exercice			
Autres engagements pris			
Membres des organes de direction ou de surveillance		2 198	2 132
Rémunérations allouées exercice		2 198	2 132
Engagements de retraite			
Avances et crédits pendant exercice			
Autres engagements pris			

Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers

		<i>K€</i>				
Nature des indications		2011	2012	2013	2014	2015
I	SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE					
	a) Fonds d'établissement	1 391	1 391	1 391	1 391	1 391
II	OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
	a) Cotisations de l'exercice	562 282	574 211	596 706	597 523	588 403
	b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	33 706	1 662	32 304	69 280	33 827
	c) Impôts sur les sociétés	1 102	-34	-7 011	-17 229	-9 459
	d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	25 682	-95 524	12 577	43 672	17 214
III	PERSONNEL					
	a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 481	1 540	1 473	1 454	1 470
	b) Montant de la masse salariale	88 361	86 786	86 485	89 580	97 531
	c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 897	2 052	1 924	1 996	2 363

A compter du 1er janvier 2010, fusion avec Groupama Alsace

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



4.1 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2015



EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
BP 16601 - Parc Valmy
21066 DIJON CEDEX

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63 rue de Villiers
92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

**CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES**

101, route de Hausbergen – Schiltigheim
67309 Strasbourg Cedex

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

101, route de Hausbergen – Schiltigheim
67309 Strasbourg Cedex

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupama Grand Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées au paragraphe 1 « Opérations techniques » de la note 3 sur les « Règles d'évaluation et de présentation » de l'annexe.
- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités mentionnées au paragraphe 2 « Placements » de la note 3 sur les « Règles d'évaluation et de présentation » de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention des titres par votre Caisse Régionale et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses sous tendant ses provisions.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans les annexes relatives aux placements financiers.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience de la Caisse, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Dijon et Neuilly Sur Seine, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes



EXCO SICODEC
Olivier FERROUD



PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Christine BILLY

4.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
BP 16601 - Parc Valmy
21066 DIJON CEDEX

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63 rue de Villiers
92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

**CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES**

101, route de Hausbergen – Schiltigheim
67309 Strasbourg Cedex

**Rapport spécial des Commissaires aux
Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

101, route de Hausbergen – Schiltigheim
67309 Strasbourg Cedex

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du Code des assurances, relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 322-57 1 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société CENTAURE GRAND EST**Administrateur concerné :**

- Madame Brigitte Fleury, Administrateur de votre Caisse et membre du Conseil d'administration de la SA CENTAURE GRAND EST.

1/ Nature et objet :

Avenant au contrat de prêt du 26 avril 2011.

Effet sur l'exercice :

Le Conseil d'administration de votre Caisse a autorisé de différer de deux ans le remboursement du prêt de 300 K€ accordé initialement en 2008 à la SA CENTAURE GRAND EST et pour lequel reste à rembourser une somme de 100 K€ au 31 décembre 2015. Les remboursements interviendront en 2017 et 2018.

2/ Nature et objet :

Prêt de 100 K€.

Effet sur l'exercice :

Le Conseil d'administration de votre Caisse a accordé un prêt de 100 K€ à la SA CENTAURE GRAND EST, celui-ci sera remboursé en deux échéances en 2019 et 2020.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société CENTAURE GRAND EST**Administrateur concerné :**

- Madame Brigitte Fleury, Administrateur de votre Caisse et membre du Conseil d'administration de la SA CENTAURE GRAND EST.

1/ Nature et objet :

Votre Caisse s'est porté caution de l'emprunt de 1 000 000 € souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST auprès de la Caisse d'Epargne.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA CENTAURE GRAND EST au 31 décembre 2015 est de 132 684 €.

La rémunération de ce cautionnement a été comptabilisée en produit dans vos comptes pour 265 € HT au titre de l'exercice 2015.

2/ Nature et objet :

Votre Caisse s'est porté caution de l'emprunt de 100 000 € souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST auprès de la Caisse d'Epargne.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA CENTAURE GRAND EST au 31 décembre 2015 est de 21 042 €.

Votre Caisse a comptabilisé en produits la rémunération de ce cautionnement soit 42 € HT au titre de l'exercice 2015.

3/ Nature et objet :

Votre Caisse s'est porté caution de l'emprunt de 170 000 € souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST auprès de GROUPAMA BANQUE.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA CENTAURE GRAND EST au 31 décembre 2015 est de 152 324 €.

Votre Caisse a comptabilisé en produits la rémunération de ce cautionnement soit 305 € HT au titre de l'exercice 2015.

Avec la société GROUPAMA SA**Administrateur concerné :**

- Monsieur François SCHMITT, Administrateur de votre Caisse et administrateur de GROUPAMA SA

1/ Nature et objet :

Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec GROUPAMA SA.

Effet sur l'exercice :

Cette convention a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité en place entre GROUPAMA SA et l'ensemble des Caisses Régionales. Elle porte sur :

- L'audit des Caisses régionales,
- Le fonds de solidarité des Caisses régionales,
- La procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs généraux de Caisses régionales.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2015.

2/ Nature et objet :

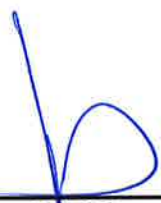
Contrat de licence de marque GROUPAMA.

Effet sur l'exercice :

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque GROUPAMA SA. Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2015.

Dijon et Neuilly Sur Seine, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes



EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Christine BILLY

5. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE



RAPPORT

Article R336-1 du Code des Assurances

de Groupama Grand Est

Exercice 2015



Conseil d'Administration du 13 avril 2016

TABLE DES MATIERES

1. TRAVAUX DU CONSEIL ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL	3
1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	4
1.2 Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général	7
1.3 Formation des élus	7
1.3.1 Jeunes Elus	7
1.3.2 Nouveaux Administrateurs Régionaux	8
1.3.3 Jeunes Responsables Mutualistes	8
1.3.4 Conseil d'Administration	8
2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	9
2.1 Présentation générale	9
2.2 Mise en œuvre du dispositif de contrôle interne	14
2.2.1 Contrôle interne et gestion des risques.....	14
2.2.2 Comités des risques.....	17
2.2.3 Procédure de contrôle interne	18
2.2.4 Audit interne	20
2.3 Conformité.....	23
2.3.1 Conformité des activités à la stratégie.....	23
2.3.2 Conformité des activités aux lois et réglementations.....	23
2.3.3 Conformité à la déontologie et à l'éthique	24
2.4 Suivi des placements	28
2.4.1 Méthodes utilisées pour assurer la mesure, l'évaluation et le contrôle des placements	28
2.4.2 Suivi des opérations sur instruments financiers à terme	29
2.4.3 Appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés	29
2.5 Dispositif interne de contrôle de la gestion des placements	29
2.5.1 Séparation des tâches entre les acteurs du processus de gestion des placements	29
2.5.2 Pilotage des investissements	31
2.6 Gestion des risques.....	31
2.6.1 Risques liés aux engagements de l'entreprise.....	31
2.6.2 Suivi de la solvabilité	31
2.6.3 Méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière d'acceptation et de tarification du risque à la politique de l'entreprise	32
2.6.4 Conformité des cessions en réassurance.....	32
2.6.5 Conformité du provisionnement des engagements réglementés	35
2.7 Suivi des risques opérationnels	35
2.7.1 Gestion des sinistres	35
2.7.2 Suivi des filiales	36
2.7.3 Activités externalisées.....	36
2.7.4 Modes de commercialisation des produits de l'entreprise	36
2.8 Procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable	39
2.9 Préparation au futur reporting réglementaire de Solvabilité 2	40
Annexe I Filiales et participations au 31 décembre 2015	41
Annexe II Organigramme	42
Annexe III Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	43
Annexe IV Charte de contrôle interne	53

Le Conseil d'administration de Groupama Grand Est validera lors de la séance du 13 avril 2016 ce projet de rapport, requis par l'article R336-1 du Code des assurances.

Ce document décrit notamment le dispositif de contrôle interne en vigueur en 2015. Il est complété par 14 politiques écrites validées également par le Conseil d'Administration et 2 autres validées par la Direction Générale.

1. TRAVAUX DU CONSEIL ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Groupama Grand Est est une Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles, entreprise régie par le Code des assurances (cf. notamment les articles L.111-1, L.322-27, R322-118 à 131) et par l'article L.771-1 du Code rural, siégeant à l'adresse suivante : 101 route de Hausbergen - 67300 Schiltigheim.

La Caisse Régionale est pilotée par un Conseil d'Administration composé de 27 Administrateurs (dont 2 salariés) dont les missions sont les suivantes :

- déterminer les orientations de l'activité de la Société Groupama Grand Est,
- veiller à leur mise en œuvre et contrôler la gestion de la direction,
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler, par ses délibérations, les affaires qui la concernent sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social,
- procéder, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,

Le Conseil est assisté de deux comités techniques dans l'exercice de ses missions, en l'occurrence, un comité d'Audit & des Risques et un Comité des Rémunérations. Le Conseil d'Administration s'assure du bon fonctionnement des Comités. Il pourra, par ailleurs, créer des Comités ad hoc chargés d'étudier des questions ponctuelles.

Le Conseil d'Administration délègue les pouvoirs suivants à son Président:

- prendre toutes mesures urgentes de la compétence du Conseil, dans l'intervalle de ses séances ;
- vérifier, chaque fois qu'il le juge utile, toutes les opérations de tous les délégataires du Conseil et se substituer à ceux-ci ;
- représenter la Caisse Régionale vis-à-vis notamment des autorités publiques et organisations professionnelles.

La Caisse Régionale est dirigée par son Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration le 24 juin 2013, dont les pouvoirs sont les plus étendus au sens de l'article R322-53-3 du Code des assurances et de l'article 28 des statuts.

Ceux-ci comprennent notamment :

- entreprendre toutes opérations se rapportant à l'objet social de la Caisse Régionale ;
- représenter la Caisse Régionale vis-à-vis de Groupama SA et conclure tous contrats de réassurance avec Groupama SA ;
- donner accord aux Caisses Locales pour l'acceptation des risques, leur tarification, les modalités de garantie, la résiliation de toutes leurs polices ;
- ordonnancer ou encaisser toutes les recettes et payer les dépenses, et de manière générale procéder à toute activité sur les opérations financières, y compris les valeurs mobilières ;
- embaucher et révoquer tous employés, fixer leurs attributions et rémunérations ;
- organiser, modifier et régir tous les services de la Caisse Régionale ;
- ester en justice et accomplir toutes les actions qui y sont liées ;
- représenter et agir pour la Caisse Régionale pour toutes affaires immobilières ;
- constituer tous mandataires spéciaux.

Lors de sa séance du 22 octobre 2013, le Conseil d'Administration a validé un projet de règlement intérieur qui prévoit des règles de fonctionnement du Conseil d'Administration et précise les droits et obligations des Administrateurs de la Caisse Régionale.

1.1 PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises durant l'exercice 2015. Au cours de ces séances, il a été porté à la connaissance de ses membres le rapport de la Direction Générale sur la marche des affaires. Ces réunions ont eu pour ordre du jour :

le 23 février 2015 :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2014
2. Actualités :
 - 2.1 Groupe
 - 2.2 Caisse Régionale
3. Résultats 2014 de la Caisse Régionale :
 - 3.1 Développement
 - 3.2 Bilan des résiliations
 - 3.3 Comptes techniques
 - 3.4 Comptes sociaux et rapport de gestion
4. Gestion des risques et politique financière de GGE
5. Comité des rémunérations : synthèse de la réunion du 23 février 2015
6. Institutionnel :
 - 6.1 Fédération de la Meuse : élection d'un nouveau Président
 - 6.2 AG de Caisses locales 2015
 - 6.3 Rencontres Groupama 2015 : première manifestation avec la Fédération Alsace
7. Audit :
 - 7.1 Comité d'Audit : synthèse de la réunion du 18 décembre 2014
 - 7.2 Projet de règlement intérieur du Comité d'Audit et des Risques
 - 7.3 Désignation des membres du Comité d'Audit et des Risques

le 02 avril 2015 :

1. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 février 2015
2. Actualités :
 - 2.1 Groupe
 - 2.2 Caisse Régionale
3. Arrêté des comptes 2014 :
 - 3.1 Rapport de solvabilité et sur la politique de réassurance
 - 3.2 Rapports des Commissaires aux comptes
4. Contrôle interne et gestion des risques :
 - 4.1 Présentation du rapport de contrôle interne (cf. article R.336-1 du Code des assurances)
 - 4.2 Désignation des fonctions-clés
 - 4.3 Information sur le dispositif ORSA
5. Rapport moral du Président
6. Ordres du jour des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
7. Projets de résolutions aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
8. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
9. Cooptation d'un Administrateur
10. Centaure : point de situation

le 19 mai 2015 :

Renouvellement du Bureau du Conseil d'Administration de Groupama Grand Est

le 19 juin 2015 :

1. Procès-verbaux des Conseils d'Administration des 2 avril et 19 mai 2015
2. Actualités :
 - 2.1 Groupe
 - 2.2 Caisse Régionale
3. Information quant à la désignation des dirigeants effectifs (cf. Directive européenne Solvabilité II)
4. Politique stratégique : réponse au CE
5. Comptes trimestriels arrêtés au 31 mars 2015
6. Activités de la Caisse Régionale au 31 mai 2015 :
 - 6.1 Développement
 - 6.2 Résultats techniques
7. Comité d'audit et des risques : synthèse de la réunion du 9 juin 2015
8. Institutionnel - comptes rendus des commissions :
 - 8.1 Commission Communication du 23 avril 2015
 - 8.2 Commission Gestion de ressources des Caisses locales du 27 mai 2015
 - 8.3 Commission Institutionnelle du 11 juin 2015
9. Questionnaire ACPR « Protection de la clientèle »

le 11 septembre 2015 :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2015
2. Actualités :
 - 2.1 Groupe
 - 2.2 Caisse Régionale
3. Activités de la Caisse Régionale :
 - 3.1 Résultats semestriels au 30 juin 2015
 - 3.2 Développement au 31 août 2015
 - 3.3 Résultats techniques au 31 août 2015
 - 3.4 Orientations tarifaires : validation
4. Certificats mutualistes : lancement du projet
5. Règles de gouvernance issues de Solvabilité II :
 - 5.1 Désignation des dirigeants effectifs
 - 5.2 Désignation des responsables des fonctions-clés
6. Solvabilité II :
 - 6.1 Politique d'audit interne
 - 6.2 Politique de contrôle interne
 - 6.3 Politique de conformité
 - 6.4 Politique des risques 2014
 - 6.5 ORSA 2015
7. Modification de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama
8. Commissions : comptes rendus
 - 8.1 Commission agricole du 08/09/2015

le 23 octobre 2015 :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 septembre 2015
2. Présence et intervention de Groupama SA et de la Fédération Nationale Groupama
3. Actualités de la Caisse Régionale
4. Activités de la Caisse Régionale au 30 septembre 2015 :
 - 4.1 Résultats trimestriels
 - 4.2 Développement
 - 4.3 Résultats techniques

5. Règles de gouvernance issues de Solvabilité II :
 - 5.1 Désignation des dirigeants effectifs
 - 5.2 Désignation des responsables des fonctions-clés
6. Solvabilité II :
 - 6.1 Politique de gestion des risques opérationnels
 - 6.2 Politique en matière d'exigence et d'honorabilité et de compétences (« fit & proper »)
 - 6.3 Politique de rémunération
 - 6.4 Politique de diffusion publique d'informations
 - 6.5 Politique de reporting au superviseur
7. Institutionnel :
 - 7.1 Projet de calendrier 2016
 - 7.2 Commission Institutionnelle

le 14 décembre 2015 :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 octobre 2015
2. Actualités :
 - 2.1 Groupe
 - 2.2 Caisse Régionale
3. Activités de la Caisse Régionale :
 - 3.1 Développement au 30 novembre 2015
 - 3.2 Résultats techniques au 30 novembre 2015
 - 3.3 Situation de résiliation concurrence au 07 décembre 2015 par marché et par région
4. Comité des rémunérations : synthèse de la réunion du 14 décembre 2015
5. Budget 2016
6. Barème d'indemnisation 2016 des Administrateurs
7. Augmentation du capital de GSA
8. Règles de gouvernance issues de Solvabilité II :
 - 8.1 Désignation des dirigeants effectifs
 - 8.2 Désignation des responsables des fonctions-clés
9. Solvabilité II :
 - 9.1 Politique ALM / investissements
 - 9.2 Politique de gestion du capital
 - 9.3 Politique de réassurance
 - 9.4 Politique de souscription et provisionnement
 - 9.5 Politique des risques
10. Projet d'émission de certificats mutualistes et projet de modification des statuts en conséquence
 - 10.1 Intervention du Président et du Directeur Général
 - 10.2 Tableau comparatif des articles des statuts de la Caisse modifiés en vue de l'émission des Certificats Mutualistes
 10. 3 Projet de statuts de la Caisse modifiés
 10. 4 Projet de résolution d'Assemblée Générale Mixte (AGM) de modification des statuts
 10. 5 Projet de résolution d'AGM autorisant l'émission
 10. 6 Projet de résolution d'AGM fixant le programme de rachats de 2016
 10. 7 Projet de résolution d'AGM fixant le programme de rachats de 2017
 10. 8 Etude d'impact de l'émission des certificats mutualistes sur la solvabilité de la Caisse Régionale
 - 10.9 Délibération de convocation de l'AGM comportant l'ordre du jour de l'AGM
 10. 10 Projet de prospectus AMF
11. Dossier stratégique : projet de fusion-absorption de la mutuelle Mars
12. Institutionnel :
 12. 1 Subventions OPA / ACPS
 - 12.2 Commission Communication du 05 novembre 2015

Les comptes de l'exercice 2014 ont été présentés aux membres du Conseil d'Administration de Groupama Grand Est par son Directeur Général le 23 février 2015. Quant aux rapports des Commissaires aux Comptes, les projets de rapport du Président et de résolutions aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaires, ils ont été commentés le 02 avril 2015.

Dans le cadre de la préparation et de l'organisation des travaux du Conseil d'Administration, le Directeur Général s'assure en particulier de la qualité, de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations comptables et financières.

A l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration, il rédige un procès-verbal qui est approuvé, voire amendé, lors de la réunion suivante.

1.2 LIMITATIONS APORTEES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Durant l'année 2015, les pouvoirs généraux confiés au Directeur Général, tels que décrits dans le paragraphe 1, n'ont fait l'objet d'aucune modification de la part du Conseil d'Administration.

L'actuel Directeur a été nommé à compter du 1^{er} juillet 2013, par délibération du 24 juin 2013, date à laquelle il a accepté cette fonction et les pouvoirs afférents les plus étendus conformément à l'article 28 des statuts.

La fonction de Directeur Général Adjoint a été créée le 16 septembre 2013.

1.3 FORMATION DES ELUS :

1.3.1. JEUNES ELUS

Le cycle de formation régional de la session 2014/2015 des jeunes élus s'est poursuivi en 2015 avec les interventions et thématiques suivantes :

- le 12 janvier à Schiltigheim :
 - Direction Audit –Gestion des risques – Contrôle interne : « Solvabilité 2, Enjeux pour les assureurs et Groupama » ;
 - Service Qualité et réclamations : « Avènement de la communication digitale, Révolution de l'information » ;
- le 16 février à Vittel :
 - Direction Développement et Direction Entreprises et Collectivités Groupama Grand Est : « Le développement commercial à Groupama Grand Est sur chacun de ses marchés » ;
 - Direction Assurances : « Prévention et surveillance du portefeuille : Maîtriser l'équilibre technique » ;
- le 17 mars à Dijon :
 - Direction Générale Filiales de Services Groupe « L'offre de service du Groupe »
 - Direction Relations Clients Groupama Grand Est : « La gestion de la relation client à Groupama Grand Est » ;
- le 31 mars à Schiltigheim : Direction Générale Adjointe Finances & Pilotage Groupama Grand Est : « La gestion d'une entreprise d'assurance » ;
- le 1 avril à Schiltigheim : Atelier d'expression : « Entraînement à la présentation orale des projets » et restitution des travaux face à la dernière promotion du cycle des Jeunes Elus de Groupama Grand Est.

Puis à l'automne, un nouveau cycle de formation des jeunes élus 2015/2016 s'est ouvert et s'achèvera au printemps 2016 :

- les 22 et 23 octobre à Schiltigheim : Direction Institutionnelle : accueil et présentation du cycle et formation à la prise de parole en public : « Apport des principes de base de l'oralité puis mise en situation de restitution » ;
- le 1er décembre à Dijon : Pôle Institutionnel : « Promouvoir l'esprit mutualiste », « Accompagner l'Esprit Grand Est », « Recrutement des Jeunes Elus ».

1.3.2. NOUVEAUX ADMINISTRATEURS REGIONAUX

Une nouvelle session comprenant deux personnes a démarré fin d'année 2014 avec un séminaire de deux jours et a été complétée les 26 janvier et 27 janvier 2015 par le thème : Comprendre et vivre le fonctionnement d'une entreprise d'assurance non vie au travers du « business game », avec Markus Schatzmann.

1.3.3. JEUNES RESPONSABLES MUTUALISTES

En 2015, la session 2014/2015 composée de trois personnes a poursuivi le cycle de formation des Jeunes Responsables Mutualistes organisé par la Fédération Nationale Groupama :

- les 26 janvier et 27 janvier : Comprendre et vivre le fonctionnement d'une entreprise d'assurance non vie au travers du « business game »
- les 18 et 19 mars :
 - La négociation en gestion d'une situation difficile, par un consultant, conférencier et ancien négociateur du RAID.
 - Force de vente, réseau d'élus et multicanal, par la Direction Marketing et Distribution (GSA).
 - Mieux connaître Solvabilité 2, par la Direction Risques (GSA).
- les 13 et 14 octobre :
 - L'évolution des territoires et leurs acteurs, par un Professeur associé à la Chaire de prospective et développement durable du CNAM.
 - Le fonctionnement et les enjeux de la réassurance, par la Réassurance Interne (GSA).
- les 19 et 20 novembre:
 - L'investissement immobilier, un pilier de notre stratégie épargne (Groupama Gan Vie).
 - Un regard vers les nouvelles formes de soutien de l'économie locale et régionale.

1.3.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 4-5 juin à Paris et les 5-6 octobre 2015 à Lyon (GRAA), les membres du Conseil d'Administration absents lors de la formation de 2014, ont suivi en session de rattrapage, la formation Business Game sur trois demi-journées.

Lors du Conseil d'administration élargi à l'ensemble de la Conférence : Conférence sur le Digital (AMALINE Assurances).

2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La mise en place d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constitue pour l'ensemble du Groupe, auquel appartient Groupama Grand Est, un objectif prioritaire pour :

- renforcer la sécurité des opérations, la maîtrise du résultat et la conformité à la stratégie déployée;
- prévenir et gérer les risques ;
- gagner en efficacité opérationnelle ;
- améliorer la satisfaction clients ;
- et, in fine, satisfaire les obligations réglementaires actuelles et anticiper celles à venir, notamment liées au dispositif Solvabilité 2.

Le contrôle interne de Groupama Grand Est s'inscrit ainsi dans le cadre du contrôle interne du Groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans la Charte de contrôle interne, jointe en annexe IV au présent rapport, lequel, comme tout dispositif, ne saurait être une garantie absolue de la réalisation des objectifs de Groupama Grand Est.

A l'instar des autres entreprises du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Groupama Grand Est repose sur les principes suivants :

- **une organisation comportant** une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés,
- **la diffusion en interne d'informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités,
- **un système** visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de l'entreprise et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques,
- **des activités de contrôle** proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs d'entreprise,
- **une surveillance permanente** du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance, qui peut utilement s'appuyer sur la fonction d'audit interne de la société lorsqu'elle existe, peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne.

2.1. PRESENTATION GENERALE

La Caisse Régionale dispose d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale aux pouvoirs clairement définis.

La Direction Générale s'appuie sur plusieurs instances de gouvernance qui sont :

- **Le Comité Exécutif (Comex):**

Il a lieu deux fois par mois et aborde cinq axes majeurs :

- Stratégie : La PSO, les plans d'actions, les objectifs, les budgets et le plan d'audit ;
- Transversaux : notamment organisation, Ressources humaines, Finances/Comptabilité, Informatique, Communication/Institutionnel, Instances;
- Groupe : reporting, Comop, CEG;
- Juridique : Audit/Contrôle Interne, sécurité;
- Reporting interne : Direction Assurance, Direction Développement

Il est composé du :

- Directeur Général,
- Directeur Général Adjoint, Finances et Pilotage,
- Directeur Développement,
- Directeur Ressources, Communications et Institutionnel,
- Directeur Assurance.

Le Directeur Secrétariat Général et Juridique en assure le secrétariat.

La Direction Ressources, Communications et Institutionnel incluant la Direction Secrétariat Général et Juridique a été créée en septembre 2015 pour optimiser les synergies existantes entre les différents métiers. Elle est en charge également de la gestion des Ressources Humaines.

La Direction Audit, Risques et Contrôle Interne (DARCI), a été créée au 1^{er} juin 2014 et a intégré la Conformité et la Lutte Anti Blanchissement et Financement du Terrorisme en septembre 2015. Elle est rattachée au Directeur général pour lui rendre compte sur :

- L'élaboration et mise à jour de la cartographie des risques ;
- L'identification et mise en œuvre des actions de maîtrise des risques ;
- L'engagement des actions pour répondre aux exigences du pilier 2 de Solvabilité II (formalisation et déploiement d'un dispositif de contrôle permanent de niveau 1)
- La proposition et mise en œuvre du plan d'audit ; réalisation des audits (contrôles de niveau 3) ;
- Les préconisations d'améliorations indispensables au respect des règles, procédures et engagements de l'entreprise.

Chaque Directeur rattaché au Directeur général dispose d'une délégation de pouvoirs écrite qui mentionne les activités et les attributions du délégataire.

La Direction Audit, Risques et Contrôle Interne ainsi que la Direction Générale de la filiale Malmasson interviennent au moins 4 fois par an au Comex.

Un séminaire du Comex élargi à la Direction des Relations Clients (DRC), à la Direction Audit, Risques et Contrôle Interne, à la Direction Grands Comptes Collectivités et Courtage, la Direction Générale Malmasson se tient une fois par an afin d'organiser les plans d'actions par Direction, le cadrage des budgets et des objectifs pluriannuels, de réfléchir aux évolutions nécessaires d'organisation.

- **Les entretiens individuels de Direction Générale (EI):**

Chaque Directeur rattaché au Directeur général le rencontre au moins une fois par mois et traite les sujets spécifiques à sa Direction.

- **Des Comités de Direction Métiers, pilotés par chaque Directeur :**

Ils se tiennent au moins une fois par mois et traitent des actualités, des activités et des plans d'actions.

Le Comité de Direction Assurance et le Comité de Direction Développement disposent de délégations de gestion accrues sur leurs métiers.

En complément de la gouvernance opérationnelle se tiennent les instances permettant à la Direction Générale de Groupama Grand Est d'effectuer un suivi régulier des principaux risques encourus au niveau de la Caisse Régionale. Il s'agit :

- **Le Comité des Risques Assurances**, dont les deux rôles principaux sont les suivants :
 - o définir le cadre de gestion des risques assurance de la Caisse Régionale ;
 - o s'assurer de son respect en suivant notamment les pratiques effectivement appliquées et leur adéquation avec le cadre de gestion des risques

A ce titre, il définit le cadre de gestion des risques et suit son application dans les domaines suivants :

- le développement des nouveaux produits et la gestion de la gamme des anciens produits ;
- la tarification ;
- la souscription ;
- la surveillance du portefeuille ;
- le provisionnement ;
- le risque de catastrophe ;
- la réassurance.

Sont membres permanents de ce comité :

- Le Directeur Assurance, Président
- Le Responsable Gestion des Risques
- Le Directeur Entreprises, Collectivités & Courtage
- Le Directeur de la Relation Clients
- Le Directeur Développement
- Le Responsable Souscription
- Le Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage
- Le Directeur Audit, Risques et Contrôle Interne
- La Fonction Actuariat

Au titre de 2015, le comité s'est réuni à trois reprises.

- **Le Comité des Risques Financiers**, dont les deux rôles principaux sont les suivants :
 - o définir le cadre de gestion des risques financiers de la Caisse Régionale ;
 - o s'assurer de son respect en suivant notamment les pratiques effectivement appliquées et leur adéquation avec le cadre de gestion des risques.

A ce titre, il examine les risques qui s'inscrivent dans la politique de gestion des risques de la Caisse, pour le bilan de la Caisse (portant des produits dommages, prévoyance et santé et les fonds propres) et qui concerne:

- le risque actions ;
- le risque de spread (i.e. risque de contrepartie sur les investissements) ;
- le risque de taux ;
- le risque de change ;
- le risque immobilier ;
- le risque de concentration ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de conformité et de réputation, pour les investissements.

Sont membres permanents de ce comité :

- Le Directeur Général, Président
- Le Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage
- Le Directeur Audit, Risques et Contrôle Interne
- Le Directeur Assurances
- Le Responsable des Placements
- Le Responsable Gestion des Risques

Au titre de 2015, le comité s'est à réuni deux reprises.

- **Le Comité des Risques Opérationnels**, dont les deux rôles principaux sont les suivants :
 - o définir le cadre de gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale ;
 - o s'assurer de son respect en suivant notamment les pratiques effectivement appliquées et leur adéquation avec le cadre de gestion des risques.

Le Comité des Risques Opérationnels examine les risques résultant des origines suivantes, pour les activités de la Caisse :

- Humaine,
- Naturelle et environnementale,
- Matérielle,
- Organisationnelle et opérationnelle.

Sont membres permanents de ce comité :

- Le Directeur Audit, Risques & Contrôle Interne, Président
- Le Responsable Gestion des Risques
- Le Directeur Assurance
- Le Directeur Entreprises, Collectivités & Courtage
- Le Directeur de la Relation Clients
- Le Directeur Développement
- Le Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage
- Le Directeur Ressources, Communications et Institutionnel.

Le 1^{er} Comité des Risques Opérationnels s'est tenu en mars et trois comités se sont tenus en 2015.

- **Le Comité des Risques Groupama Grand Est**, dont la composition est identique à celle du Comité Exécutif, animé par la DARCI. Ses missions sont les suivantes :
 - o valider la politique de gestion des risques, notamment en fixant les limites de risques majeurs et en approuvant les mesures de maîtrise des risques ;
 - o revoir et suivre la gestion des risques majeurs de la Caisse Régionale.

Au titre de 2015, le comité s'est réuni à quatre reprises.

Une charte définit pour chaque Comité des Risques les thèmes à traiter et les points à soumettre en Comité des Risques Groupama Grand Est, dont ils reçoivent délégation.

- ✦ Le **Comité d'Audit et des Risques** se compose de 5 membres, ou membres suppléants, du Conseil d'Administration nommés par le Conseil sur proposition de son Président.

En tant qu'organe subsidiaire du Conseil d'Administration, le rôle du Comité d'audit et des Risques est de l'assister dans sa fonction de supervision des travaux du contrôle interne, de gestion des risques, de conformité et d'audit de Groupama Grand Est.

Il est composé de cinq Administrateurs, tous élus par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Secrétariat Général et Juridique, le Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage, le Directeur Audit, Risques et Contrôle Interne ainsi qu'un auditeur y participent à titre d'invités. Les Commissaires aux Comptes y assistent annuellement.

Mis en place lors du Conseil d'Administration du 23 juin 2009, il se réunit trois fois par an. Une synthèse des travaux est systématiquement présentée au Conseil d'Administration.

Chaque Comité donne lieu lors de sa tenue à un ordre du jour préalable, un dossier de présentation et un compte rendu.

En complément des chartes des Comités des Risques et du Contrôle Interne a été définie en 2014 une charte d'Audit Interne définissant le fonctionnement de l'Audit Interne.

Le Conseil d'Administration a validé dans sa séance du 23 février 2015 un nouveau règlement intérieur ainsi que les membres composant cette commission.

La Caisse Régionale s'appuie également sur les compétences, les outils et l'assistance de la Direction Audit, Risques et Contrôle Permanent Groupe ainsi que des Directions Métiers de Groupama SA.

Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de Groupama Grand Est est constitué par l'ensemble des mesures de contrôle que la Direction Générale ou ses Directions subordonnées définissent, appliquent et surveillent afin de maîtriser ou limiter les risques liés aux activités.

Il se manifeste par une organisation, des méthodes et des procédures appropriées portant sur les risques inhérents aux activités de l'entreprise.

En l'état, la démarche de suivi des risques entreprise par Groupama Grand Est s'articule autour d'un dispositif reposant sur :

- **un contrôle de niveau 1** assuré par les unités opérationnelles : elles effectuent les opérations au quotidien en appliquant les règles définies, le management des unités opérationnelles étant chargé de leur contrôle permanent.
- **un contrôle de niveau 2 indépendant** : il est exercé par la fonction Gestion des Risques et Contrôle Interne. Celle-ci s'assure que les risques sont bien maîtrisés au niveau opérationnel, gère la cartographie des risques significatifs de l'entreprise et assure le suivi des actions d'amélioration validées par le Comité des Risques.
- **un contrôle de niveau 3** : il s'agit des missions d'audit exercées par la fonction Audit Interne de la Caisse Régionale, qui reste totalement indépendant de tous les services de l'entité. Il est ponctuel et cible des sujets particuliers. La fonction est encadrée par un Comité d'Audit & des Risques.
- **l'audit général de Groupama SA** : l'article 1.1 de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de réassurance mutuelle agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama, prévoit que chaque Caisse Régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la Direction Audit Général Groupe de Groupama SA. Cet examen a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers de la Caisse auditée, le respect des obligations réglementaires et le respect du Règlement Général de Réassurance.
- **la Direction Générale** qui supervise régulièrement la gestion des risques.

Les références

Les procédures de contrôle interne s'appuient notamment sur les éléments formalisés suivants :

- la traduction à moyen terme de la politique de Groupama Grand Est en articulation avec la politique générale du Groupe dans une planification pluriannuelle, et, à court terme, dans une budgétisation annuelle ;
- la définition des objectifs et des instruments de mesure qui permettent d'en évaluer la réalisation ;
- l'organigramme fonctionnel (cf. l'annexe II) et la définition des postes de travail qui inclut les niveaux hiérarchiques, les délégations de pouvoir, les responsabilités par poste, les missions et obligations de reporting et les tâches essentielles de contrôle interne ;
- une diffusion en interne des informations pertinentes.

2.2. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La Direction Audit, Risques & Contrôle Interne (DARCI) complète le dispositif de contrôle interne existant à Groupama Grand Est. Son rattachement à la Direction Générale garantit son indépendance face aux directions opérationnelles et de supports.

De plus, les définitions des fonctions clés ont été validées et ont été notifiées à l'ACPR le 29 décembre 2015.

Les fonctions clés issues de la Directive se déclinent de la manière suivante :

- Fonction Actuariat rattachée à la Direction Finances et Pilotage ;
- Fonction Conformité rattachée à la Direction Audit Risques et Contrôle Interne ;
- Fonction Gestion des Risques et Contrôle Interne rattachée à la Direction Audit, Risques & Contrôle interne.
Elle coordonne les niveaux 2 et 3 de contrôle.
- Fonction Audit interne rattachée fonctionnellement à la Direction Générale.

L'effectif au 31/12/2015 de la DARCI se décompose de la manière suivante :

- Audit Interne : 2 personnes
- Gestion des Risques : 1 personne
- Contrôle Interne : 3 personnes
- Conformité et LAB/FT : 2 personnes

Auxquels se rajoute 1 personne en Actuariat.

L'équipe de la DARCI regroupe des compétences issues des métiers de l'actuariat, de la finance, d'organisation, de systèmes d'information, de ressources humaines, de la gestion Vie, de la Conformité réglementaire à même de pouvoir accompagner l'ensemble des Directions.

Les fonctions risques et contrôle interne couvrent tous les risques auxquels la Caisse est ou pourrait être exposée :

- risques d'assurance (tarification, provisionnement, catastrophe),
- risques financiers (crédit, taux, change, immobilier, concentration, liquidité,
- risques opérationnels (origine humaine, matérielle, naturelle et environnementale, organisationnelle et opérationnelle).

La fonction Contrôle Interne assure également le contrôle interne de la mise en œuvre du mandat d'IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement - activité bancaire).

Nature des actions menées en 2015 :



Sur l'activité d'assurance

Les réalisations 2015 ont porté principalement :

- La nomination d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information interne à la Direction Finances et Pilotage au 1^{er} janvier 2015 ;
Il rapporte régulièrement à la Gestion des Risques.
- **A La DARCI sur :**
 - L'intégration de la Conformité et de la Lutte Anti Blanchiment / Financement du Terrorisme au sein de la DARCI avec une nouvelle répartition des missions au sein de l'équipe ;
 - La coordination et la réalisation du 2^{ème} exercice Orsa en collaboration avec les équipes de la Direction Générale Adjointe Finances et Pilotage et la Direction Nationale des Risques : le rapport, validé par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration a été transmis dans les délais à l'Autorité de Contrôle. Les hypothèses et son alimentation ont fait l'objet d'une présentation en Comité d'Audit & des Risques;
 - L'animation et/ou le suivi des comités des risques Assurances, Opérationnels, Financiers et Groupama Grand Est ;
 - Les travaux sur la cartographie des risques majeurs Groupe et de Groupama Grand Est. Les risques majeurs Groupe ont été recensés avec l'ensemble des propriétaires Directeurs ainsi qu'avec les experts identifiés. Et ont été présentés aux Comités des Risques concernés. Quelques risques majeurs entreprise ont fait partie de cette 1^{ère} collecte nationale. Ils ont alimenté le rapport ORSA ;
 - La formation/sensibilisation des collaborateurs : elle s'est poursuivie toute l'année et a porté sur tous les métiers hors développement. Elle se base sur 4 modules en e-learning. Au 04/01/2016, 78% des collaborateurs identifiés ont été formés et une nouvelle campagne sur les nouveaux entrants est actuellement en cours. Un suivi régulier est réalisé ;
 - La mise en place d'un cycle de formation des jeunes élus : 1^{ère} formation réalisée début janvier 2015 ;
 - Les travaux liés aux plans de continuité d'activité (PCA) : en 2015, son avancement est passé de 33% à 93%. La majorité des livrables ont été réalisés voire sont actuellement en cours de finalisation. Reste à ce jour à mettre en place les moyens de secours logistiques et informatiques, à mettre à jour la politique PCA existante, à présenter les éléments aux instances représentatives du personnel, à réaliser des tests opérationnels. Des axes de mutualisation au niveau des postes informatiques de secours sont également en cours avec notre GIE informatique national. L'ensemble des livrables sont supervisés par le RPCA national qui apprécie notre avancement.
 - Le déploiement des plans de contrôle permanent : Il s'appuie sur un outil de contrôle interne dont la 1^{ère} version a été livrée fin 2015 et qui est actuellement en cours de déploiement auprès des 79 managers hors réseau commercial. Le déploiement auprès du réseau commercial est prévu dans un second temps. 444 fiches de contrôle ont pu être finalisées sur une cible de 503 fiches. La base Orop nationale a été initiée en mai 2015.

Les Directions nationales des Risques et Conformité et Contrôle Permanent apportent leurs expertises aux actions entreprises à Groupama Grand Est.

Les thèmes traités ont fait l'objet d'un reporting en Comité des Risques Groupama Grand Est ainsi qu'en Comité d'Audit & des Risques.

L'enjeu majeur est la sensibilisation de tous les acteurs, collaborateurs et managers, à la culture des risques dans la perspective d'une amélioration continue. A ce titre, le dispositif de contrôle interne contribue au projet d'entreprise Esprit Grand Est.

Les perspectives 2016 s'inscrivent globalement dans la finalisation du déploiement des plans de contrôle permanent et leur traçage avec l'arrivée de l'outil interne, le positionnement de contrôles de niveau 2 pertinents et nécessaires pour améliorer la sécurisation des opérations, le déversement des résultats dans la base nationale OROP, le déploiement d'un dispositif de gestion des incidents, la mise à jour de la cartographie des risques (cotation des Risques Majeurs Entreprises/Risques Majeurs Groupe) de Groupama Grand Est, le renforcement de la maîtrise du risque de non-conformité au regard notamment de la thématique « Protection de la clientèle ».

Sur l'activité bancaire

Les activités bancaires pour le compte de Groupama Banque font l'objet d'un dispositif de contrôle interne approprié, conformément à la réglementation bancaire.

Les missions de contrôle de l'activité bancaire sont définies par la Charte de contrôle interne de l'activité bancaire du 12 décembre 2012. Dans ce cadre, un contrôleur interne agit en qualité de «Correspondant contrôle interne» auprès de Groupama Banque.

Ces missions font l'objet d'un rapport annuel destiné à informer le Département risques opérationnels et contrôles de Groupama Banque sur le déroulement des contrôles visant à assurer la mise sous contrôle de l'activité bancaire régie par le mandat IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement).

Il intègre la mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent annuel qui s'accompagne, le cas échéant, d'un plan d'actions permettant de corriger les insuffisances relevées par le contrôle interne de la Caisse Régionale.

La formalisation de ces contrôles donne lieu à la rédaction d'un rapport annuel à l'attention de la Direction générale de la Caisse Régionale et de Groupama Banque.

Points d'attention 2015 :

Le bilan global des contrôles réalisés pour l'année 2015 **s'inscrit à un niveau correct avec un niveau de conformité en amélioration par rapport aux années passées**. Néanmoins, certains résultats observés soulignent des faiblesses persistantes qui nécessitent un déploiement d'actions afin de renforcer la maîtrise des risques de la Caisse Régionale.

Le contrôle interne a pu noter que la vigilance opérée par la Direction Développement pour sécuriser la commercialisation de l'offre banque et vie a été maintenue sur tout le cycle triennal 2013-2015 par la mise en œuvre d'actions portant principalement sur :

- La mise en place des **audits internes liés à la certification des activités du métier de commercial en agence** a permis d'identifier les dysfonctionnements éventuels sur différentes thématiques (Connaissance des outils et des chemins d'accès aux procédures, Sensibilisation sur les règles en matière d'entrée en relation, connaissance client, devoir de conseil et d'information, conflits d'intérêts, PLV) et de mettre en œuvre des plans d'actions.
- Le **référentiel commercial**, initié en 2014, permettant de faciliter le travail quotidien du commercial en agence a été étoffé sur différents points, notamment sur le lien d'accès direct sur la nouvelle version de l'aide-mémoire au quotidien ainsi que l'intégration de la méthodologie commerciale, qui décrit les bonnes pratiques à chaque étape d'un entretien de vente.
- **L'amélioration de la pertinence des contrôles managériaux** afin de permettre une meilleure analyse de la qualité des contrôles exercés et des actions à mettre en œuvre par les managers,
- **L'analyse du taux de non-conformité** qui implique la mise en place d'une action corrective.

De plus, le contrôle interne relève que depuis décembre 2015, **l'habilitation TA3C** qui permet de commercialiser des prêts bancaires n'est plus affectée aux nouveaux commerciaux à leur entrée en fonction, mais bien lors de l'obtention de la carte de démarchage, qui valide le cursus de formation banque, et l'obtention des habilitations réglementaires.

Parallèlement un travail de mise en conformité a été effectué au niveau de ces habilitations

TA3C, et ces dernières ont été retirées aux commerciaux n'ayant pas effectué leur formation à date. Ces personnes sont inscrites dans des cycles de formation du 1^{er} semestre 2016.

Le contrôle interne prend également acte que la Caisse Régionale a débuté une **démarche de sensibilisation sur la thématique du secret bancaire à destination des collaborateurs hors réseau commercial, qui dans le cadre de leurs activités, ont une visibilité sur les comptes des clients Groupama Banque**. Il s'agit principalement des centres de relation clientèle téléphoniques.

Enfin, le contrôle interne avait pu noter dans ses différents rapports antérieurs une difficulté notoire dans la collecte, la cohérence et l'actualisation des informations transmises en l'absence de centralisation des données, notamment en cas de retour d'un conseiller commercial après une longue absence. Ce point sera corrigé par l'intégration de ce suivi par les services RH au travers de l'outil Move. Lors d'un retour après une longue absence d'un collaborateur, **une notification parviendra au manager de proximité l'invitant à veiller à la mise à jour des formations réglementaires de son collaborateur**.

Une fois la formation réglementaire effectuée par le commercial, **les dates et scores seront mis à jour par le formateur sur la fiche Move du collaborateur** (Déploiement 2016).

Les axes d'améliorations concernent **le dispositif de gestion des cartes de démarchage sur un suivi unique via l'outil MOVE** permettant d'identifier clairement la population des commerciaux habilités et à jour des mouvements du personnel. Le contrôle interne réitère sa recommandation **d'intégrer les exigences du mandat IOBSP par la mise à jour des informations des commerciaux habilités dans la GRC**.

De plus, le contrôle interne note que **la gestion des habilitations TA3C est toujours réalisée par l'Administration des Ventes et cela renforce la faiblesse du dispositif de maîtrise des risques**.

Enfin, le contrôle interne constate une légère augmentation du nombre des alertes banque liées au non-respect au mandat IOBSP : 19 alertes banque ont été émises par Groupama Banque sur l'année 2015 contre 12 en 2014, dont les motifs p sont le conflit d'intérêt et les encours supérieurs au seuil autorisé en TA3C.

2.2.2. COMITES DES RISQUES

Les thèmes traités en 2015 sont :

Assurances :

- Cartographie des risques : méthodologie, risques majeurs Groupe et définition des propriétaires ;
- Principes de cotation des risques majeurs Groupe, les dispositifs de maîtrise des risques et plans d'actions et l'articulation ORSA;
- Bilan du rapport actuariel;
- Suivi des sinistres corporels provisionnés au forfait en ouverture;
- Suivi des variations de provisions de plus de 500 K€ sur les corporels;
- Gestion des sinistres flottes: opportunité de gérer au Coût Moyen;
- Retour sur les GT Provisions Techniques GSA/Caisses Régionales;
- Suivis des dossiers corporels transigés;
- Politiques Souscription et Provisionnement, et Réassurance;
- Qualité des données : Base des Risques Nationaux, PNO et enjeux du projet et retour sur les GT GSA/Caisses Régionales;
- Tarifification Titane : point de situation;
- Sélection des risques automobiles : dispositif Vigie;
- Bilan surveillance du portefeuille;
- Suivi des dérogations commerciales ;
- Suivi des taux d'encaissement.

Financier :

Contexte de marché;
Limites de risque par typologie d'actifs et suivis;
Suivis des actifs risqués;
Suivis du parc immobilier;
Stratégies d'investissements;
Normes financières Solvabilité 2;
Politiques de gestion Actif/ Passif et d'investissement;

Opérationnels :

Cartographie des risques : méthodologie, risques majeurs Groupe et définition des propriétaires ;
Principes de cotation des risques majeurs Groupe, les dispositifs de maîtrise des risques et plans d'actions et articulation ORSA;
Avancement du Plan de Continuité d'Activité ;
Avancement des travaux de Sécurité des Systèmes d'information ;
Politique de Sécurité des Systèmes d'information ;
Politiques PCA, des Risques Opérationnels et de Conformité ;
Suivi d'avancement du contrôle interne ;
Présentation du futur outil de contrôle interne ;
Suivi d'avancement de la cartographie documentaire ;
Audits Fraude Externe et Réclamations : suivi des recommandations ;
Base incidents : 1ers incidents majeurs relevés et critères d'alimentation de la base ;
Contrôle GGVIE.

Comité des Risques Groupama Grand-Est :

Cartographie des risques : méthodologie, risques majeurs Groupe et définition des propriétaires;
Principes de cotation des risques majeurs Groupe, les dispositifs de maîtrise des risques et plans d'actions;
Rapport Banque;
Rapport Narratif;
Validation de toutes les politiques hors Sous-Traitance;
Actions à mener en 2016 suite à validation des politiques;
Orsa 2015 : restitutions – Validation de la politique et du rapport ORSA;
Avancement Solvabilité 2 : suivi par GSA;
Fonctions clés;
Déploiement du dispositif Solvabilité 2 à GGE: synthèse thèmes nationaux ;
Base incidents : 1ers incidents majeurs relevés et critères d'alimentation de la base ;
Retours sur les Comités des Risques Spécialisés.

2.2.3 – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

2.2.3.1 – La réalisation et l'optimisation des opérations

Les procédures de contrôle interne mises en place consistent essentiellement dans des procédures d'auto-contrôle, de contrôle hiérarchique, de contrôle intégré automatique et d'audits de contrôle. Elles permettent la mise en œuvre de processus de contrôle ou de maîtrise des risques générés par les activités d'assurance ou les activités supports.

Les principaux processus en vigueur, permettant la maîtrise des risques majeurs inhérents aux activités, sont présentés ci-après.

Activités propres

➤ Description des activités

Groupama Grand Est assume l'entière gestion de ses activités relatives à la réassurance des Caisses locales, y compris la fixation des tarifs et produits délivrés.

Les activités de vente sont confiées pour l'essentiel à un réseau de salariés répartis sur le territoire de la Caisse Régionale.

Les acceptations IARD en provenance des Caisses locales font l'objet d'une rétrocession par Groupama Grand Est auprès de Groupama SA, son réassureur unique, selon les conditions définies dans la Convention de réassurance entre les Caisses régionales et Groupama SA.

Groupama Grand Est assume également la commercialisation de produits pour le compte d'autres entités, selon les cadres et conditions définis dans les textes de convention en vigueur, à savoir :

- les contrats d'assurance Vie de Groupama Gan Vie, pour le compte de laquelle Groupama Grand Est assume aussi la gestion des contrats dans le cadre d'une convention de délégation de gestion ;
- les produits bancaires de Groupama Banque en qualité d'intermédiaire en opération de banque et en services de paiement (IOBSP) ;
- les contrats d'assurance crédit de Groupama Assurance Crédit ;
- les contrats de protection juridique de Groupama Protection Juridique ;
- les plans d'épargne entreprise de Groupama Epargne Salariale.

➤ Maîtrise des risques

Les activités propres de Groupama Grand Est portant des risques significatifs sont :

- la gestion du réseau commercial,
- l'élaboration des tarifs, produits et guides de souscription,
- la souscription,
- l'encaissement des primes,
- l'activité bancaire pour le compte de Groupama Banque,
- l'activité Vie pour le compte de Groupama Gan Vie,
- la gestion et le règlement des sinistres,
- le calcul des provisions techniques,
- la gestion des litiges et le suivi qualitatif,
- la gestion du personnel,
- la gestion financière,
- la communication et le marketing.

Les Directeurs métiers et supports ont chacun en charge, dans leurs domaines de compétence, le contrôle interne de leur activité et en rapportent devant le Comité Exécutif et les Comités des Risques.

Activités déléguées

La plupart de ces activités donnent lieu à un contrat de service. Le contrôle interne inhérent aux fonctions assumées par les prestataires est à la charge de ces derniers. Groupama Grand Est exerce une vigilance sur la conformité des prestations livrées, aux termes et conditions définis par les contrats de services.

2.2.4. AUDIT INTERNE

2.2.4.1 - L'Audit

La fonction clé Audit Interne est rattachée fonctionnellement à la Direction Générale. Les missions lui sont confiées par le Directeur Général dans le cadre du plan de l'audit annuel.

Nature des missions 2015 :

Dans le cadre du plan annuel, l'audit a effectué les missions suivantes :

- **Gestion des dérogations Tarifaires (plan d'audit 2014) :**

Cette mission a porté une analyse sur le dispositif de gestion des dérogations, entendue au sens de " Geste Commercial". Elle a permis de s'assurer que les gestes commerciaux, se traduisant par des dérogations, sont mesurés, maîtrisés et contrôlés. Toutefois, le processus de contrôle des dérogations présente des insuffisances sur les points suivants :

- la formalisation de la procédure de dérogation
- le suivi et la centralisation des enveloppes de dérogation

- **Le contrôle de niveau 1 du réseau commercial (plan d'audit 2014) :**

Cette mission a permis de confirmer que le pilotage du dispositif de souscription est globalement orienté vers l'amélioration de la rentabilité technique et la sécurisation des opérations par le déploiement effectif du dispositif de contrôle permanent (pilier 2 de Solvabilité II).

Certains éléments du processus de souscription demeurent toutefois à sécuriser sur 3 axes :

- La souscription est largement déléguée au réseau commercial et le dispositif de contrôle de la production est globalement à renforcer ;
- La gestion des pièces justificatives manquantes est à améliorer ;
- La gestion des garanties temporaires et la distribution des cartes vertes ainsi que la délivrance d'attestation d'assurance est à sécuriser.

- **L'utilisation efficace et homogène de la gestion relation client :**

Cette mission a fait ressortir des points maîtrisés comme la conformité externe et la sécurité des données, mais également des axes d'amélioration notamment sur la qualité des données.

- **La gestion des recours sinistres IDA / IRSA :**

Le dispositif en place permet globalement une bonne application des règles conventionnelles. Des axes d'améliorations résident dans l'organisation interne, un outil de pilotage à optimiser et un dispositif de contrôle managérial à renforcer.

- **L'audit transverse sur la gestion des conventions Auto IRSA/IRCA :**

GGE a de bon résultats proches de l'objectif groupe en IRSA et satisfaisant en IRCA. Le dispositif de gestion des recours conventionnels est, quant à lui, à améliorer.

- **L'audit Groupama GanVie sur l'évaluation du risque de défaut de conseil pour Groupama Grand Est :**

Cette mission s'inscrit dans le cadre du plan d'audit 2015 de Groupama Gan Vie qui prévoit que l'ensemble des Caisses Régionales fassent l'objet d'une revue analogue, en cours d'année 2015.

Globalement, les règles de commercialisation sont conformes et formalisées dans la base documentaire. Les tests menés sur 30 dossiers par le réseau font apparaître un niveau globalement satisfaisant en termes de respect du devoir de conseil.

- **Audit flash sur le suivi de l'Audit triennal 2013 (mission non prévue au plan d'audit) :**

Cette étude fait apparaître que sur 26 recommandations:

- 1 recommandation n'a pas été mise en œuvre et sera rediscutée,
- 12 l'ont été partiellement,
- 13 le sont dans leur intégralité.

2.2.4.2 – Plan d'audit

Un nouvel outil permettant une planification pluriannuelle des missions d'audit fondée sur une analyse des risques / zones de vulnérabilité, a été élaboré par l'Audit. Cet outil permet de définir les priorités cohérentes avec les objectifs de la Caisse Régionale.

Le plan d'audit 2016 portera sur les missions suivantes:

- Les pilotages des experts sinistres (report 2015),
- La gestion de la rémunération commerciale variable (report 2015),
- Le pilotage des effectifs (report 2015),
- La protection de la clientèle.

En complément, les audits transverses en coordination avec GSA traiteront de :

- La maîtrise des risques de distribution,
- La souscription des risques et gestion des sinistres constructions.

La revue des commissaires aux Comptes de fin d'année 2015 a porté sur la souscription des assurances collectives, prévoyance et santé ainsi que le cycle financier.

Enfin, un audit triennal national est également prévu en 2016.

2.2.4.3 – Comité d'Audit & des Risques

En 2015 le Comité s'est réuni trois fois, et les ordres du jour ont eu pour objet :

 le 25 mars 2015 :

- Faits marquants 1^{er} trimestre 2015 :
 - o Actualités Solvabilité 2
- Dispositif S2
 - o Point de situation
 - o Politiques écrites
 - o Rapport du Contrôle Interne R-336 1 Code des Assurances
 - o Politique PCA
 - o Projets de politiques 2015
- Calendrier Orsa
- Conformité: point d'étape
- Audit Interne
 - o Synthèse des missions réalisées et en cours 2015.
 - o Suivi des recommandations

- Revue des CAC: la gestion des Multi-Risques Climatiques
 - o Souscription
 - o Sinistres

- Questions diverses

 le 9 juin 2015 :

- Faits marquants 2^{er} trimestre 2015 :
 - o Adoption Directive Solvabilité 2 en droit français (annexe)
- Dispositif S2
 - o Point de situation
- o Rapports
 - o Rapport mandat IOSBP et incidents 2014
 - o Politique des risques 2014
 - o Rapport narratif (06/15)
 - o Rapport sur la protection de la clientèle 2014
- 1^{ère} cartographie des risques
- ORSA : Hypothèses 2015
- Audit Interne
 - o Synthèse des missions réalisées et en cours 2015.
 - o Suivi des recommandations
 - o Charte d'audit interne (normes internationales)
 - o Revue des CAC fin 2015

- Questions diverses

 le 14 décembre 2015 :

- Faits marquants 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2015 :
 - o Actualités Solvabilité 2
- Dispositif S2 (Audit-Risques-Contrôle Interne-Conformité)
 - o Bilan travaux 2015
 - o Orientations 2016
- Rentabilité ajustée du capital
- Politiques écrites: missions dévolues au Comité d'Audit et des Risques
- Incidents majeurs 2015 Banque et Entreprise
- Audit Interne
 - o Synthèse des missions réalisées et en cours 2015
 - o Suivi des recommandations
 - o Analyse de risques et plans d'Audit 2016
 - o Charte d'audit interne : aménagement
- Revue contrôle interne des Commissaires aux comptes
- Questions diverses : calendrier 2016

2.3. CONFORMITE

2.3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES A LA STRATEGIE

La stratégie de Groupama Grand Est se définit dans le cadre du processus Groupe de Planification Stratégique Opérationnelle (PSO).

Ce processus s'articule autour de différentes phases :

- un cadrage préalable par les instances dirigeantes du Groupe des axes stratégiques à partir des diagnostics établis par les directions métiers de Groupama SA ;
- l'élaboration des PSO Métiers se traduisant par :
 - o le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré, les résultats et les objectifs recherchés ;
 - o la définition des plans opérationnels nationaux (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, investissements nécessaires et ROI (Return On Investment - retour sur investissement), calendrier de réalisation) ;
- l'élaboration de la PSO de l'entreprise, selon un processus similaire, prenant appui sur les travaux réalisés pour chacun des métiers pour lesquels elle exerce son activité, avec une attention particulière sur les segments métiers pour lesquels, au niveau du Groupe et/ou de l'entreprise, des enjeux spécifiques de développement et de rentabilité ont été identifiés.

En 2015, la démarche a été menée pour le cycle 2016-2018.

2.3.2. CONFORMITE DES ACTIVITES AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Grand Est s'articulent autour :

- de procédures de contrôle interne mises en place par la Direction Ressources, Communications et Institutionnel relatives à l'application du droit du travail ;
- de la vérification permanente de l'application des dispositions du Code des assurances par l'ensemble des responsables en charge des activités techniques, de souscription, de gestion sinistres, de comptabilisation, et par la Direction Finances et Pilotage de Groupama Grand Est en matière de gestion des placements ;
- la fonction Conformité / Lutte Anti-blanchiment (LAB/FT) qui porte sur les thématiques suivantes :
 - o pilotage et animation du dispositif LAB/FT ;
 - o mise en œuvre de la politique de Conformité au sein de la Caisse Régionale sur les sujets suivants :
 - protection de la clientèle (devoir de conseil, traitement des réclamations, confidentialité médicale, ...),
 - Informatique et Libertés ;
- animation du dispositif de gestion de la fraude interne.

2.3.3. CONFORMITE A LA DEONTOLOGIE ET A L'ETHIQUE

Outre le règlement intérieur et les chartes préexistantes, en 2009 ont été adoptées les chartes suivantes :

- la Charte du Manager,
- la Charte de l'Audit,
- la Charte de l'Elu,
- la Charte Ethique Groupama,
- la Charte de la Conformité.

A ces aspects généraux, s'ajoutent les points spécifiques suivants :

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment

Groupama Grand Est possède un correspondant Tracfin pour ses activités bancaires (en relation avec la Sécurité Financière de Groupama Banque) et ses activités d'assurances Vie (en relation avec la Direction des Affaires Générales de Groupama Gan Vie).

Le Responsable LAB/FT, rattachée à la Direction Audit, Risques et Contrôle Interne assure les fonctions :

- Correspondant Tracfin / relais LAB de la Caisse Régionale auprès de Groupama Gan Vie et de Groupama Banque ;
- Déclarant et correspondant de la Caisse Régionale auprès du service Tracfin dans le cadre de l'assurance IARD. A ce titre, ses principales actions ont porté sur :
 - o Sensibilisation à la LAB/FT par une formation en e-learning diffusée auprès de 971 salariés
 - o Révision des documents de synthèse LAB/FT pour les activités VIE et Banque
 - o Diffusion d'un guide pratique de lutte contre la fraude documentaire intitulé "Quels contrôles exercer sur une pièce d'identité"
 - o Réalisation d'examens renforcés sur 435 dossiers et activités déclaratives associées

L'ensemble de ce dispositif est détaillé en annexe IV.

Dans le cadre de la Conformité

CNIL : l'exercice 2015 a notamment été consacré aux travaux de rédaction des déclarations de traitements consécutives à la norme simplifiée 56 mais également des autorisations uniques 31 et 32 publiées par la CNIL.

Enfin, des travaux d'assistance et de conseil ont été menés tout au long de l'exercice, sur sollicitation de plusieurs Directions de la Caisse Régionale, concernant la thématique Informatique et Libertés.

Nomination d'un Correspondant pouvoirs : dans le cadre du renforcement et de l'amélioration du dispositif de délégations de pouvoirs au sein du Groupe, il a été décidé de nommer dans chaque Caisse Régionale un correspondant pouvoirs. Ce dernier a pour rôle d'assurer le bon fonctionnement, la cohérence et l'efficacité des délégations de pouvoirs. A Groupama Grand Est, il s'agit du Directeur Secrétariat Général et Juridique.

Dans le cadre du secret bancaire :

Dans le cadre de son nouveau règlement intérieur du 12 décembre 2011, Groupama Grand Est a intégré dans son chapitre "Dispositions relatives à l'obligation de discrétion ainsi qu'au secret professionnel", l'article 22 "Secret professionnel, secret médical et principe général de confidentialité". Cette modification a été soumise aux membres du Comité d'Entreprise le 24 novembre 2011 pour une entrée en vigueur le 1^{er} février 2012.

Dans le cadre de la lutte contre la Fraude interne :

Un correspondant Fraude interne a été désigné pour représenter l'entité dans les groupes de travail dédiés à cette thématique et assurer le renforcement des actions de maîtrise de la lutte contre la fraude interne en cohérence avec les travaux menés par le Groupe.

En l'état, les missions du Correspondant Fraude Interne (CFI) ont fait l'objet d'une formalisation via la fiche de poste de la fonction occupée. Il intervient sur l'ensemble du périmètre IARD, Vie et Banque. Ses missions reposent principalement sur des investigations portant sur la non-observation d'une règle de conformité.

Le dispositif de gestion de la fraude interne a été validé par la Direction Générale en novembre 2013. Celui-ci repose principalement sur :

- une circulaire interne de traitement de la fraude interne (procédure d'alerte, phases d'instruction, d'indemnisation du client, dépôt de plainte, historisation et actions de prévention) ;
- une norme interne de vérification des passés professionnel et judiciaire ;
- l'historisation des cas de fraude interne détectés dans le cadre de la gestion des incidents sur les risques opérationnels.

Pour l'année 2015, un cas de fraude a été identifié impliquant deux salariés, pour un préjudice estimé à 200 000 €.

Dans le cadre de la lutte contre la Fraude externe :

Le dispositif de lutte Anti-Fraude repose sur 3 Inspecteurs et un responsable au sein d'un pôle Optimisation Contrôle et lutte Anti-Fraude L'animation et le relais technique est assuré par 12 gestionnaires (1 par équipe de gestion), qui, en plus de leurs tâches de gestion, sont les référents Anti-Fraude de leurs équipes.

En décembre 2013, le guide des procédures de fraude externe a été mis à jour. Il décrit de manière détaillée le descriptif de la procédure générique et des procédures spécialisées au niveau des différents services de l'entreprise amenés à diligenter une analyse pour identifier un doute (fiche de détection, facture suspecte, ...).

En 2015, 1 056 fraudes externes ont été comptabilisées pour un montant d'économies réalisées de 1,9 M€.

Dans le cadre de la Convention Belorgey remplacée par la Convention AERAS

Pour l'application des recommandations du code de bonne conduite, Groupama Grand Est a mis en œuvre des mesures adéquates visant à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé de ses assurés ou des personnes souhaitant souscrire un contrat.

C'est ainsi que les unités de gestion (périmètres Vie, Assurance de Personne et Droit Commun) qui peuvent avoir accès, selon la nature de leurs activités, à des documents médicaux comportent un personnel dédié évoluant au sein de véritables bulles de confidentialité. Le personnel habilité, astreint à la confidentialité médicale, est regroupé au sein d'unités de gestion dédiées.

Les cellules médicales disposent de circuits d'informations propres (courrier, téléphone, fax, informatique). Les Médecins-Conseils disposent d'un local spécifique nécessaire à leurs activités de prestataires médicaux.

Un e-learning dédié à la confidentialité médicale a été déployé.

Dans le cadre de l'intermédiation

Le questionnaire de connaissance client, support matérialisant le conseil donné au client, est obligatoire :

- en Assurance Vie pour toutes nouvelles souscriptions (Epargne/Prévoyance/Retraite) ainsi qu'en versements supplémentaires, arbitrages et mise en place ou augmentation de Versements Programmés (VP) dès lors que l'opération proposée modifie de façon conséquente la situation patrimoniale du client ou la répartition de son épargne.
- en Assurance de Personne pour les contrats Garantie des Accidents de la Vie, Energie, Capital Santé et Avenir Autonomie.

o **Procédure mise en place en gestion Vie :**

Dès réception, il est procédé à :

- une vérification systématique de la conformité et cohérence du document en même temps que les bordereaux d'affaires commerciales ;
- un retour du dossier au commercial en charge si la vérification fait apparaître un document non signé ou incohérent par rapport à l'affaire commerciale, ou s'il y manque des éléments indispensables, dans les pavés d'identité, d'objectif principal pour l'investissement, du profil d'investisseur, du conseil du commercial, du choix du client ou de la date ;
- au traçage en GRC du retour avec une codification appropriée , ce qui permet de faire des extractions du nombre de retours sur un temps déterminé et liés à une intermédiation, et de distinguer également la raison du retour de ce document (questionnaire manquant / questionnaire incohérent / questionnaire incomplet)

o **Procédure mise en place en Assurance de Personnes :**

Le questionnaire est vérifié notamment sur les parties suivantes : objectif principal du client, conseil, choix du client et éventuellement "Projet de Crédit". Si l'une de ces parties reste vierge ou incohérente avec l'objectif principal du client, la proposition est retournée avec le questionnaire

Dans le cadre du suivi des règles destinées à assurer la protection de la clientèle

« Conformément à l'Instruction n° 2012-I-07 du 13 décembre 2012 de l'ACPR, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'autorité de tutelle. Au titre de l'exercice 2014, le questionnaire a été transmis à l'ACPR par Groupama Grand Est après validation par le Conseil d'Administration et en conformité avec les délais requis par l'ACPR (soit le 30 juin 2015 au plus tard).

Concernant l'exercice 2015, la nouvelle Instruction du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle définit la version actualisée du reporting à adresser en la matière à l'ACPR. À titre dérogatoire, le régulateur permet aux entreprises assujetties de transmettre ce dernier au plus tard le 30 septembre 2016. Le Groupe a dès à présent entamé les travaux correspondants afin de s'assurer que Groupama Grand Est sera en mesure de fournir à l'ACPR l'ensemble des statistiques attendues.

Dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue des procédures mises en œuvre au sein du Groupe en la matière, Groupama Grand Est a participé en janvier 2015 à l'atelier Conformité Groupe qui traitait des thématiques suivantes :

- Traitement des réclamations (démarche d'Amélioration de la Satisfaction Client en lien avec les recommandations de l'Audit transverse dédié au traitement des réclamations réalisé en 2014 auprès des entreprises d'assurance françaises du Groupe, actualisation du processus traitement des réclamations & évolutions à venir en matière de Médiation) ;
- Actualités juridique / réglementaire (textes d'application sur l'action de groupe, la résiliation infra annuelle et sur l'information relative à la liberté du choix du réparateur) ;
- Questionnaire protection de la clientèle (Analyse des questionnaires transmis à l'ACPR au titre de l'exercice 2013, propositions de réponses Groupe au titre de l'exercice 2014) ;
- Restitution et points d'attention abordés dans le cadre de la Conférence de l'ACPR du 4 novembre 2014.

Les missions dévolues au Responsable de la Fonction clé « Vérification de la Conformité » notamment en matière de protection de la clientèle ont été définies dans le cadre de la Politique de Conformité Groupe validée le 30 juillet 2015 par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Cette Politique aborde notamment :

- Les principes d'exercice et d'organisation de la Fonction clé de « Vérification de la Conformité » ;
- La protection de la clientèle et la gestion des risques de non-conformité correspondants ;
- La gestion des conflits d'intérêts ;
- Les règles en matière d'Éthique et de Déontologie au sein du Groupe.

Par ailleurs, la Politique de rémunération Groupe a été validée le 27 mai 2015 par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Concernant la rémunération variable des commerciaux salariés des Caisses Régionales, des principes directeurs communautaires ont été définis. Ils visent notamment à :

- Améliorer la connaissance de nos clients, assurer le respect des règles de souscription et contribuer à la maîtrise technique via l'utilisation des moyens les moins coûteux ;
- Favoriser une posture relationnelle permettant la mise en œuvre du devoir de conseil et de l'obligation d'information précontractuelle vis-à-vis du client et développer une démarche de vente globale, reposant sur la détection des besoins du client et la qualification de leur intérêt ;
- Assurer une relation client plus proche et plus régulière.

Groupama Grand Est a décliné ces principes dans le cadre de sa stratégie et son périmètre d'intervention. Ils sont formalisés dans ses propres politiques de Conformité et de Rémunération en cohérence avec celle du Groupe.

Au niveau Groupe, ces travaux ont fait l'objet d'une coordination et d'un suivi réguliers en Comité des Risques Opérationnels Groupe. Ils sont relayés dans les entreprises françaises du Groupe lors des Groupes de Travail Risques et Contrôle, et à l'occasion d'entretiens. Leur mise en œuvre au sein de Groupama Grand Est est coordonnée et suivie par la Direction Audit, Gestion des Risques et Contrôle Interne en relation notamment avec la Direction Développement et la Direction Assurance.

En outre, Groupama Grand Est a pris notamment en compte :

- Les montées de version de l'outil d'aide à la vente ISICLIC du Groupe visant à renforcer la conformité des dispositifs de « recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie » (Recommandation 2013-R-01 du 8 janvier 2013). Dans ce contexte, elle a déployé le module de formation Groupe correspondant préalablement à la montée de version d'octobre 2015

- L'actualisation du dispositif d'évaluation des commerciaux dans le cadre de la « labellisation » de ces derniers.

Au regard des contrôles sur place réalisés par l'ACPR au sein de Groupama Gan Vie portant sur les contrats en déshérence, Groupama Gan Vie et le Groupe s'assurent de l'intégration des demandes de l'ACPR dans le plan d'actions ad hoc et que celui-ci fait l'objet d'un suivi rigoureux.

2.4. SUIVI DES PLACEMENTS :

2.4.1. METHODES UTILISEES POUR ASSURER LA MESURE, L'EVALUATION ET LE CONTRÔLE DES PLACEMENTS

Les actifs financiers, hors participations, de Groupama Grand Est sont répartis pour :

- 28,1% en mandat obligataire,
- 21,1 % en fonds ouverts,
- 0,1% en actions en lignes directes,
- 40,4% en obligation en lignes directes,
- 10,3% en immobilier.

Mandats obligataires

La Direction Finances et Pilotage a confié un mandat obligataire à Groupama Asset Management.

La délégation de gestion est formalisée dans le cadre d'un mandat signé par le Directeur Général dont la négociation est assurée par le Responsable Comptabilité et Finance de Groupama Grand Est. Le mandat précise :

- les objectifs de la gestion, les opérations autorisées et les limites,
- l'organisation de la gestion et l'information du mandant ;
- les contraintes techniques :
 - o ratios internes de dispersion des risques instruments de taux et actions,
 - o benchmark en termes de risques, duration, taux et devise,
- les conditions de rémunération du mandataire,
- les modalités de pilotage : tenue et rôle de Comités de gestion, reporting financiers à l'attention du mandant,
- les conditions pratiques (durée du mandat, modalités de résiliation, ...).

Le gestionnaire mandaté adresse chaque mois à Groupama Grand Est un rapport sur son activité de gestion, et, trois fois par an, un Comité de gestion est organisé avec le gérant.

Le rapport d'activités mentionne l'évolution du portefeuille et de son benchmark, la répartition par rating, la composition du portefeuille, la sensibilité et la volatilité moyenne.

La Direction Finances et Pilotage, avec l'aide des outils d'informations financières, contrôle l'exactitude des données (valorisation, rating, ...), compare les performances du gérant et surveille la qualité et les caractéristiques des lignes en portefeuille.

Le contrôle se fait aussi sur :

- la conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances ;
- la conformité de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs de la Direction Financière.

Fonds ouverts

Les Fonds sont comparés régulièrement à leur indice de référence et à un panel de fonds de

mêmes caractéristiques grâce aux outils d'informations financières et aux classements parus dans la presse spécialisée. La vérification de la valeur liquidative est faite via les reporting reçus chaque mois et les rapports de gestion annuels (certifiés par un cabinet d'audit).

Les sociétés d'Asset Management, qui gèrent les fonds ouverts dans lesquels Groupama Grand Est a souscrit des parts, font l'objet d'un suivi au niveau de leur notation financière et de leur processus de gestion.

Immobilier

Les placements immobiliers sont composés principalement de foncier bâti. Ils font l'objet chaque année d'une évaluation par un expert indépendant. Leur gestion et leur suivi sont effectués sous le contrôle de la Direction Financière.

La Direction Finances et Pilotage assume les procédures de reporting internes et réglementaires :

- tableau de bord mensuel de l'état des patrimoines, suivi du réalisé/prévisionnel,
- rapports sur la politique financière au Conseil d'Administration,
- rapport annuel de solvabilité destiné à l'ACPR.

Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle, Groupama Grand Est a mis en place des outils de pilotage, incluant notamment la détermination de comptes de résultats et d'éléments de bilan prévisionnels, sur la base d'hypothèses techniques et financières correspondant à un scénario central. Des scénarios alternatifs sont ensuite mis en œuvre afin d'apprécier la sensibilité du résultat et du bilan aux hypothèses financières et d'en corriger éventuellement les effets.

2.4.2. SUIVI DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Groupama Grand Est n'effectue aucune opération sur des instruments financiers à terme.

2.4.3. APPRECIATION DES PERFORMANCES ET DES MARGES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS UTILISES

Le gestionnaire du mandat obligataire fournit mensuellement à la Direction Finances et Pilotage un rapport sur ses performances. Ce rapport est comparé à son indice de référence.

Les fonds ouverts font l'objet d'un suivi régulier de leurs performances par rapport à leur indice de référence et leurs objectifs annuels de performance. Les frais de gestion et les commissions de surperformance font l'objet d'une comparaison par rapport aux fonds de même caractéristique.

2.5. DISPOSITIF INTERNE DE CONTRÔLE DE LA GESTION DES PLACEMENTS

2.5.1. SEPARATION DES TACHES ENTRE LES ACTEURS DU PROCESSUS DE GESTION DES PLACEMENTS

Le contrôle interne de la gestion des placements se réalise à quatre niveaux, structurés de la manière suivante :

Les gestionnaires de placements, répartis en deux fonctions spécifiques :

La gestion immobilière est chargée des achats, ventes, rénovations et entretiens des immeubles de placement et d'exploitation, ainsi que de la gestion des titres de sociétés à prépondérance immobilière. Elle est placée sous la responsabilité d'un spécialiste de l'immobilier, qui dépend du Responsable des Placements au sein de la Direction Finances et Pilotage.

Il dispose d'outils spécialisés pour assumer ses fonctions et établit mensuellement des tableaux de bord détaillés et complets de son activité qu'il est chargé de commenter et justifier auprès du Responsable des Placements. Il centralise et justifie les mouvements de recettes et dépenses auprès du Responsable Comptabilité et Finance. Il ne dispose pas de la signature financière qui est de la responsabilité spécifique du Président, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou du Responsable Comptabilité et Finance.

La gestion financière s'occupe des achats, ventes, arbitrages, opérations de couverture et suivi de toutes les opérations portant sur titres (produits de taux, actions), la trésorerie et les prêts. Elle est placée sous la responsabilité d'un spécialiste, de formation supérieure financière, Responsable des Placements, qui dispose de pouvoirs subdélégués par le Responsable Comptabilité et Finance, pouvoirs limités en valeur et selon la nature des opérations réalisées. Ainsi, il doit recueillir l'autorisation du Responsable Comptabilité et Finance pour nombre d'opérations spécifiques, dont les opérations sur Instruments Financiers à Terme (IFT), de couverture, et/ou dont les montants dépassent une certaine valeur. Il ne dispose pas de la signature financière qui est de la responsabilité spécifique du Président, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou du Responsable Comptabilité et Finance. Il est assisté par une personne chargée du back-office et du contrôle des intermédiaires. La gestion financière dispose d'outils spécialisés pour assumer ses fonctions et établit mensuellement des tableaux de bord détaillés et complets de son activité qu'elle est chargée de commenter et justifier auprès du Responsable Comptabilité et Finance et du Directeur Général Adjoint. Elle assure le reporting de la gestion immobilière pour l'établissement des tableaux de bord financiers.

Le Directeur Général Adjoint, assume les fonctions de Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage, et est délégataire du Directeur Général pour la mise en place et le suivi de la politique de placements fixée par le Conseil d'Administration. Au-delà d'un suivi ponctuel quotidien, il dispose de tableaux de bord mensuels complets incluant la gestion financière et la gestion immobilière lui permettant d'effectuer le suivi et de veiller au respect des orientations budgétaires de la politique financière. Il rend compte au Directeur Général, au Comité Exécutif et au Bureau du Conseil d'Administration autant que de besoin et au moins deux fois par an pour fixer les orientations de la politique financière.

Le Responsable Comptabilité et Finance, est délégataire du Directeur Général Adjoint pour la mise en place et le suivi de la politique de placements fixée par le Conseil d'Administration. Sous le contrôle du Directeur Général Adjoint, il est seul autorisé à passer les opérations éventuelles sur IFT, les opérations de couverture et toutes opérations importantes dépassant le montant de délégation qu'il a consenti au Responsable des Placements. Au-delà d'un suivi ponctuel quotidien, il dispose de tableaux de bord mensuels complets lui donnant les informations nécessaires au suivi des risques de marché, de contrepartie, sur IFT, etc., ainsi que l'appréciation des performances par type de placements et par intermédiaire, les évolutions des indicateurs de risques et le respect des budgets. Il rend compte au Directeur Général Adjoint.

La Comptabilité Générale centralise mensuellement le détail de toutes les opérations sur placements, et est chargée du suivi de tous les mouvements financiers sur les comptes bancaires. Elle effectue le rapprochement des positions bancaires et établit tous les dossiers et états légaux relatifs à la gestion des placements imposés par les différentes réglementations en vigueur. Avec le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint et en la personne de son responsable, elle est seule délégataire de la signature financière sur les comptes bancaires.

Concernant les mandats obligatoires : le gestionnaire d'actifs est en charge de la construction des portefeuilles et des choix de valeurs dans les limites strictes imposées par le mandat, de l'exécution des transactions, de la transmission des ordres de mouvement et de la constitution

de reporting détaillés pour la Direction Financière de Groupama Grand Est.

Les conservateurs/dépositaires sont en charge du règlement/livraison, de la conservation de titres et de la transmission des avis de mouvements au service de la comptabilité de Groupama Grand Est.

2.5.2. PILOTAGE DES INVESTISSEMENTS

Procédures de pilotage et de contrôle permanent de la gestion des placements

Les orientations en matière de placements sont définies par délégation du Conseil d'Administration de la société et fixent la répartition des investissements de l'année entre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie.

Les décisions et le suivi correspondant sont délégués au Directeur Général Adjoint et au Responsable Comptabilité et Finance qui rapportent au Comité Exécutif et au Bureau du Conseil d'Administration. Ces entités suivent notamment la réalisation de la politique fixée et apportent d'éventuelles inflexions en fonction de l'évolution des marchés ou de l'évolution des risques. Elles examinent également les opportunités de couverture.

Dans le cadre du suivi du mandataire, est effectué un contrôle a posteriori du respect permanent des objectifs par la société de gestion mandatée, notamment pour la conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances et celle de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs de la gestion financière.

2.6. GESTION DES RISQUES

2.6.1. RISQUES LIES AUX ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

A travers son Comité des risques, Groupama Grand Est a entamé l'identification et l'évaluation des risques majeurs Groupe auxquels elle est confrontée de par ses activités. La cartographie qui en est résulté, annuellement révisable, a ensuite été complétée par un diagnostic des mesures de contrôle des risques. Il donne lieu à des plans d'amélioration devant conduire à une réduction des risques résiduels. Les risques liés aux engagements de l'entreprise sont traités dans ce cadre. Chaque Directeur est propriétaire de ses risques. Il dispose à ce titre et pour ses risques majeurs d'une description relative à l'identification, à l'évaluation et aux actions d'amélioration.

L'analyse des risques majeurs entreprise a débuté fin 2015.

2.6.2. SUIVI DE LA SOLVABILITE

Groupama Grand Est procède chaque année au calcul de la marge de solvabilité en application de la réglementation. Ce calcul est vérifié par les Commissaires aux Comptes.

Le rapport de solvabilité est annexé aux documents du Conseil d'Administration.

2.6.3. METHODES UTILISEES POUR VERIFIER LA CONFORMITE DES PRATIQUES EN MATIERE D'ACCEPTATION ET DE TARIFICATION DU RISQUE A LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Groupama Grand Est établit des guides de souscription et les tarifs des garanties d'assurances IARD contenus dans les polices qu'elle commercialise. Ce travail est réalisé en conformité avec la stratégie du Groupe, en liaison avec le support technique et marketing des directions métier assurance au sein de Groupama SA, et sur la base des statistiques par branche et catégorie observées sur les portefeuilles en cours de Groupama Grand Est.

Groupama Grand Est contrôle l'application de ces règles grâce à :

- l'encadrement et à la formation du réseau de distribution ;
- la rédaction et la diffusion des principaux guides de souscription via des notes de services ou sur les réseaux intranet de l'entreprise ;
- l'intégration des tarifs dans les outils d'aide à la vente ;
- la mise en place de Comités de Souscription à cadence régulière pour l'acceptation technique des risques :
 - ✖ agricoles ;
 - ✖ en collectivités ;
 - ✖ en entreprises et Grands Comptes;
 - ✖ pour les ACPS (Artisans, Commerçants et Prestataires de Services).
- le suivi des dérogations commerciales ;
- des contrôles sur la qualité de souscription

2.6.4. CONFORMITE DES CESSIONS EN REASSURANCE

2.6.4.1- Principes régissant la réassurance interne Groupama

Conformément aux dispositions de l'article R322-120 du Code des assurances, l'ensemble des Caisses d'Assurance Mutuelles Agricoles régies par ce même Code et par l'article L771-1 du Code rural ont signé avec Groupama SA, dont elles détiennent conjointement la majorité des droits de vote (directement ou indirectement), une Convention de Réassurance aux termes de laquelle elles réassurent auprès de Groupama SA les risques qu'elles acceptent des Caisses locales d'Assurances Mutuelles Agricoles de leur circonscription.

Cette Convention stipule que les cessions effectuées par les Caisses régionales doivent à la fois permettre à Groupama SA de recevoir un aliment suffisant pour une bonne compensation des risques pris en charge et l'exécution de ses engagements et aux cédantes de bénéficier d'une réassurance tenant compte de leurs besoins, de leur situation et de la nature de leurs opérations.

Par cette Convention, les Caisses régionales s'engagent à réassurer toutes leurs opérations auprès de Groupama SA dans les conditions déterminées par sa section II « Règlement Général de Réassurance ». Elles s'engagent à décider les modifications du Règlement Général de Réassurance et notamment celles relatives aux modalités annuelles d'application selon une procédure de décision collective comportant des conditions de quorum et de majorité fixées par la Convention. Les décisions sont préparées par un groupe de travail Réassurance associant les représentants compétents de l'ensemble des Caisses régionales.

Par construction, Groupama SA est donc l'unique réassureur des Caisses régionales ; la réassurance de chaque Caisse Régionale ne résulte pas d'une mise au point et d'une négociation bilatérale avec Groupama SA, mais d'un cadre commun favorisant la mutualisation des risques à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur du Groupe, dans le respect des principes de responsabilité et d'équité entre Caisses régionales.

Les travaux de définition des modalités de réassurance fixées par le Règlement Général sont menés en concertation avec l'ensemble des Caisses régionales qui vérifient que l'adéquation

des dispositions communes aux besoins de chacune d'elles est satisfaisante.

Toutes les catégories de risques, quelles que soient leurs caractéristiques techniques, font l'objet d'une cession en quote-part ; cette règle permet d'associer Groupama SA à l'évolution globale des activités des Caisses régionales, qu'elle résulte du développement de portefeuilles existants ou du lancement de nouvelles garanties ; en favorisant l'équilibre général des opérations de Groupama SA, elle lui permet de jouer pleinement son rôle de protection des Caisses régionales dans les risques nouveaux ou plus vulnérables, au bénéfice du développement du Groupe.

Quels que soient les risques considérés, la participation de Groupama SA dans les sinistres au titre des différentes formes de réassurance prévues par le Règlement Général (quote-part, excédent de sinistre, ou excédent de perte annuelle) s'inscrit dans la limite du champ des risques couverts et exclusions, ainsi que dans la limite de sa part des montants de garantie maxima par objet d'assurance, tels que fixés chaque année par Groupama SA en fonction notamment de ses propres conditions de réassurance externe.

2.6.4.2- Procédures de contrôle

Instance de pilotage Groupama SA

Le groupe de travail Réassurance de Groupama SA se réunit chaque trimestre. Il est composé de représentants de Groupama SA et des Caisses régionales. Il a pour mission de valider les modalités de réassurance de l'exercice suivant, avant soumission pour approbation des Caisses régionales au sein d'une réunion des Directeurs Généraux des Caisses régionales et du Directeur Général de Groupama SA, puis à l'approbation du Conseil d'Administration de Groupama SA.

Le contrôle intégré

Comme pour l'ensemble des Caisses régionales, le calcul des cessions de réassurance de Groupama Grand Est, est réalisé par un applicatif informatique spécialisé (IRIS), dont les données de base sont extraites des systèmes d'informations et transmises par Groupama Grand Est. Son fonctionnement est décrit dans une documentation détaillée.

La Direction Finances et Pilotage de Groupama Grand Est vérifie que le paramétrage des modalités de réassurance annuelle est conforme.

Les sinistres excédentaires réassurés sont au préalable validés par Groupama Grand Est et par le Département Gestion Conseil Sinistres de Groupama SA sur la base d'un applicatif « Avis de Sinistres » interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.

La gestion des rentes non-vie est réalisée par un applicatif dédié et interfacé avec l'applicatif de la Réassurance interne.

Les tests de contrôle

Le département Réassurance interne de la Direction Réassurance et Pilotage de Groupama SA contrôle l'exactitude des règles de calcul écrites par le département Comptabilité réassurance interne dans l'applicatif informatique spécialisé.

Les résultats des opérations de Réassurance interne provenant de Groupama Grand Est sont contrôlés :

- par la comptabilité générale avant signature des états d'approbation des cotisations et sinistres ;
- par la Direction Pilotage et Contrôle de Gestion de Groupama SA, par rapprochement avec les prévisions de Groupama Grand Est et avec le budget Groupama SA ;

- par le secteur Comptabilité Générale et la Direction Finance Groupe de Groupama SA, à l'occasion de réunions de présentation des résultats.

En complément des procédures, les comptes techniques établis par la Direction Réassurance et Pilotage de Groupama SA sont présentés et explicités aux Commissaires aux Comptes, qui réalisent des tests sur le paramétrage de l'appliquatif IRIS et sur des modules de calcul qu'ils choisissent.

Concernant les affaires co-souscrites avec Groupama SA, un contrôle est effectué par Groupama SA sur la base d'une double analyse des risques les plus lourds permettant de sécuriser les décisions. Ces contrôles sont appelés revues d'affaires et sont à l'initiative de Groupama SA. En outre, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la Réassurance interne. Une bonne maîtrise de la régularité des opérations est assumée par Groupama SA, en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact quotidien avec les responsables et correspondants opérationnels de Groupama Grand Est.

Concernant les activités de co-gestion sinistres, la Direction Sinistres Groupe, assume, pour le compte du Groupe dans son ensemble, de chaque entité, et de Groupama SA les contrôles des éléments suivants :

- l'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le Guide du provisionnement harmonisé Groupama ;
- le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable, d'IDA, d'IRCA, Convention professionnel IRD (Incendie, Risques Divers) et construction ;
- la réalisation des actes de gestion, à partir des informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

2.6.4.3- Audit général Groupe

L'article 1.1 de la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama, prévoit que chaque Caisse Régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la Direction Audit, Risques et Contrôle interne de Groupama SA.

Cet audit a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers de la Caisse auditée, le respect des obligations réglementaires et le respect du Règlement Général de Réassurance.

La direction Audit général Groupe a effectué un audit de Groupama Grand Est de février à mai 2013, portant sur la situation patrimoniale (exercices 2010-2012 et prévisions 2013-2015), la sécurité et la performance des opérations.

Lors du Conseil d'Administration du 6 septembre 2013, le Directeur de l'Audit, Risques et Contrôle Groupe a informé que la mission s'est déroulée tant sur pièces que sur site et qu'il s'agit d'un audit contradictoire, c'est-à-dire qu'il repose sur des échanges permanents avec des responsables de la Caisse Régionale afin d'aboutir à une synthèse partagée. Après avoir rappelé les chiffres clés de la Caisse Régionale, il a commenté la synthèse de l'Audit à l'issue duquel 26 recommandations dont 4 de priorité 1, ont été émises. Celles-ci visent une amélioration des résultats techniques, un renforcement du dispositif de pilotage et de contrôle de la Direction Développement et une mobilisation dans le déploiement du dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques (Solvabilité II).

2.6.5. CONFORMITE DU PROVISIONNEMENT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Groupama Grand Est applique le guide du provisionnement Groupama. Ainsi les sinistres déclarés par les assurés font l'objet d'une ouverture et d'une constitution de provision par dossier dont le montant à l'ouverture et à chaque mise à jour est fixé selon les normes définies dans le guide de provisionnement. Le contrôle de la conformité des provisions des dossiers en cours est réalisé grâce à la formation des gestionnaires sinistres, à leur encadrement, au fonctionnement des applicatifs du système informatique en matière de gestion sinistres, et à des contrôles réalisés ponctuellement par les responsables et les Commissaires aux Comptes.

Les provisions pour sinistres enregistrées au bilan sont calculées selon les normes réglementaires définies par le Code des assurances et le guide du provisionnement par la Direction Financière. Elles sont régulièrement vérifiées par les Commissaires aux Comptes.

En complément, Groupama Grand Est réalise depuis 2006 un rapport actuariel. Ce rapport vise à apporter de façon documentée et détaillée une évaluation des provisions pour sinistres arrêtée à l'inventaire précédent selon les normes Groupe. Etabli par la Direction Finances et Pilotage et l'Actuariat Groupe, il fait état des principaux facteurs de risques susceptibles d'impacter la qualité du processus de provisionnement, explicite les méthodes utilisées et le détail des évaluations obtenues. Il est complété d'un avis sur le montant des provisions comptabilisées.

2.7. SUIVI DES RISQUES OPERATIONNELS

2.7.1. GESTION DES SINISTRES

La gestion des sinistres est confiée au sein de la Direction Relations Clients à des unités de gestion spécialisées par risque. Ces unités traitent les sinistres pour l'ensemble des marchés : particuliers, professionnels, collectivités et entreprises.

Le traitement des prestations de la complémentaire santé sont désormais entièrement réalisés par la plateforme santé de Chaumont (plus de délégation à la MSA depuis le 1^{er} janvier 2015).

L'ouverture des sinistres automobiles et dommages est faite par les plateformes téléphoniques Groupama Services, à l'exception des sinistres Dommages aux biens des marchés Entreprises, Collectivités et Courtage qui sont ouverts au sein des unités de gestion back-office.

Les sinistres Responsabilité Civile, Protection Juridique et Assurance de la Personne sont ouverts par les unités de gestion. Ces dernières unités sont chargées d'effectuer tous les actes de gestion de l'ouverture jusqu'à la clôture de chaque dossier.

Les sinistres importants (+ 100 000 euros) font l'objet d'une fiche d'information à destination de la Direction Générale et des membres du Comité de Direction Générale.

Les procédures sinistres sont pour l'essentiel écrites et disponibles sur les bases documentaires de Groupama Grand Est. Le contrôle du respect des objectifs est assumé par la hiérarchie au moyen de tableaux de bord permettant une mesure de l'activité et de la qualité :

- un tableau de bord mensuel mesurant les nombres de dossiers ouverts, en cours et clos ;
- un tableau de bord hebdomadaire permettant le suivi des pièces entrantes et leur délai de traitement ;
- des indicateurs portant sur :
 - o les délais de règlement ;
 - o les délais de traitement des réclamations ;

- o les taux de satisfaction des clients suite aux enquêtes qualités sur les périmètres observés ;
- o le traçage des incidents prestataires.

2.7.2. SUIVI DES FILIALES

Fin 2015, Groupama Grand Est possède trois filiales : la SAS GEAC, holding créée en 2007 et détenant les actions des sociétés d'un cabinet de courtage régional, les SCI Terre et Plume et Synergie Alsace. Elle a également quelques participations dont la valeur d'actif n'est pas significative. Aucune n'entre dans le périmètre de consolidation (voir annexe I).

2.7.3. ACTIVITES EXTERNALISEES

Le contrôle interne inhérent aux fonctions assumées par les prestataires est à la charge de ces derniers. Groupama Grand Est exerce une vigilance sur la conformité des prestations livrées, aux termes et conditions définis par les contrats de services.

2.7.4. MODES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'ENTREPRISE :

Modes de distribution de Groupama Grand Est

La distribution des produits se fait au travers de 189 agences (fin 2015) réparties sur les douze départements qui composent Groupama Grand Est.

L'organisation territoriale du réseau a été revue au 1^{er} janvier 2015.

Le territoire est désormais divisé en onze départements avec chaque fois à la tête, un Responsable Développement Départemental (RDD) chargé de l'atteinte des résultats sur les marchés Agricole, ACPS, Entreprises Particuliers de sa zone. Il est secondé dans ses missions par des Responsables de secteur qui encadrent les conseillers agences, agricoles et ACPS, les conseillers entreprises dépendant directement des Responsables Départementaux.

Sur les marchés des professionnels agricoles et ACPS un animateur Technico-Commercial (ATC) développe les compétences des commerciaux en les accompagnant pour appliquer la démarche de vente, utiliser les outils et procédures existantes.

L'activité des commerciaux en agence a été certifiée ISO 9001 le 15 décembre 2014.

Une équipe de CGP (Conseiller en Gestion de Patrimoine) ayant pour mission la commercialisation pour compte des produits Vie et Banque et une équipe de chargés de clientèle ayant pour mission la commercialisation pour compte de PEE/PERCO (Plan d'Epargne Entreprise/Plan Epargne Retraite Collective) et Assurances Collectives complètent ce dispositif.

Ils sont rattachés à deux Responsables Marché Finances, sous la responsabilité d'un Responsable Développement Finances, qui se répartissent le territoire couvert par Groupama Grand Est.

Pour ce qui est des Grands Comptes et des Collectivités, la Direction Grands Comptes, Collectivités et Courtage dispose de son propre réseau.

Cette Direction a été créée en septembre 2015 et comprend désormais un pôle spécifique « **Grands Comptes** » destiné au suivi particulier de ces clients

L'activité des autres entreprises a été intégrée au sein du réseau pour la partie commerciale et des souscripteurs de la Direction Assurance (pôle ACPS-Entreprises et Assistances Techniques).

Au sein de la Direction Grands Comptes, Collectivités et Courtage, un responsable Collectivités a en charge l'équipe de chargés de clientèle collectivités, la directrice Grands Comptes,

Collectivités, Courtage manage en direct l'équipe des chargés d'affaires Grands Comptes.

Pour les associations et les collectivités, le pôle technico-commercial d'accueil des clients et prospects a un rôle de soutien et support du réseau.

Ce canal de distribution se complète d'une coopération commerciale avec 62 courtiers disposant de codes ouverts auprès de Groupama Grand Est et le plus souvent, sans délégation de gestion. Ce pôle est sous la responsabilité d'un responsable Courtage.

Modalités de formation des producteurs

La **formation initiale** se décompose en deux périodes :

- la première de six mois est un tronc commun et s'adresse à tous les nouveaux commerciaux (marchés des particuliers, des agricoles et des ACPS). Cette formation comporte quatre modules traitant de l'assurance de personne, de l'assurance auto et habitation, des produits bancaires, d'assurance-vie et d'épargne, et enfin un module complémentaire consistant en un passage dans les services techniques et la présentation détaillée des process qualité, du référentiel commercial et de la tenue agence ;
- la seconde s'adresse aux Conseillers commerciaux des marchés agricoles et ACPS uniquement. Ce cycle comporte deux modules sur les artisans commerçants et sur le marché agricole, incluant la prévoyance collective et l'épargne salariale.

Ces deux périodes sont organisées sur le principe de l'alternance (des périodes de formation théorique entrecoupées de périodes d'application sur le terrain). Des contrôles de connaissances sont organisés et chaque période d'application pratique donne lieu à la réalisation d'objectifs de vente ou à l'établissement de devis. La formation est consignée informatiquement dans l'outil de gestion formation (CAPEDIA) et dans le dossier Formation (format papier). L'outil de gestion CAPEIDIA permet d'extraire un historique individuel retraçant l'ensemble des modules suivis par collaborateur.

La **formation continue** est justifiée par le lancement d'un nouveau produit, une évolution informatique, la mise à disposition d'un nouvel outil ou des changements dans l'organisation de la Direction Développement.

Dans tous les cas où une action de formation est organisée, celle-ci est consignée.

Les **dispositifs réglementaires** énoncent que des formations spécifiques sont intégrées dans la formation initiale pour tenir compte des obligations légales et réglementaires en matière de lutte anti-blanchiment, lutte anti-terrorisme, éthique, déontologie et certification professionnelle des acteurs commercialisant des produits financiers et bancaires (pour l'ensemble des participants quelle que soit leur affectation future).

En Entreprises et Collectivités, les nouveaux chargés de clientèle sont formés par les équipes en interne ou par Groupama SA. Un tutorat est mis en place avec un chargé de clientèle.

Les règles de commercialisation

Chaque produit actuellement commercialisé fait l'objet d'un guide de souscription mis à disposition des commerciaux sur les réseaux intranet de Groupama Grand Est.

Le Marché des Entreprises et des Collectivités se réfère à cette documentation pour ce qui est des produits courants. Pour les produits plus spécifiques, les Directions Grands Comptes, Collectivités et Courtage et d'autre part Assurance ont à leur disposition les guides de Groupama SA.

Modalités des contrôles assurés dans le domaine commercial

Dans le réseau généraliste, le contrôle est réalisé a priori et a posteriori.

Le contrôle a priori est assuré par les managers et notamment, lors de l'accompagnement des collaborateurs. La Direction Développement a mis en place des outils (état des dossiers non conformes Vie et Banque, formalisation des dysfonctionnements et des actions correctrices) venant en complément des actions déployées par le Groupe : e-learning Lagarde, e-learning LAB-FT. Le process de dérogation sur frais d'entrée Vie a été sécurisé. Le dispositif est renforcé par un contrôleur de premier niveau.

Le contrôle a posteriori est réalisé par la Direction Souscription sous la forme de contrôles aléatoires réalisés par les collaborateurs du service production en IARD, ainsi qu'à partir d'un fichier mensuel Groupama SA portant sur des souscriptions Auto à critères sensibles. Ces fichiers alimentent une application régionale « Vigie ». En cas d'anomalie, une information est donnée au commercial et son responsable hiérarchique : des actions correctrices voire des résiliations sont mises en œuvre a posteriori sur les contrats dans les cas avérés.

Ces contrôles sont complétés par des Comités de souscription : ils étudient, acceptent ou refusent chaque affaire nouvelle (ou modification) dérogée principalement sur les marchés des entreprises, des Grands Comptes, Collectivités, Courtage, ACPS et agricole (selon les marchés, ils interviennent en 1er ou 2ème niveau). Ces comités sont composés de responsables de la souscription et de responsables du réseau commercial.

De plus, dans le réseau des Grands Comptes et des Collectivités :

- pour les collectivités standard, le contrôle est assuré par le Responsable commercial au cours d'accompagnement et par les gestionnaires lors de l'enregistrement des contrats ;
- pour les collectivités en appel d'offre, tous les dossiers sont examinés en Comité de souscription avec le Responsable du marché Collectivités et les gestionnaires souscripteurs ;
- pour le Marché des Entreprises et Grands Comptes, une note "Règles de Souscription Entreprises en IARD" définit les règles de souscription,
- pour les assurances collectives, c'est l'application des règles de souscription définies par Groupama SA conjointement avec l'équipe Collectives de la Direction Souscription.
- les dossiers construction (dommages ouvrages) des entreprises, des Grands Comptes et des collectivités sont également soumis à un Comité de souscription composé de la Directrice Grands Comptes, Collectivités et Courtage, du Responsable commercial Collectivités et du gestionnaire spécialisé.

Dans le réseau courtage, l'ensemble des dossiers est validé par le souscripteur courtage (spécialisé par métier flottes, DAB/PE, RC ou Multipro) selon les règles fixées par les guides « Produits » :

- les assurances collectives sont traitées séparément par 2 souscripteurs spécialisés (service distinct) ;
- le responsable courtage valide les dossiers avec les seuils suivants :
 - o tous les dossiers Dommages aux Biens / Perte d'exploitation en Affaires Nouvelles (AN),
 - o modification de l'engagement à la hausse,
 - o tous les dossiers Responsabilité Civile et construction (hors Outils d'Aide à la Vente nationaux) en AN,
 - o tous les dossiers « Flottes » en AN,
 - o dérogations aux conditions prévues dans les guides produits.
- certains dossiers (en fonction des engagements ou de leur complexité) sont soumis pour validation à la Directrice Grands Comptes, Collectivités et Courtage (ex. : flottes > 100 immatriculations) ou à un Comité de souscription élargi intégrant la Direction Assurance (engagement 40 M€).

2.8. PROCEDURES D'ELABORATION ET DE VERIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Les procédures de contrôle interne consistent en :

- un rapprochement quotidien des données issues des systèmes d'informations techniques avec les données comptables, permettant de vérifier la cohérence et l'exactitude des interfaces informatiques ;
- la centralisation de toutes les opérations financières, encaissements et décaissements, de Groupama Grand Est dans deux entités comptables spécialisées chargées de les valider et d'en effectuer le suivi avec les organismes financiers ;
- la double vérification de tous les règlements sortants devant comporter la validation obligatoire directement ou par délégation d'un membre du Comité de Direction ;
- la séparation totale des fonctions d'ordonnateur et de payeur pour tous les mouvements de décaissements, les signatures financières étant du ressort exclusif du Président, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Responsable Comptable et Financier ;
- la mise en place d'une comptabilité budgétaire d'affectation des dépenses permettant au contrôleur de gestion de vérifier l'adéquation de la dépense avec le budget ;
- la réalisation d'arrêtés de comptes intermédiaires trimestriels, donnant lieu à une justification détaillée et totale de l'ensemble des comptes, un rapprochement des opérations communautaires avec les entités du Groupe, et une comparaison avec les prévisions budgétaires ;
- une planification détaillée des processus d'arrêtés des comptes établie et partagée avec l'ensemble des services de l'entreprise ;
- la comparaison des données comptables avec les prévisions établies par le contrôle de gestion et la justification des écarts constatés ;
- l'utilisation d'un progiciel comptable reconnu du marché assurant de la fiabilité des processus réglementaires et dont le fonctionnement et le paramétrage relève de la responsabilité d'une personne unique ;
- l'utilisation de progiciels reconnus du marché pour la tenue des comptabilités auxiliaires en matière d'immobilisations, de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, de gestion des locataires, de paiement des frais de déplacements des salariés, de gestion de la paie, de facturation des tiers « non assurance », tous interfacés avec le progiciel comptable centralisateur pour en assurer cohérence et exactitude ;
- la vérification des pistes d'audit sur les principaux processus de l'entreprise ainsi que la mise en place d'un comité chargé de veiller au bon respect des règles en matière de contrôle fiscal des comptabilités informatisées ;
- la réalisation de la consolidation des comptes vers Groupama SA par une équipe centralisée spécifique ;
- une circularisation annuelle des engagements hors bilan.

La comptabilisation des actifs est assumée par le Responsable Comptabilité et Finance, qui a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

2.9. PREPARATION AU FUTUR REPORTING REGLEMENTAIRE DE SOLVABILITE 2

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2, Groupama Grand Est a, en lien avec la direction Direction Financière du Groupe (DFG), poursuivi en 2015 ses travaux de préparation au futur reporting réglementaire de Solvabilité 2.

Dans ce cadre, Groupama Grand Est :

- a participé aux ateliers de présentation organisés par la Direction Financière Groupe sur les différentes annexes quantitatives et leurs évolutions, sur les processus envisagés et sur le rapport narratif de la phase préparatoire ;
- a mis en œuvre l'outil groupe de reporting Solvabilité 2 - Pilier 3 permettant de remettre les états quantitatifs requis par l'EIOPA dans la dernière version de taxonomie XBRL ;
- a participé aux collectes préparatoires de l'ACPR de juin et novembre 2015 avec la remise des états quantitatifs solo annuels au 31 décembre 2014 accompagnés du questionnaire de préparation, de l'annexe technique et du rapport narratif ainsi que la remise des états quantitatifs trimestriels au 30 septembre 2015.

Par ailleurs, la Caisse Régionale a élaboré en 2015 les politiques écrites relatives au reporting à destination du superviseur et à la diffusion publique d'informations en cohérence avec les politiques élaborées par la Direction Pilotage et Résultats Groupe au niveau groupe et approuvées par le Conseil d'administration de Groupama SA du 30 juillet 2015. Ces politiques ont été approuvées par le Conseil d'administration du 23 octobre 2015.

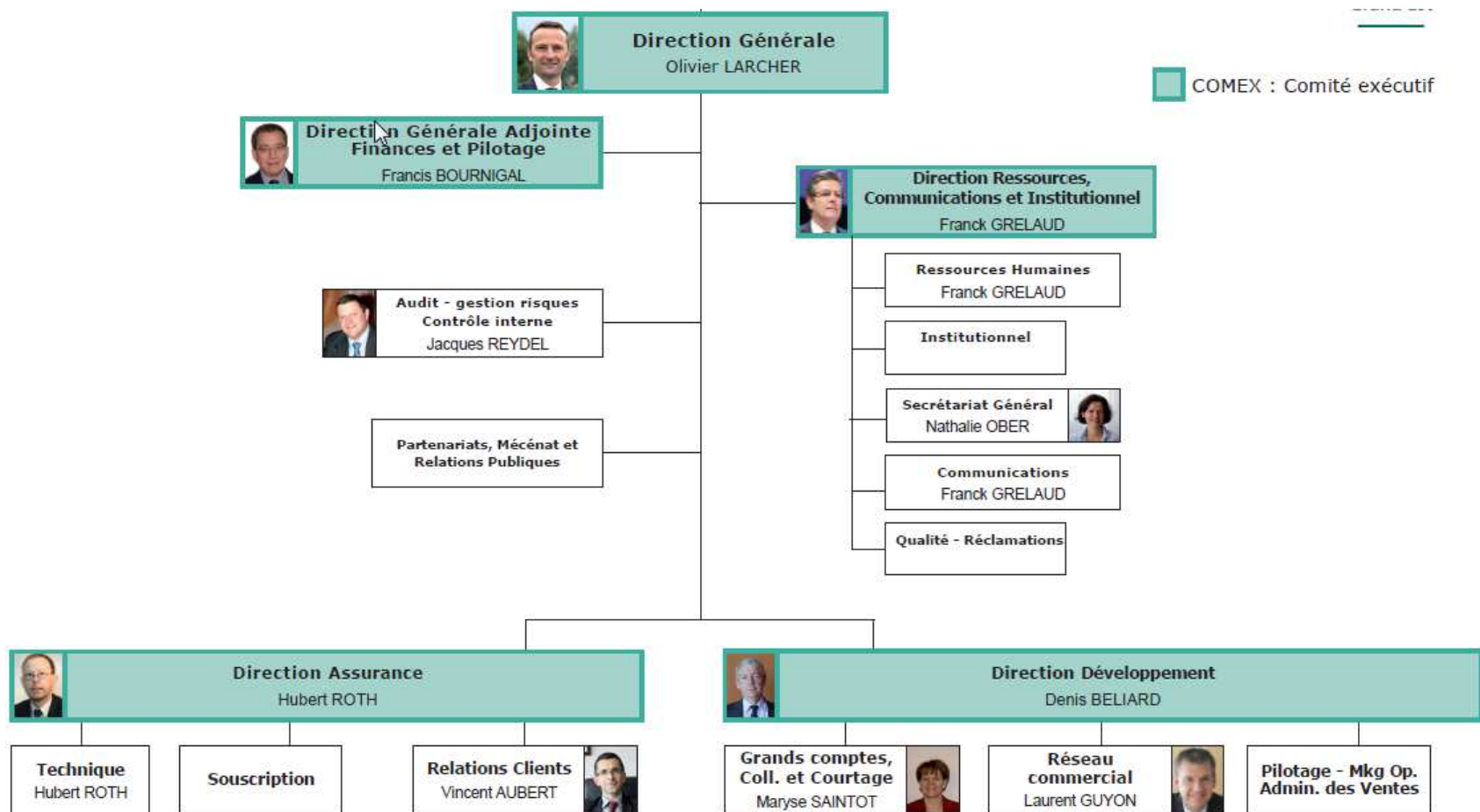
Les travaux se poursuivront en 2016 avec notamment :

- la remise à l'ACPR dans des délais plus contraints :
 - ✓ des états quantitatifs ainsi que le rapport d'ouverture requis par les normes techniques d'exécution adoptées par la Commission européenne sur les données d'ouverture au 1^{er} janvier 2016 ;
 - ✓ des états quantitatifs trimestriels requis par la BCE et les normes techniques d'exécution adoptées par la Commission européenne à chacun des trimestres 2016 ;
- et la préparation de la remise intégrale des états Solvabilité 2 qui seront requis pour la première fois dans leur totalité sur les données au 31 décembre 2016

Annexe I – Filiales et participations au 31 décembre 2015

Sociétés	Forme et capital	Quote-part de capital détenu par CRRMA	Valeur comptable des titres détenus	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Informations sur la société détenue			
						Chiffres Affaires	Capitaux propres	Résultat exercice	Observations
S.C. LE Château de Bligny Route de Pommard 21200 BLIGNY LES BEAUNE	Sté Civile : 1 206 711,00 € 7896 parts de 153 €	15,21%	182 938,82	0,00	182 938,82	70 744,00	1 656 643,00	58 435,00	Chiffres 2014
CENTAURE GRAND EST Route de Saint Philibert 21220 GEVREY CHAMBERTIN	S.A. : 450 000 € 45 000 actions de 10 €	25,00%	149 281,96	0,00	149 281,96	1 381 704,00	1 146 483,00	55 877,00	Chiffres 2014
SEMAB 21320 CREANCEY	S.A. : 457 348,00 € 30 000 actions de 15.24€	11,67%	53 357,16	53 357,16	0,00	0,00	2 855,00	-5 424,00	Chiffres 2014
GEAC 30 bd de CHAMPAGNE 21078 DIJON CEDEX	S.A. : 13 800 000 € 138 000 actions de 100€	100,00%	12 700 000,00	5 625 422,31	7 074 577,69	0,00	7 070 619,49	-1 508 298,67	Chiffres 2 015
SCI TERRE ET PLUME	SCI 320 142,94 2100 parts de 152.44 €	58,14%	186 140,25 1 221 parts	0,00	186 140,25	17 179,32	178 463,04	-8 263,38	Chiffres 2014
SCI SYNERGIE ALSACE	SCI 4 000 000 € 4000 parts de 1000 €	25,00%	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00	476 000,00	4 333 556,00	132 031,00	Chiffres 2015 (30/06/15)
14 271 718,19 5 978 779,47 8 292 938,72 1 945 627,32 14 388 619,53 -1 275 643,05									

Annexe II – Organigramme



Annexe III – Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE 2015

(article R. 336-1 du code des assurances)

Rubrique « Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme »

(Intégrée dans la rubrique « Conformité des activités aux lois et règlements »)

1 – Rappel des exigences réglementaires

L'article A.310-9 du code des assurances, relatif au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dispose :

« En application de l'article R. 336-1 du code des assurances, les entreprises organisent leur dispositif de contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme :

I. - Les entreprises veillent à assurer un examen périodique de leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme selon une fréquence adaptée, qui ne saurait excéder cinq ans. Les résultats de cet examen font l'objet d'un rapport communiqué à la direction ainsi qu'aux personnes mentionnées au 1° du I de l'article R. 561-38 et à l'article R. 561-24 du code monétaire et financier.

II. - Elles veillent à assurer un contrôle permanent de l'application des procédures internes et prennent, le cas échéant, les mesures appropriées pour corriger les anomalies. Un relevé régulier des conclusions de ces contrôles et des anomalies constatées est adressé aux personnes mentionnées au 1° du I de l'article R. 561-38 et à l'article R. 561-24 du code monétaire et financier.

III. - **Une synthèse des travaux du contrôle permanent, notamment les anomalies et les mesures correctives prises ainsi que les conclusions de l'éventuel examen périodique figurent au rapport annuel sur le contrôle interne prévu à l'article R. 336-1. »**

2 – Proposition groupe de traitement de l'obligation réglementaire

Afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de contrôle interne (cf. ci-dessus), la Direction Juridique Groupe, en concertation avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a élaboré une rubrique à intégrer dans le rapport annuel de contrôle interne 2015 des entreprises d'assurance françaises du groupe.

Cette rubrique, dont le canevas figure ci-après, comprend deux types de contributions :

- des contributions de niveau groupe, normées et à intégrer telles quelles dans le rapport de contrôle interne de chaque entité ;
- des contributions individuelles, à adapter en fonction de la situation de chaque entité mais pour lesquelles le groupe propose, à partir d'un canevas type, des indications pour son remplissage.

3) Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

3.1) Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

> Au niveau du groupe

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,
- favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information ;
- présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe ;
- assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi ;
- assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- d'un « Comité d'orientation et de suivi » de la LAB/FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence.
- d'une charte d'organisation de la LAB/FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

> Au niveau de GROUPAMA GRAND EST

La fonction LAB/FT est assurée par le Responsable Conformité – Lutte Anti-blanchiment de Groupama Grand Est, sous l'autorité hiérarchique du Directeur Secrétariat Général. Depuis le 1er septembre 2015, la fonction s'est vue rattachée au Directeur Audit Gestion des Risques et Contrôle Interne.

Le Responsable LAB/FT assume le rôle de Correspondant relais auprès de Groupama Gan Vie et de Groupama Banque dans le cadre de l'activité de distribution de produits d'assurance-vie et de produits bancaires de la Caisse Régionale. A ce titre, il effectue, avec le concours des services de gestion concernés, l'instruction des dossiers relatifs aux opérations à risque ou susceptibles de donner lieu à déclaration de soupçon, étant précisé que les déclarations de

soupçon à Tracfin sont effectuées respectivement par Groupama Gan Vie et Groupama Banque pour l'activité Vie l'activité Banque.

Par ailleurs, le responsable est déclarant Tracfin pour l'activité IARD de la Caisse Régionale. Il est secondé dans ses missions par des correspondants dans les différentes unités de gestion de la Caisse Régionale, pour les activités Vie et IARD.

3.2) Actions menées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de Groupama Grand Est

Durant l'exercice 2015, les actions suivantes ont notamment été menées par le Responsable LAB/FT de la Caisse Régionale :

- > Travaux d'actualisation et de simplification de la Synthèse LAB/FT Vie-Banque, mise à jour des règles d'identification de la clientèle et des définitions PPE, activités et opérations sensibles
- > Rédaction d'un tableau de synthèse des vigilances sur opérations pour examen renforcé par le Responsable LAB/FT à l'attention des opérationnels de la gestion Vie (UGVIE).
- > Réalisation d'un guide pratique de lutte contre la fraude documentaire « Quel contrôle exercer sur une pièce d'identité »,
- > Revue du stock des bons de capitalisation détenus en portefeuille pour identification des risques afférents
- > Travaux d'adaptation du dispositif d'acceptation restreinte des espèces à l'abaissement au 01/09/2015 du seuil légal de 3000€ à 1000€

> Actions de formation et d'information réalisées

> Au niveau du groupe

Deux bagages de formation spécialement dédiés à la LAB/FT sont proposés.

- > Bagage groupe de formation à distance (par e-learning)

Ce bagage de sensibilisation à la LAB/FT par e-learning, conçu par le groupe et régulièrement actualisé, est destiné à l'ensemble des collaborateurs concernés via la plateforme Arobase. Il a fait l'objet en 2015 de travaux de refonte, de modernisation et d'actualisation. La nouvelle version est disponible sur la plateforme Arobase depuis mai 2015.

- > Bagage de perfectionnement acquis auprès du CFPB (Centre de Formation de la Profession bancaire)

Ce bagage, proposé aux entreprises adhérentes de la FFSA et acquis par Groupama SA auprès du CFPB, comprend quatre modules spécialisés : module « assurance vie », module « assurance de dommages », module « mixte » (Vie/Banque/IARD) et module « général » (destiné aux fonctions supports). Il est mis à disposition des entreprises du groupe depuis avril 2013.

> Au niveau de Groupama Grand Est

- > Sensibilisation générale des personnels (e-learning)

L'action de sensibilisation à la LAB/FT via le bagage par e-learning proposé par le groupe, a été déployée de juin à septembre 2015 auprès de l'ensemble des collaborateurs de la Caisse

Régionale : sur les 971 salariés ciblés, 687 avaient validé leur apprentissage à fin 2015 (70%). Des sessions de rattrapage auront lieu en 2016 pour les 30% de collaborateurs n'ayant pas terminé l'e-learning.

> Formation renforcée des collaborateurs du réseau commercial (e-learning)

Destinée aux collaborateurs les plus exposés au risque de blanchiment en raison de leur contact direct avec la clientèle, une action de formation renforcée via le bagage de perfectionnement par e-learning proposé par le groupe, a été déployée par sessions depuis février 2014. Un rattrapage a été organisé en 2015 : sur 78 collaborateurs ciblés, 66 ont validé leur apprentissage (84%), le public restant fera l'objet d'un nouveau rappel.

> Formation complémentaire des nouveaux entrants du réseau commercial (présentiel)

Une formation complémentaire à la thématique LAB/FT a été développée en partenariat avec le pôle Formation de la Caisse Régionale à destination des collaborateurs commerciaux « nouveaux entrants » ayant au préalable suivi l'e-learning de sensibilisation. Il s'agit d'une formation d'une durée de 2h animée par le Responsable LAB/FT en présentiel destinée à présenter le dispositif LAB/FT de GROUPAMA Grand Est et à présenter le rôle concret du public formé dans ce dispositif.

En 2015, 35 nouveaux commerciaux entrants ont été ainsi formés par le Responsable LAB/FT.

> Formation spécifique métier de back office Vie (présentiel)

Le Responsable LAB anime annuellement une intervention auprès des collaborateurs de l'unité de gestion Vie de la Caisse Régionale, afin de pouvoir présenter le bilan de l'exercice écoulé et faire le point sur les différents aspects de la procédure en vigueur.

> Formation du Responsable LAB/FT

Le Responsable LAB/FT participe aux réunions semestrielles d'information organisées par Groupama SA et Groupama Gan Vie sur le thème LAB/FT.

> Plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Au niveau du groupe

Groupama SA a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'informatisation visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR.

La période sous revue a été marquée par la finalisation du déploiement de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe et par la réalisation de travaux d'évolution et de fiabilisation des outils Vigiliste et VigiDS.

> Profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil¹ permet de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre France).

Cet outil détermine des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis. Il paramètre des scénarios de surveillance qui déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

¹ Outil développé sur la base d'un progiciel acquis par le groupe en 2011

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production.

S'agissant de l'activité bancaire, l'outil Vigiprofil est opérationnel depuis début 2013. Il comporte 35 scénarios de surveillance. Afin de renforcer la couverture du risque, un lot de scénarios complémentaires sera à l'étude à compter de 2016.

S'agissant de l'activité vie/épargne, l'outil a été mis en production fin avril 2014. Il comprend à ce jour 15 scénarios actifs. 8 scénarios complémentaires sont en cours d'analyse.

Afin de renforcer la couverture du risque (nouvelles pratiques des blanchisseurs, recommandations Tracfin, etc.) dans le cadre des activités vie et banque au sein du groupe, 21 évolutions sont déjà recensées dans Vigiprofil, dont 11 portent sur la création ou l'évolution de scénarios existants.

Les actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, menées en 2014, ont été poursuivies en 2015 auprès des utilisateurs de l'outil. A ce jour, plus de 70 utilisateurs sont habilités à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

Pour Groupama Grand Est, le Responsable LAB/FT et le Contrôleur de Gestion Vie ont été formés et habilités Vigiprofil.

> Détection et traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste

Vigiliste² permet la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme « sensibles » par la réglementation, à savoir :

- les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérés comme étant à risque en matière LAB/FT ;
- les « personnes politiquement exposées » étrangères (« PPE »), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.

Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :

- Sur le périmètre « France » : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé), avec un accès manuel pour des contrôles unitaires accessible à l'ensemble des entreprises (accès libre),

Pour les entreprises n'utilisant pas l'OAV Groupe de Gestion de la relation Client (GRC), des rapprochements unitaires périodiques des bases clients avec les bases de Vigiliste sont effectuées à la demande des entreprises.

- Sur le périmètre « International » : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, certaines filiales ont choisi d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.

² Outil utilisant les bases de données du fournisseur Dow Jones Factiva

> **Base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : VIGIDS**

Vigids est la base des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et de consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des évolutions de l'outil sont intervenues au cours de la période sous revue en vue d'élargir son accès aux caisses régionales et filiales Gan et de permettre l'échange d'informations sur les contenus des déclarations de soupçon et les dossiers placés sous vigilance renforcée, entre personnes habilitées, pour les clients communs aux activités d'assurance vie, d'assurance de dommages et de banque.

Le déploiement de la nouvelle version de l'application (formation, habilitations, mise à disposition de la nouvelle version, etc.) est planifié au 1^{er} semestre 2016.

Au niveau de Groupama Grand Est

La détection informatisée des opérations atypiques est mise en œuvre via l'outil Vigiprofil depuis le 28 avril 2014. En 2015, l'outil a généré 277 alertes, aucune n'ayant donné lieu à déclaration ou mise sous surveillance.

La détection des clientèles à risque est mise en œuvre via Vigiliste en mode connecté depuis le 26 octobre 2010. En 2015, l'outil a généré au total 39 alertes dont une alerte confirmée.

> **Déclarations de soupçon : bilan 2015**

> **Données du secteur Assurance**

Données Tracfin	2014	2013	2012
	1423	1169	1059

> **Données de Groupama Grand Est (IARD)**

2015	2014	2013	2012
3	2	0	0

En 2015, 59 dossiers IARD ont donné lieu à un examen renforcé par le Responsable LAB/FT soit une augmentation de presque 60% par rapport à 2014. Trois d'entre eux ont donné lieu à déclaration de soupçon et mise sous surveillance.

L'activité VIE a généré 372 cas d'examens renforcés par le Responsable LAB/FT, 4 cas pour l'activité Banque. Ces activités de correspondance LAB/FT avec Groupama Gan Vie et Groupama Banque ont permis la réalisation de 4 déclarations de soupçon (dont 3 pour risque d'abus de faiblesse) au niveau groupe.

3.3) Actions menées en matière de contrôle

> **Au niveau du groupe**

Le risque lié à la LAB/FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels

groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA et le Comité Exécutif Groupe. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

> Au niveau de Groupama Grand Est

La fonction « Lutte Anti-Blanchiment & Conformité » assume les missions suivantes au sein de la Caisse Régionale : déploiement et mise en œuvre du dispositif LAB/FT de Groupama Grand Est, en accord avec la législation et la réglementation en vigueur, et définition du périmètre normatif afin de s'assurer de manière générale de la maîtrise du risque de non-conformité (Protection de la clientèle, CNIL, etc...). La fonction assure une veille juridique appropriée sur ces différentes thématiques.

Concernant le dispositif de contrôle permanent, celui-ci s'articule autour d'un dispositif reposant sur :

> Un contrôle de niveau 1 assuré par les unités opérationnelles et le réseau commercial : elles effectuent les opérations au quotidien en appliquant les règles définies visant notamment le respect des règles de tolérance aux risques et au respect de la législation LAB/FT en vigueur ;

> Un contrôle de niveau 2 indépendant : il est exercé par les fonctions contrôle interne et conformité. Elles s'assurent que les risques sont bien maîtrisés au niveau opérationnel, gèrent la cartographie des risques significatifs de l'entreprise (y compris le risque de non-conformité) et assurent le suivi des actions d'amélioration. La fonction « Lutte Anti-Blanchiment & Conformité » est en charge de l'instruction des dossiers à soupçon et assure le reporting auprès de Groupama Gan Vie.

> Un contrôle de niveau 3 : il s'agit des missions d'audit exercé par la fonction Audit interne de la Caisse Régionale.

Les contrôles effectués au cours de l'exercice n'ont pas révélé d'anomalie significative. Le nombre important de cas d'abus de faiblesse relevé au cours de l'année va cependant motiver une sensibilisation accrue des services de gestion et du réseau commercial.

3.4) Evolutions réglementaires et professionnelles

> Adoption de la IVème directive « lutte anti-blanchiment »

La directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, dite « IVème directive », a été adoptée le 20 mai 2015. Son entrée en vigueur a été fixée au 25 juin 2015, les Etats membres disposant d'un délai de deux ans pour la transposer dans leur droit interne. Elle complète et renforce le dispositif précédent issu de la IIIème directive.

Parmi les apports de cette directive, on peut citer l'extension du dispositif aux « Personnes Politiquement Exposées – PPE » nationales – actuellement applicable aux « PPE » étrangères, ce qui aura un impact important sur le nombre d'alertes générées par les outils de détection des personnes sensibles (Vigiliste pour le groupe) et la gestion des dossiers correspondants. Une étude est en cours afin de rendre opérationnelle la production des alertes correspondantes.

> Modification du code monétaire et financier (CMF) et abaissement du seuil d'interdiction des paiements en espèces

Afin de renforcer la lutte contre les circuits financiers illicites qui ont recours à des moyens de paiement anonymes, l'article L.112-6 du CMF relatif à l'interdiction du paiement en espèces (ou au moyen de monnaie électronique) de certaines créances a été modifié : le seuil, applicable lorsque le débiteur est résident français ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, a été abaissé de 3 000 à 1 000 euros.

Cette modification, qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2015, concerne le paiement des cotisations d'assurance.

Les critères de sélection des opérations en espèces ont été adaptés dans les scénarios Vigiprofil de Groupama Gan Vie afin de prendre en compte ces évolutions.

Groupama Grand Est a mis à jour sa procédure espèces pour répondre à cette évolution réglementaire.

> Actualité de l'ACPR

La Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé deux décisions de sanction en juin et juillet 2015 dans le domaine de la lutte anti-blanchiment pour des activités d'assurance vie :

- la première à l'encontre de la Mutuelle d'Ivry La Fraternelle (avertissement et sanction pécuniaire de 500 000 euros). Parmi les griefs retenus par la Commission, on peut citer : une classification des risques inadaptée et des procédures internes incomplètes, des informations de connaissance client insuffisantes, un dispositif de surveillance des opérations insuffisant, de nombreux défauts de déclarations à Tracfin. La décision prend en compte les actions entreprises par la mutuelle pour remédier aux carences constatées et sa petite taille (50 salariés).
- la seconde à l'encontre de Generali Vie (blâme et sanction pécuniaire de 5 millions d'euros).
Parmi les griefs retenus, on peut citer :
 - o une classification des risques incomplète et des outils de suivi de la relation d'affaires et de détection des anomalies non adaptés et insuffisants,
 - o des mesures de vigilance constante insuffisantes en matière de vérification de l'identification du client et du bénéficiaire effectif ainsi que d'actualisation de la connaissance client,
 - o une détection des « Personnes politiquement exposées – PPE » effectuée sur base déclarative du client et non de façon automatisée durant toute la relation d'affaire,
 - o une insuffisance dans l'obligation d'effectuer un examen renforcé de certains dossiers dont les montants ou opérations l'auraient nécessité, et pour lesquels il n'a pas été effectué de déclaration de soupçon ou ont été effectuées des déclarations tardives.

Cette décision de la Commission des sanctions de l'ACPR est la première à prononcer pour le secteur de l'assurance vie, dans le domaine de la LAB/FT, une sanction pécuniaire de cette importance.

Dans ce contexte, Groupama Gan Vie a procédé à examen de celles-ci et a identifié des plans d'actions à déployer afin de renforcer la conformité du dispositif LAB/FT correspondant. Certains de ces axes d'amélioration ont déjà été déployés en 2015, d'autres restent à planifier en 2016.

Révision des lignes directrices conjointes ACPR/Tracfin relatives à la déclaration de soupçon

Les principaux objectifs de cette révision sont de procéder à une actualisation suite aux modifications réglementaires intervenues depuis 2010, date de publication des lignes directrices précédentes, mais également de les compléter et de les préciser.

On peut noter en particulier un renforcement des exigences concernant : le profilage de la relation d'affaires, les cas d'examen renforcés, dont les cas de rapatriement de fonds en provenance de l'étranger, les cas de déclarations de soupçon, en particulier en cas de fraude organisée aux organismes sociaux. Les lignes révisées ont été publiées le 19 novembre 2015.

> Actualité de Tracfin

Rapport d'activité pour 2014

Dans son rapport annuel d'activité publié en avril 2015, Tracfin note une forte hausse du nombre des déclarations de soupçon reçues (+34% par rapport à 2013, avec près de 37 000 déclarations) et une augmentation des déclarations effectuées par les professions financières

(34 000 contre 25 000 en 2013), avec toujours une forte contribution du secteur bancaire (86%). Cette hausse est en partie expliquée par un accroissement des signalements de cas de fraude fiscale.

S'agissant du secteur des assurances, Tracfin souligne l'insuffisante implication et la faiblesse déclarative de ce secteur comparativement à son poids dans l'économie française. Il considère que malgré une augmentation du nombre de déclarations reçues des compagnies d'assurance (1423 contre 1169 en 2013), la participation du secteur au dispositif LAB/FT reste perfectible.

On peut également noter que dans son rapport, Tracfin signale des cas typologiques pour le secteur des assurances dont un cas de soupçon de donation déguisée par des versements sur un contrat d'assurance vie par un tiers au contrat et un cas de fraude aux mutuelles dans le cadre de remboursements de frais d'optique.

Rapport relatif aux « Tendances et analyses des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour 2014 »

Tracfin a publié en juin 2015 un rapport évaluant les risques de blanchiment, cette démarche s'inscrivant dans le cadre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

Parmi les points abordés, Tracfin mentionne les enjeux économiques et financiers que représente le secteur de l'assurance et la mise en place du fichier FICOVI. Il appelle également à maintenir la vigilance à l'égard des risques connus et notamment les cas de soupçon de blanchiment d'abus de biens sociaux et de fraude fiscale dans le cadre d'un montage reposant sur l'utilisation de bons de capitalisation dont les rachats ont été versés sur un contrat d'assurance vie.

Annexe IV – Charte de Contrôle interne

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. PRINCIPES DU CONTRÔLE INTERNE

- A. Définition**
- B. Les obligations réglementaires concernant le contrôle interne**
- C. Les objectifs du contrôle interne du Groupe**
- D. La démarche de contrôle interne**
- E. Les moyens du contrôle interne**

II. ARTICULATION CIBLE DES DIFFERENTS NIVEAUX DE CONTROLE AU SEIN DU GROUPE

III. ORGANISATION ET MODALITES D'INTERVENTION

- A. Principes clés de l'approche**
- B. Organisation du contrôle interne au sein du Groupe**
- C. Le Contrôle Interne Groupe**

IV. CAS PARTICULIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

V. DIVERS

PREAMBULE

Le Comité Exécutif Groupama du 21 mars 2005 a décidé d'instituer un Contrôle Interne Groupe au sein du pôle Groupama SA, et de promouvoir une démarche analogue au sein des Caisses Régionales de Réassurance Mutuelles Agricoles, appelé pôle mutualiste, sur la base du référentiel international COSO. Le pôle Groupama SA se définit comme la société Groupama SA et toutes les filiales qu'elle contrôle, exclusivement ou majoritairement.

L'objet de la présente charte est de définir le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du Contrôle Interne Groupe, et de préciser les missions et responsabilités des acteurs du contrôle interne au sein du Groupe.

Elle intègre et respecte les dispositions de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses Régionales de Réassurance Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama.

L'audit étant une composante du contrôle interne, la Charte d'Audit complète les dispositions de la présente charte, pour ses règles de fonctionnement propres et son domaine d'intervention.

La présente charte a valeur de note d'organisation en décrivant les missions du Contrôle Interne Groupe.

Elle est communiquée aux dirigeants du Groupe, au Conseil d'Administration de Groupama SA, aux membres du Comité Exécutif Groupama, aux membres du Comité de Direction de Groupama SA, aux membres de la Conférence de Direction de Groupama SA, au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

Elle est susceptible d'être mise à jour par décision du Comité Exécutif Groupama, si le besoin s'en fait sentir, pour des raisons tant internes qu'externes au Groupe.

I. Principes du contrôle interne

a. Définition

Le dispositif de contrôle interne que Groupama met en œuvre s'appuie sur le référentiel COSO et notamment sur sa définition du contrôle interne.

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs :

- réalisation et optimisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et réglementation en vigueur »

Le COSO est un référentiel communément employé et reconnu en France et dans le monde. C'est la raison pour laquelle il a été retenu.

b. Les obligations réglementaires en vigueur relatives au contrôle interne

- En France, la Loi de Sécurité Financière³ impose au président du Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance des sociétés anonymes faisant appel à l'épargne publique, de rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

³ Loi du 1^{er} août 2003 – Art 117.

L'obligation de rendre compte se limite à « relater les procédures de contrôle interne sans être tenu de les évaluer ou d'apprécier leur adéquation ou leur efficacité »⁴.

La loi prévoit par ailleurs que les Commissaires aux comptes doivent établir un rapport contenant leurs observations sur le rapport du président « pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière »⁵.

Cette obligation porte sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de Groupama SA.

Les Caisses Régionales Mutuelles Agricoles sont soumises à une obligation analogue en vertu du décret relatif à la gestion des sociétés d'assurance mutuelles⁶.

- Les filiales étrangères du Groupe doivent d'une part satisfaire les obligations de leur droit local en matière de contrôle interne, et d'autre part fournir à Groupama SA les éléments nécessaires à l'établissement des documents relatifs à des comptes consolidés.

c. Les objectifs du contrôle interne du Groupe

La structuration et la formalisation du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe visent à sécuriser :

- la bonne application de la stratégie du Groupe et l'atteinte de ses objectifs opérationnels, économiques et financiers ;
- l'établissement et la diffusion des états comptables et financiers des entités du Groupe au niveau individuel et consolidé ;
- le bon respect de règles juridiques, éthiques, déontologiques, applicables au Groupe.

Cette sécurisation est recherchée dans un esprit d'efficacité et d'efficience, et doit être adaptée de manière pragmatique aux différentes entités du Groupe

d. La démarche de contrôle interne

Le contrôle interne d'une entité couvre ses risques de manière exhaustive.

La démarche de contrôle interne repose sur les principes suivants :

- mise en place d'un environnement de contrôle approprié ;
- définition du niveau des risques majeurs acceptables ;
- identification et évaluation des risques encourus au regard des cartographies croisées de risques potentiels, processus et responsabilités au sein de l'entité ;
- mise en place de dispositifs visant à maîtriser ces risques soit en amont (prévention, protection, dissuasion), soit en aval (récupération, plan de secours, mesures correctives) ;
- évaluation et amélioration permanente des dispositifs existants ;
- communication et reporting organisés et réguliers.

Le contrôle interne repose sur un engagement du management et une implication de tous les collaborateurs.

⁴ Réponses de la chancellerie de juin et juillet 2004 aux questions des parlementaires.

⁵ Loi du 1^{er} août 2003 – Art 120.

⁶ Décret n°2005-7 du 3 janvier 2005.

e. Les moyens du contrôle interne

Le contrôle interne s'intègre à l'exercice des activités.

Il s'effectue par les moyens suivants :

- l'autocontrôle exercé par chaque collaborateur,
- le contrôle hiérarchique effectué par le responsable de l'activité ou à son initiative,
- les contrôles automatiques,
- les contrôles via des tests,
- les missions d'audit opérationnel effectuées par l'Audit Interne de l'entité,
- les missions d'audit effectuées par l'Audit Général Groupe.

Les 5 premiers moyens relèvent de la responsabilité directe de chaque entité.

Les missions d'audit effectuées par l'Audit Général Groupe relèvent de la responsabilité de Groupama SA et sont régies par la Charte d'Audit.

Les moyens déployés devront réaliser un juste équilibre entre les gains de sécurité escomptés et le coût des contrôles mis en place.

II. Organisation du contrôle interne au sein du Groupe

a. Principes d'organisation

Toutes les entités du Groupe sont concernées par la mise en œuvre du contrôle interne.

- Le contrôle interne d'une entité, opérationnelle ou fonctionnelle, relève de la responsabilité des dirigeants de l'entité, qui sont garants de l'existence et de l'adéquation des systèmes de contrôle en vigueur de l'entité.
- Au sein du pôle Groupama SA, les membres de la Conférence de Direction sont responsables du contrôle interne des activités sur lesquelles ils exercent une autorité hiérarchique, et pour lesquelles ils rapportent au Comité de Direction Générale de Groupama SA.
- Le Contrôle Interne Groupe est responsable du pilotage de la mise en application des principes précédemment énoncés au sein du Groupe. Il agit sous l'autorité du Directeur Général de Groupama SA au sein du périmètre consolidé et sous l'autorité du Comité Exécutif Groupe au sein du pôle mutualiste. Le Contrôle Interne Groupe est responsable du reporting sur le fonctionnement du contrôle interne au sein du Groupe auprès du Directeur Général de Groupama SA et du Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

b. Contrôle interne d'une entité

Au sein d'une entité, chacun est acteur du contrôle interne.

Les acteurs principaux en sont :

- Le Conseil d'Administration et éventuellement les comités spécialisés qui en dépendent :
Le Président du Conseil publie annuellement un rapport légal sur l'état du contrôle interne.
Le Conseil veille à ce que les risques soient maîtrisés via un dispositif de contrôle interne approprié.
- La Direction Générale :
Elle crée les conditions de mise en œuvre et de bon fonctionnement du contrôle interne au sein de l'entité.

Elle détermine les niveaux de risques acceptables au regard de la stratégie.

Elle suit et apprécie l'état du contrôle interne ; elle en tire les conséquences dans l'organisation de l'entité et dans les décisions d'investissement pour améliorer la maîtrise des risques et atteindre ses objectifs de contrôle interne.

Elle en présente les résultats au Conseil.

➤ Les Directions Opérationnelles ou Fonctionnelles :

Toutes les activités sont concernées, qu'elles soient récurrentes ou menées en mode projet.

Chaque responsable d'activité est propriétaire de ses risques inhérents. Il suit de manière permanente les risques de son activité.

Il est responsable de l'identification, de l'évaluation, du traitement à appliquer aux risques. Il rend compte périodiquement de l'état du contrôle interne de son activité.

➤ Le Contrôle Interne, dont les missions sont les suivantes :

- élaboration des documents obligatoires relatifs au contrôle interne (Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 ou Décret sur la gestion des mutuelles d'assurance du 3 janvier 2005) ;
- mise en œuvre du dispositif de contrôle interne dans l'entité sur la base du référentiel COSO, via le déroulement d'un projet, et animation de ce dispositif une fois mis en place ;
- gestion et mise à jour permanente de la cartographie des risques propres à l'entité ;
- définition des contrôles périodiques à effectuer par l'audit opérationnel, complémentaires à ceux de la hiérarchie, pour les activités assumées directement ;
- support et conseil aux managers dans leur responsabilité d'appréciation des risques et de définition de politique de contrôle ;
- proposition à la Direction Générale de missions d'audit à inscrire au plan annuel et de projets d'amélioration du contrôle interne, suite à l'analyse périodique de son état et à la détection de faiblesses ;
- suivi des projets d'amélioration du contrôle interne, décidés par l'entité ou par le Groupe en tant qu' « axes majeurs » ;
- suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les missions d'audit opérationnel (de l'entité) ou de l'audit général (Groupe) ;
- suivi de la mise en œuvre des projets en réponse aux observations des Commissaires aux Comptes ou de la Commission de Contrôle de Assurances Mutuelles Instruments et Prévoyance (CCAMIP) ;
- reporting périodique au Directeur Général de l'entité sur l'état du contrôle interne de l'entité et de son exposition aux risques, sur la base du reporting effectué par chaque manager. Ce reporting sera communiqué au Contrôle Interne Groupe, qui en assurera la consolidation et la communication au Comité de Direction Générale de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA ;
- participation au « Club des auditeurs et contrôleurs internes du Groupe » et de façon complémentaire au « Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne » quand l'entité est une Caisse Régionale.

Pour assurer ces missions de contrôle interne, le Directeur Général dote son entité des fonctions Audit et Contrôle Interne, dont il assure la responsabilité hiérarchique, confiées à une ou plusieurs personnes, selon la taille et les métiers exercés. Leur responsable sera le correspondant contrôle interne de l'entité vis à vis du Contrôle Interne Groupe.

Cette équipe ne saurait seule assurer le fonctionnement du processus de contrôle interne de l'entité ; elle devra pouvoir s'appuyer sur l'autorité du Directeur Général pour que le management et le personnel remplissent efficacement les tâches qui leur incombent au titre du contrôle interne.

Cas des activités déléguées au sein du Groupe

Les dispositifs de contrôle interne des activités déléguées au sein du Groupe par une entité, relèvent de la responsabilité du délégataire.

A ce titre, le délégataire élabore les documents réglementaires (Loi de Sécurité Financière) et effectue le reporting périodique communiqué après consolidation au Comité de Direction Générale de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

Les délégations au sein du Groupe sont formelles (mandat de gestion, délégation de pouvoir, contrat de service) ou résultent de la mise en communs de moyens.

Cas des activités sous-traitées en dehors du Groupe

L'entité qui sous-traite une prestation à l'extérieur du Groupe en demeure pleinement responsable et doit mettre en place les contrats de sous-traitance adéquats, incluant les modalités de contrôle et suivi de cette prestation, notamment la possibilité d'audit technique chez le prestataire.

c. Le Contrôle Interne Groupe

Le Contrôle Interne Groupe est rattaché à la Direction Audit et Actuariat Groupe.

Les missions du Contrôle Interne Groupe sont les suivantes :

- Pilotage de l'élaboration des documents obligatoires (Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et Décret N° 2005-7 sur la gestion des mutuelles d'assurance) relatifs au contrôle interne des entités du Groupe. Le cadre législatif laissant des possibilités d'interprétation, l'orientation générale à suivre dans l'élaboration de ces documents est validée, sur proposition du Directeur Général de Groupama SA, par le Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par l'Audit Général Groupe, validées par la Direction Générale de l'entité. Le rapport d'une mission d'audit précise le détail des recommandations, leurs horizons de mise en œuvre, et éventuellement les livrables attendus.
- Contrôle interne du pôle Groupama SA, avec en particulier :
 - o élaboration des documents obligatoires (Loi de Sécurité Financière) relatifs au contrôle interne de Groupama SA,
 - o Missions ponctuelles de nature contrôle interne de l'entité Groupama SA,
 - o Suivi de l'activité des correspondants contrôle interne des entités,
 - o Support aux correspondants contrôle interne des entités dans l'exercice de leur mission.
- Contrôle interne du pôle mutualiste, avec en particulier :
 - o Dégagement des problématiques communes et propositions de plan d'actions,
 - o Conseil dans la mise en œuvre du processus de contrôle interne dans une Caisse Régionale,
 - o Formation des correspondants contrôle interne des Caisses Régionales et élaboration de kit de formation pour les managers,
 - o Animation du Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne,
 - o Support aux correspondants contrôle interne des entités dans l'exercice de leur mission,
- Animation du club des Auditeurs et Contrôleurs Internes du Groupe,
- Reporting consolidé communiqué au Directeur Général de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA, sur l'état du contrôle interne du Groupe et de son exposition aux risques.

La consolidation sera faite à partir des reporting des filiales de Groupama SA, et des reporting effectués par les membres de la Conférence de Direction pour les activités sur lesquelles ils exercent une autorité hiérarchique, et pour lesquelles ils rapportent au Comité de Direction

Générale de Groupama SA. Le contenu portera sur :

- o L'exposition du Groupe sur les risques majeurs identifiés, de façon consolidée par type de risque, et de façon individuelle pour les grands risques,
- o Les actions d'amélioration en cours ou projetées au sein du Groupe,
- o Les missions de contrôle effectuées.
- Le pilotage du contrôle interne du Groupe, avec en particulier :
 - o la fixation des axes prioritaires communs,
 - o la conception d'outils, d'indicateurs, de modèles de reporting,
 - o la définition ou l'élaboration de formations appropriées aux besoins
 - o la veille sur l'émergence de nouveaux risques⁷,
 - o la veille sur l'évolution réglementaire touchant au contrôle interne⁸

III. Cas des Activités Bancaires

Les établissements de crédit et les entreprises d'investissement élaborent des rapports spécifiques sur le contrôle interne et la gestion des risques (règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, complété par le règlement 2001-01).

Ils transmettent ces rapports spécifiques au Contrôle Interne Groupe.

IV. Divers

La diversité des sujets abordés et des pays concernés par le Contrôle Interne Groupe ne permet pas de maintenir de façon permanente en son sein les spécialités dans tous les métiers. Le Contrôle Interne Groupe pourra s'adjoindre le concours d'experts extérieurs ou d'autres directions ou filiales du Groupe, avec l'accord de la Direction cédante. Ces intervenants ponctuels interviennent alors sous la responsabilité du Directeur de la Direction Audit et Actuariat Groupe, en suivant ses directives.

Les collaborateurs du Groupe chargés de mission de contrôle interne ou permanents dans une fonction de Contrôle Interne sont astreints au secret professionnel sur toutes les informations auxquelles ils ont accès ou qu'ils produisent.

⁷ En sus des sources externes en la matière, le Contrôle Interne Groupe s'appuiera sur les spécialistes « métiers » du Groupe pour tenir à jour le référentiel des risques (cartographie des risques), que ces spécialistes soient à Groupama SA, dans une filiale ou dans un GIE. Il proposera avec eux des dispositifs de contrôle permettant de minimiser les risques.

⁸ Le Contrôle Interne Groupe travaillera en collaboration avec la Direction Secrétariat Général de Groupama SA pour assumer cette veille. Après analyse des évolutions, il proposera éventuellement de nouvelles modalités pour l'élaboration des documents obligatoires relatifs au contrôle interne.

6. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE



6.1 RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Résolutions adoptées

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2016

Les délégués des Caisses Locales Groupama Grand Est se sont réunis le 18 mai 2016 à 9h45 en Assemblée Générale Ordinaire au Palais des Congrès de Vittel sur convocation de Monsieur François SCHMITT, Président de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation des procès-verbaux
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice 2015
- ✓ Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- ✓ Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses Locales
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Transfert de la réserve de capitalisation
- ✓ Indemnité aux Administrateurs
- ✓ Remplacement d'un Administrateur sortant
- ✓ Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes titulaire
- ✓ Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant

Le Président SCHMITT ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- ✓ **Madame Marie-Claude KRENTZ**, Présidente de la Caisse Locale « Ribeauvillé et environs » (68),
- ✓ **Monsieur Guillaume CHARRIERE**, Président de la Caisse Locale d'« Arinthod » (39),

qui acceptent.

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :

- ✓ **Monsieur Olivier LARCHER**, Directeur Général.

Quorum

En application des dispositions des articles 31, 33 et 34 des statuts, pour délibérer valablement notre Assemblée Générale Ordinaire doit réunir le tiers des Caisses Locales, soit 93 Caisses Locales sur un total de 279.

Or, 228 Caisses Locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Résolutions

1^{ère} résolution : Approbation des procès-verbaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Groupama Grand Est du 19 mai 2015, en approuve la rédaction sans observation.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses Locales

Dans le cadre de la gestion des Caisses Locales, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 19 juin 2015, d'apporter une aide aux Caisses Locales rencontrant des difficultés pour

maintenir le niveau de leurs fonds propres. Une dotation d'un montant de 15 119,00 euros a été versée et est à prélever sur le Fonds de Secours des Caisses Locales.

L'Assemblée générale prend acte de cette décision et l'approuve

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

5^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015, soit 17 213 680,09 euros, par dotation :

- ✓ à la réserve complémentaire pour 10 % (art.16 des statuts), soit 1 721 368,00 euros,
- ✓ à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art.16 des statuts), soit 860 684,00 euros,
- ✓ au compte de report à nouveau pour 14 646 747,09 euros,

Et par prélèvement sur le Fonds de Secours des Caisses Locales pour 15 119,00 euros conformément à la résolution n°4.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution : Transfert de la réserve de capitalisation

L'Assemblée Générale constatant que le montant de la réserve de capitalisation, tel qu'il ressort des comptes au 31 décembre 2015 approuvés à la 2^{ème} résolution de la présente Assemblée Générale, s'élève à 15 230 354,82 euros, décide, en application de l'article 19 du décret n°2015 – 513 du 7 mai 2015, le virement de ce montant au compte «Réserves Financières», qui est ainsi porté à 17 722 026,27 euros.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

7^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances, l'Assemblée Générale approuve pour l'exercice 2015 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'Administration, soit 167 546 euros.

Pour l'exercice 2016, l'Assemblée Générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus pour les membres du Conseil d'Administration à 250 000 euros.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

8^{ème} résolution : Renouvellement d'un Administrateur sortant

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération de Meurthe et Moselle, nomme en qualité d'Administratrice, Madame Sophie OSTE, Vice-

Présidente de la Caisse Locale de « Sanon », en remplacement de Monsieur Alain CESAR, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Suffrage exprimé ⇨ 219 voix POUR
3 voix CONTRE
6 bulletins nuls

Résolution adoptée à la majorité

9^{ème} résolution : Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale renouvelle pour six exercices le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS, à Neuilly sur Seine, 63 rue de Villiers, représentée par Madame Christine BILLY.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

10^{ème} résolution : Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale nomme pour six exercices en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Xavier CREPON.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

6.2 RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Résolutions adoptées

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2016

Les délégués des Caisses Locales Groupama Grand Est se sont réunis le 18 mai 2016 à 9h45 en Assemblée Générale Extraordinaire au Palais des Congrès de Vittel sur convocation de Monsieur François SCHMITT, Président de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Modification des Statuts afin de permettre l'émission de Certificats Mutualistes et fixation des règles de leur fonctionnement
- ✓ Modification des statuts relative au nouveau dispositif de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole
- ✓ Autorisation pour l'émission de Certificats Mutualistes
- ✓ Autorisation du programme annuel de rachat 2016
- ✓ Autorisation du programme annuel de rachat 2017
- ✓ Pouvoir pour formalités

Le Président SCHMITT ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- ✓ **Madame Marie-Claude KRENTZ**, Présidente de la Caisse Locale « Ribeauvillé et environs » (68),
- ✓ **Monsieur Guillaume CHARRIERE**, Président de la Caisse Locale d'« Arinthod » (39),

qui acceptent.

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :

- ✓ **Monsieur Olivier LARCHER**, Directeur Général.

Quorum

En application des dispositions des articles 31, 33 et 34 des statuts, pour délibérer valablement notre Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir le tiers des Caisses Locales, soit 93 Caisses Locales sur un total de 279.

Or, 228 Caisses Locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

Résolutions

11^{ère} résolution : Modification des statuts afin de permettre l'émission de Certificats Mutualistes et fixation des règles de leur fonctionnement

L'Assemblée Générale approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification des articles 4, 16, 17, 31 et 36 des statuts qui a pour objet de permettre à la Caisse Régionale d'émettre des Certificats Mutualistes créés par la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et de fixer les règles de leur fonctionnement.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

12^{ème} résolution : Modification des statuts relative au nouveau dispositif de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole

L'Assemblée Générale approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification des articles 16 et 18 des statuts qui a pour objet de remplacer le fonds de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole par un nouveau dispositif de solidarité financière réciproque destiné à garantir que chacune des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole et leurs organes centraux respectent les exigences de couverture du capital de solvabilité requis par la réglementation prudentielle dite Solvabilité 2, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Cette modification des Statuts entrera en vigueur à effet du 1^{er} janvier 2016. En conséquence de la suppression du fonds de solidarité précité, le montant figurant au compte « fonds de solidarité » du bilan au 31 décembre 2015, soit 11 522 603,09 euros, est viré au compte « réserve pour éventualités diverses » qui est ainsi porté à 25 066 629,11 euros après affectation du résultat conformément à la résolution n°5.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

13^{ème} résolution : Autorisation pour l'émission de Certificats Mutualistes

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise l'émission d'un montant de 45,2 millions € de Certificats Mutualistes, divisée en 4 520 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse Locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse Régionale.

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats dans un délai maximum de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions.

Les certificats émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucun frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'Assemblée Générale annuelle pourra décider de payer la rémunération en Certificats Mutualistes aux titulaires de Certificats Mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les Certificats Mutualistes ne pourront être cédés qu'à la Caisse Régionale, qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de la Caisse Régionale et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des Certificats Mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai de versement de ladite rémunération postérieurement à l'Assemblée Générale annuelle qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en Certificats Mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, du Registre du commerce ou de tout autre organisme.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

14^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats 2016

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'Administration à racheter, à leur valeur nominale, des Certificats Mutualistes émis par la Caisse Régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2016 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2016

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des Certificats Mutualistes.

La Caisse Régionale offrira à l'achat les Certificats Mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de Certificats Mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les Certificats Mutualistes détenus par la Caisse Régionale seront annulés par compensation, à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse Régionale.

2. Montant maximum de Certificats Mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2016 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de Certificats Mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2016 est fixé à 10 % du montant total des Certificats Mutualistes émis au 31 décembre 2016.

Les rachats réalisés par la Caisse Régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des Certificats Mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des Certificats Mutualistes émis au 31 décembre 2016, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2016 sera de 1 point, étant précisé que ce taux est estimé à 169 % après souscription des Certificats Mutualistes, contre 160 % s'il n'y avait pas d'émission de Certificats Mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachats seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des Certificats Mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse Régionale au plus tard le 31 décembre 2016.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de Certificats Mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des Assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de Certificats Mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des Assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2016, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2016 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect.

Ils seront exécutés au plus tard le 15 février 2017.

6. Rémunération des cédants au titre des Certificats Mutualistes rachetés

Les cédants des Certificats Mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2016 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux Certificats Mutualistes par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de 2016, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2016.

Suffrage exprimé ⇨ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

15^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats 2017

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'Administration à racheter à leur valeur nominale des Certificats Mutualistes émis par la Caisse Régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2017 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2017

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des Certificats Mutualistes.

La Caisse Régionale offrira à l'achat les Certificats Mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de Certificats Mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les Certificats Mutualistes détenus par la Caisse Régionale seront annulés par compensation à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse Régionale.

2. Montant maximum de Certificats Mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2017 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de Certificats Mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2017 est fixé à 10 % du montant total des Certificats Mutualistes émis, net du montant des Certificats Mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2017 pour les besoins du calcul du montant maximum de Certificats Mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2017 pour les besoins du calcul du montant maximum de Certificats Mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2017 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse Régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des Certificats Mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des Certificats Mutualistes émis au 31 décembre 2017, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2017 sera de 2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 191 % après souscription des Certificats Mutualistes, contre 173 % s'il n'y avait pas d'émission de Certificats Mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des Certificats Mutualistes et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse Régionale au plus tard le 31 décembre 2017.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de Certificats Mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que le cas échéant tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des Assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de Certificats Mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des Assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2017, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2017 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2017 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2018 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachat non prioritaires présentées durant toute l'année 2017.

6. Rémunération des cédants au titre des Certificats Mutualistes rachetés

Les cédants des Certificats Mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2017 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux Certificats Mutualistes par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de 2017, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2017 comme suit :

- au 30 juin 2017 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2017 ;
- au 31 décembre 2017 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2018.

Suffrage exprimé ⇒ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

16^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Suffrage exprimé ⇒ 228 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION





Groupama
Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Olivier LARCHER
Directeur Général